


CONCORDIA



L'UNIVERSITÉ
NOUVELLE
GÉNÉRATION

BILAN ET PERSPECTIVES
UNE VISION QUI PORTE LOIN

OCTOBRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

NOS PROGRAMMES	2
NOS PROGRAMMES	4
NOS FACULTÉS	5
ACCORDS BILATÉRAUX POUR LA COLLABORATION ACADÉMIQUE ET LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE	6
INSTANTANÉS.	10
PLANIFICATION STRATÉGIQUE	12
L'INNOVATION FAIT PARTIE DE NOTRE ADN	12
TRANSFORMATION PÉDAGOGIQUE	12
L'AMÉLIORATION CONTINUE.	16
L'AVENIR DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES	18
LE MBA DE JOHN-MOLSON SOUFFLE SES 50 BOUGIES	20
UN AVENIR RÉSOLUMENT URBAIN	22
DISTINCTIONS EXTERNES.	24
CONSEIL D'ADMINISTRATION.	26
SÉNAT	28

MESSAGE DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER PAR INTÉRIM DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Le retour en classe est amorcé et il règne une certaine fébrilité sur les deux campus de l'Université Concordia. C'est avec beaucoup d'empressement et d'enthousiasme que l'ensemble de notre communauté universitaire cherchera à poursuivre sur sa lancée au cours de la prochaine année.

Le présent rapport vous offrira un aperçu des principales réalisations des dernières années dans notre université. Ces dernières, dont certaines ont attiré d'importantes distinctions, ont permis de nous démarquer comme étant l'université de nouvelle génération du Canada.

Cette année encore, les travaux de nos chercheuses et nos chercheurs se sont vu remettre plusieurs prix prestigieux par les différents organismes subventionnaires. Les travaux récompensés couvrent plusieurs domaines de recherche allant des changements climatiques, à la cybersécurité, des villes intelligentes à l'enseignement inspiré de la terre chez les jeunes Autochtones, de la dépendance aux jeux de hasard en ligne à la recherche ouverte en innovation examinant le phénomène de la solitude chez les aînés. De leur côté, nos étudiants et nos étudiantes continuent de se démarquer à l'international dans le cadre de nombreuses compétitions de génie, de commerce et de beaux-arts. Enfin, notre incubateur d'innovation, District 3, contribue de façon importante à l'écosystème entrepreneurial québécois grâce, entre autres, à son partenariat audacieux avec les Fonds de recherche du Québec. Ce dernier permet d'offrir une formation en entrepreneuriat ainsi qu'un mentorat aux doctorants et aux doctorantes de l'ensemble du Québec.

L'Université Concordia s'est aussi vu être désignée comme la meilleure université canadienne de moins de 50 ans par les prestigieux palmarès QS et Times Higher Education. Pour une quatrième année consécutive, nous occupons la première place de palmarès QS pour le Canada, en plus d'occuper la première place en Amérique du Nord pour une deuxième année de suite. Il s'agissait aussi d'une deuxième année au premier rang des jeunes universités du Canada dans le classement du *Times Higher Education*.

Cette reconnaissance internationale nous permet d'attirer de plus en plus de chercheurs et d'étudiants talentueux. Dans l'univers très compétitif qu'est celui du milieu universitaire actuel, l'Université Concordia continue d'être une destination de choix pour les étudiantes et les étudiants du Québec, du Canada et du monde entier.

Au-delà des frontières de la recherche et des activités académiques usuelles, Concordia tente d'accroître sa réputation innovante dans d'autres secteurs d'activités. Nous sommes notamment devenus la première université au Canada, et possiblement en Amérique du Nord, à émettre une obligation durable.

À travers notre unité spécialisée dans la production de modules d'enseignement en ligne, KnowledgeOne, nous avons mis en place une formation obligatoire sur la sensibilisation et la prévention des violences à caractère sexuel comme prescrit par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Le module en ligne que nous avons créé pour cette formation sur les violences sexuelles a ensuite été adopté par la quasi-totalité des cégeps et des universités du Québec, ainsi que par d'autres établissements d'enseignement supérieur au Canada. Nous nous sommes aussi dotés d'un ambitieux plan d'action en plusieurs orientations qui vise à assurer un avenir plus équitable et inclusif en collaboration avec les communautés autochtones. Nous espérons qu'il deviendra une référence dans le milieu de l'éducation.

Une grande partie de nos succès provient des énergies et des efforts que nous investissons quotidiennement afin d'établir des partenariats pertinents dans tous les secteurs de la société québécoise et du monde. Trouver des solutions efficaces aux plus grands défis de la société nécessite l'apport d'une multitude de perspectives différentes et nous croyons que notre grande ouverture à la diversité constitue l'une des forces permettant à Concordia d'être une université réellement innovante.

C'est avec grand plaisir que je discuterai plus amplement avec vous de la mission et des progrès de l'Université Concordia. N'hésitez pas à communiquer directement avec moi à graham.carr@concordia.ca

Bonne lecture!

Le recteur et vice-chancelier par intérim,



Graham

NOS PROGRAMMES

Concordia propose près de 300 programmes de 1er cycle et plus de 200 programmes de cycles supérieurs.

LISTE DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES

Université Concordia : liste des nouveaux programmes (au titre des audiences de la loi 95 – 2018-2019) – du 1er mai 2018 au 30 avril 2019*			
Nom	Département ou faculté	Remarques	Date prévue de mise en œuvre*
BSc in Kinesiology and Clinical Exercise Physiology (B. Sc. en kinésiologie et en physiologie de l'exercice clinique)	Département de santé, de kinésiologie et de physiologie appliquée	Modification du titre du grade : précédemment, BSc Specialization in Exercise Science/Clinical Exercise Physiology (B. Sc., spécialisation en sciences de l'exercice : physiologie de l'exercice clinique)	5/1/2018
BA Specialization and Major in Human Relations (B.A., spécialisation ou majeure en relations humaines)	Département de sciences humaines appliquées	Restructuration du programme comprenant l'ajout de quatre nouvelles concentrations : 1) développement communautaire; 2) sciences familiales; 3) processus individuels et de groupes restreints; 4) développement et changement organisationnels	5/1/2018
Minor in Biophysics (mineure en biophysique)	Département de physique	Création d'un nouveau programme de mineure assorti de cours existants de physique, de biophysique, de biologie et de mathématiques, offerts par le département et équivalant à 24 crédits	5/1/2018
Interdisciplinary Minor in German Studies (mineure interdisciplinaire en études allemandes)	Département d'études anciennes, de langues modernes et de linguistique	Modification du titre du grade : précédemment, Minor in German; intégration, dans le programme de mineure, de cours existants dans d'autres disciplines liées aux études allemandes	5/1/2018
BSc Honours in Kinesiology and Clinical Exercise Physiology (B. Sc. en kinésiologie et en physiologie de l'exercice clinique – Honours)	Département de santé, de kinésiologie et de physiologie appliquée	Création d'un nouveau programme de Honours assorti de cours existants, offerts par le département	5/1/2018
BSc Honours in Athletic Therapy (B. Sc. en thérapie du sport – Honours)	Département de santé, de kinésiologie et de physiologie appliquée	Création d'un nouveau programme de Honours assorti de cours existants, offerts par le département	5/1/2018
Certificate in Immigration Studies (certificat en études de l'immigration)	École des affaires publiques et communautaires	Nouveau programme de certificat de 1er cycle de 30 crédits créé dans le cadre du lancement de nouveaux cours équivalant à 12 crédits	5/1/2018
Minor in Immigration Studies (mineure en études de l'immigration)	École des affaires publiques et communautaires	Nouveau programme de mineure de 24 crédits créé dans le cadre du lancement de nouveaux cours équivalant à 9 crédits	5/1/2018
Microprogramme en didactique et en linguistique pour l'enseignement du français langue seconde	Département d'études françaises	Nouveau programme	5/1/2018
BA Major in Irish Studies (B.A., majeure en études irlandaises)	École des études irlandaises	Modification du titre du grade : précédemment, BA Major in Canadian Irish Studies (B.A., majeure en études canado-irlandaises)	5/1/2018



Minor in Irish Studies (mineure en études irlandaises)	École des études irlandaises	Modification du titre du grade : précédemment, Minor in Canadian Irish Studies (mineure en études canado-irlandaises)	5/1/2018
Certificate in Irish Studies (certificat en études irlandaises)	École des études irlandaises	Modification du titre du grade : précédemment, Certificate in Canadian Irish Studies (certificat en études canado-irlandaises)	5/1/2018
Graduate Certificate in Chemical Engineering (certificat de 2 ^e cycle en génie chimique)	Département de génie chimique et des matériaux	Nouveau programme	9/1/2018
Graduate Diploma in Chemical Engineering (diplôme de 2 ^e cycle en génie chimique)	Département de génie chimique et des matériaux	Nouveau programme	9/1/2018
Graduate Certificate in Quantitative Business Studies (certificat de 2 ^e cycle en étude des aspects quantitatifs de la gestion des affaires)	École de gestion John-Molson	Nouveau programme	9/1/2018
BComm Honours in Management (B. Comm. en management – Honours)	École de gestion John-Molson	Nouveau programme	9/1/2018

NOS FACULTÉS

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Les Arts et sciences constituent la plus grande faculté de Concordia, avec :

- près de 18 000 étudiants;
- huit départements, deux collèges et une école spécialisés en sciences humaines;
- sept départements, une école et un institut en sciences sociales; et
- six départements et un collège en sciences.

FACULTÉ DES BEAUX-ARTS

La Faculté des beaux-arts de l'Université Concordia n'a pas sa pareille au Canada. En témoigne de sa gamme inégalée de programmes d'études qui déclinent l'art dans sa pluralité : cinématographique, numérique, scénique, graphique et visuel. En fait, ses 58 programmes d'études répondent aux aspirations de quelque 3 750 étudiants et étudiantes des premier, deuxième et troisième cycles, qui évoluent par ailleurs dans un contexte d'ouverture et de diversité à l'image de la culture contemporaine. Quant à son corps professoral, il se compose de créateurs et d'érudits qui manifestent leur engagement tant sur la scène nationale et internationale que dans leur communauté. Dans leur enseignement, ils orchestrent avec maestria nouvelles technologies, modes d'expression traditionnels et pratiques artistiques ancrées dans l'histoire.

FACULTÉ DE GÉNIE ET D'INFORMATIQUE

Par son importance et son dynamisme, la Faculté de génie et d'informatique de l'Université Concordia figure en excellente position au palmarès des établissements canadiens du genre. Impulsant la recherche de pointe, elle s'emploie à fournir à ses étudiants et étudiantes des trois cycles une formation exhaustive, de grande qualité. Ainsi, elle les dote de solides compétences professionnelles qui leur permettront d'une part de résoudre des problèmes concrets et d'autre part de prétendre à une brillante carrière. Du reste, elle valorise les professions d'ingénieur et d'informaticien dans une perspective d'éthique et de responsabilité sociale.

ÉCOLE DE GESTION JOHN-MOLSON

Grâce à ses réputés programmes d'études des premier, deuxième et troisième cycles, l'École de gestion John-Molson (EGJM) de l'Université Concordia s'inscrit au nombre des meilleures écoles commerciales du pays. À preuve, l'hebdomadaire *The Economist* confère le 78^e rang mondial à son MBA et le 47^e à son MBA exécutif. Qui plus est, la revue *Corporate Knights* classe le MBA de l'EGJM premier au Québec en matière d'intégration de la notion de durabilité dans l'approche curriculaire.

Au demeurant, dans le palmarès *QS Global 200 Business Schools Report 2012-2013*, l'École occupe la 51^e position planétaire des établissements comparables les plus prisés par les recruteurs de titulaires de MBA.

ÉCOLE DE FORMATION CONTINUE

L'École de formation continue poursuit sa mission en offrant une vaste gamme de programmes et de services destinés à accroître l'engagement communautaire et l'accès à l'université, conformément au plan stratégique de Concordia.

Elle propose ainsi des cours crédités ou non, un apprentissage à distance ou en ligne, des cours préuniversitaires et des cours d'entrée ciblés ainsi qu'une formation et un perfectionnement professionnel sur mesure.

RECHERCHE ET ÉTUDES SUPÉRIEURES

RECHERCHE

Concordia continue d'enregistrer d'impressionnants progrès dans divers secteurs, notamment la capacité de recherche, les partenariats externes, la mobilité des professeurs et des étudiants, le rayonnement international et le soutien aux étudiants des cycles supérieurs et aux boursiers postdoctoraux. L'Université a obtenu sept nouvelles chaires de recherche du Canada et, pour la première fois, un prix de recherche de la Fondation Trudeau. Elle a par ailleurs créé davantage de partenariats avec l'industrie que tout autre établissement universitaire québécois.

ÉTUDES SUPÉRIEURES

Avec ses quelque 6 000 étudiants des cycles supérieurs et chercheurs postdoctoraux originaires de plus de 150 pays, l'Université Concordia incarne le dynamisme et le cosmopolitisme de Montréal, ville réputée comme pôle de recherche, de formation et d'innovation. Parallèlement à la hausse des admissions et du financement aux cycles supérieurs, elle a accru le soutien et les possibilités de partenariat à l'intention des étudiants de 2e et 3e cycles.

Du reste, elle offre désormais le programme GradProSkills (Graduate and Professional Skills), qui permet à ses étudiants des cycles supérieurs et à ses chercheurs postdoctoraux de suivre des ateliers sur le développement des compétences et d'accéder à des ressources en ligne ainsi qu'à des options d'apprentissage adaptées, conçues pour enrichir l'expérience universitaire et faciliter la transition vers une carrière.

Le rayonnement international de Concordia est en quelque sorte le prolongement interactif de ses activités de formation, de recherche et de développement. Grâce à l'engagement continu de ses étudiants, professeurs et diplômés, l'Université contribue sans réserve à bâtir un monde sûr, équitable et prospère.

Dans ce contexte, ses collaborations internationales jouent un rôle essentiel dans la promotion de Montréal aux quatre coins du monde. Quantité d'exemples dans de nombreux pays et secteurs illustrent l'apport de Concordia au développement international.

INITIATIVES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA À L'INTERNATIONAL

ACCORDS BILATÉRAUX POUR LA COLLABORATION ACADÉMIQUE, LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ET LA RECHERCHE:

273 ENTENTES ACTIVES

Argentine	Universidad Del Salvador	Chine	Shanghai University of Finance and Economics
Argentine	Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO)	Chine	Université Beihang (BUAA)
Australie	Australian National University (School of Art and Design)	Chine	Université de communication de Chine
Australie	Central Queensland University	Chine	Université du Zhejiang
Australie	Curtin University of Technology	Chine	Chu Hai College of Higher Education (Hong Kong)
Australie	RMIT University (& RMIT Vietnam)	Colombie	Universidad Del Norte
Australie	Western Sydney University	Colombie	Pontificia Universidad Javeriana
Australie	University of New South Wales	Colombie	Escuela De Ingenieria De Antioquia
Australie	University of South Australia	Colombie	Universidad EAFIT
Australie	University of Wollongong	Colombie	Universidad Nacional de Colombia
Australie	Swinburne University of Technology	Croatie	Zagreb School of Economics and Management
Autriche	FH Kufstein Tirol University of Applied Sciences	Croatie	Université de Zagreb
Autriche	Universität Wien	Chypre	Université de Chypre
Belgique	École de Recherche Graphique	République tchèque	Université Charles
Belgique	Université Catholique de Louvain	République tchèque	Tomas Bata University in Zlin
Belgique	Université Catholique de Louvain	Danemark	Copenhagen Business School
Belgique	University of Antwerp (Faculty of applied economics)	Danemark	Danish School of Media and Journalism
Belgique	Université Libre de Bruxelles	Danemark	Teateroen
Belgique	Université de Liège	Danemark	Université d'Aarhus
Brésil	Universidade Federal de Santa Maria (SwB)	Danemark	Université de Copenhague
Brésil	Universidade Estadual de Campinas	Égypte	Université américaine du Caire
Brésil	Universidade Federal do Estado do Rio de Janeiro (UNIRIO)	Égypte	Egyptian Armament Authority
Brésil	Universidade de Fortaleza	Éthiopie	Commission de l'Union africaine
Brésil	Grupo IBMEC Educacional S.A.	Finlande	Université Aalto (École supérieur de Commerce - Campus Mikkeli)
Brésil	Universidade Federal Fluminense	Finlande	Université de Laponie
Brésil	Pontificia Universidade Catolica do Rio de Janeiro	France	Université Paris-Dauphine (Paris 9)
Brésil	Universidade de Sao Paulo	France	Institut Supérieur de Gestion (ISG)
Canada	Association internationale de science politique (IPSA / AISP)	France	Groupe ESSCA
Canada	NSCAD University (Nova Scotia College of Art and Design)	France	Institut de Management de Communication Interculturels (ISIT Paris)
Chili	Universidad de Chile	France	École des mines d'Alès
Chine	Université de communication de Chine	France	ESIEA École d'ingénieurs du monde numérique
Chine	Institut de Technologie de Beijing	France	École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)
Chine	Université municipale de Hong Kong	France	ESIEA École d'ingénieurs du monde numérique
Chine	Hang Seng Management College	France	École Supérieure d'Art et Design Grenoble Valence
Chine	JC Group	France	École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes
Chine	Université Renmin de Chine	France	Institut Polytechnique des Sciences Avancées (IPSA)
Chine	Université Tongji	France	Institut Polytechnique des Sciences Avancées (IPSA)
Chine	VFX Studio (CRIFT)	France	ESSEC Grande école de commerce
Chine	Université de l'aviation civile de Chine	France	ICN Business School Artem
Chine	Inner Mongolia University	France	IGS Group- The American Business School of Paris
Chine	National Academy of Chinese Theater Arts	France	Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE-SUPAERO)
Chine	Shanghai Caohejing Hi-Tech Park Innovation Center	France	Sciences Po Paris (Institut d'Études Politiques de Paris)
Chine	Université de Shenzhen	France	Sciences Po Toulouse
Chine	Université du Sud-Est	France	Strate École de Design
Chine	Tianjin Changjian University	France	Université de Bordeaux
Chine	Xihua University		
Chine	Université Tsinghua		
Chine	Institut de technologie de Harbin		

France	Université Jean-Moulin Lyon 3	Islande	Université d'Islande
France	ESCE Grande Ecole de commerce international	Inde	National Institute of Design
France	Université Paul-Valéry, Montpellier 3	Inde	Indian Institute of Management Bangalore
France	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3	Inde	Institut indien de technologie de New Delhi
France	EIGSI Ecole d'Ingénieurs Généralistes La Rochelle-Casablanca	Inde	Institut indien de technologie de New Delhi
France	École Nationale Supérieure d'Art de Nancy	Inde	Institut indien de technologie Madras
France	Institut Mines-Télécom	Inde	Université de Delhi
France	Institut Polytechnique de Grenoble	Inde	Indian Institute of Management Bangalore
France	Institut Mines-Télécom	Inde	Institut indien de technologie de New Delhi
France	SKEMA Business School	Inde	Indian Institute of Technology Ropar
France	Université Rennes 2	Inde	Université de Calcutta
France	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3	Inde	Teri School of Advanced Studies
France	SKEMA Business School	Inde	National Institute of Pharmaceutical Education and Research
France	INSA Toulouse		
France	École Européenne Supérieure de l'Image	Inde	Vel Tech Rangarajan Dr.Sagunthala R&D
France	École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon	Indonésie	Ministère des affaires religieuses
France	ESC Rennes School of Business	République d'Irlande	National University of Ireland Galway
France	École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux	République d'Irlande	National University of Ireland Maynooth
France	Université François-Rabelais de Tours	République d'Irlande	University College Cork
France	Université Stendhal-Grenoble 3	République d'Irlande	Dublin Institute of Technology
France	Neoma Business School	République d'Irlande	University College Dublin
France	La Villa Arson, École Nationale Supérieure D'Art	Israël	Techion - Israel Institute of Technology
France	Sciences Po Aix	Israël	Université Ben-Gurion du Néguev
France	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Israël	Académie Bezalel d'Arts et Design
France	Université Paris 8	Israël	Université de Tel Aviv
France	Haute École des Arts du Rhin	Israël	Rothberg International School - Hebrew University
France	Université Pierre Mendès France Grenoble 2	Italie	Université de Roma Tre
France	ESSEC Grande école de commerce	Italie	Université de Bologne
France	Institut Polytechnique de Grenoble	Italie	SAA S.C.AR.L., School of Management
Allemagne	WHU-OTTO Beisheim School of Management	Italie	Université Federico II de Naples
Allemagne	École supérieure de pédagogie de Karlsruhe	Italie	Université de Padoue
Allemagne	Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg	Italie	Università Cattolica del Sacro Cuore
Allemagne	HHL Leipzig Graduate School of Management	Italie	Université de Calabre
Allemagne	Bauhaus-Universität Weimar	Italie	Università IUAV Di Venezia
Allemagne	Bauhaus-Universität Weimar (ERASMUS+)	Italie	Université de Gênes
Allemagne	EBS Business School (EBS Universität Für Wirtschaft Und Recht)	Italie	Université de Gênes
Allemagne	Frankfurt School of Finance and Management GMBH	Japon	Université Kansai Gaidai
Allemagne	Université de sciences appliquées de Fulda	Japon	Sony Imaging Products and Solution
Allemagne	Université Goethe Francfort	Japon	Université Waseda
Allemagne	Humboldt - Universität Zu Berlin	Japon	Université Waseda
Allemagne	Bauhaus-Universität Weimar (ERASMUS+)	Japon	Université de Kyoto
Allemagne	Université de Fribourg	Japon	Canada-Japan Strategic Interchange program (The Governors of the University of Alberta)
Allemagne	Université de Mannheim	Japon	Université municipale de Hiroshima
Allemagne	Westfälische Wilhelms-Universität Münster	Japon	International University of Japan, Graduate School of International Management
Allemagne	Université de technologie de Hambourg-Harburg	Japon	Université Kéio
Allemagne	Institut de technologie de Karlsruhe	Japon	Université Seinan Gakuin
Allemagne	Université Leuphana	Japon	Université municipale de Hiroshima
Allemagne	University of Applied Science Stuttgart (HFT)	Jordanie	Jordan University of Science and Technology
Allemagne	Ludwig-Maximilians-Universität München	Jordanie	Conseil supérieur des sciences et de la technologie
Allemagne	Musikhochschule Lübeck	Kenya	Ministère de l'Éducation
Allemagne	Technische Universität München	Kenya	Université de Nairobi
Grèce	Université de Macédoine	Corée du Sud	Université Sogang
Islande	Université d'Islande		

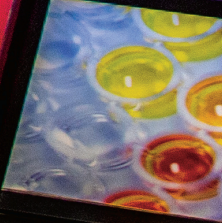
Corée du Sud	Université Hanyang	Espagne	Centro Universitario de Artes TAI/TAI Madrid School of The Arts
Corée du Sud	Université Soongsil	Espagne	Universidad del Pais Vasco/Euskal Herriko Unibertsitatea
Corée du Sud	CONTEC Co.Ltd	Espagne	University of Barcelona
Liban	Université Américaine de Beyrouth	Espagne	Universidad del Pais Vasco/Euskal Herriko Unibertsitatea
Liban	Conseil national de la recherche scientifique du Liban	Sri Lanka	International Institute of Knowledge Management
Liban	Université Notre Dame de Louaizé	Suède	Université de Göteborg
Malaisie	Université de Malaya	Suède	Université de Lund
Malaisie	National Institute of Biotechnology Malaysia	Suisse	Université de Genève
Mexique	Universidad Iberoamericana	Suisse	Université de Lausanne
Mexique	Universidad de Monterrey	Suisse	Haute école des arts de Zurich
Mexique	Instituto Tecnológico Y De Estudios Superiores De Monterrey	Suisse	Université des sciences appliquées de Zurich, School of Management and Law
Mexique	Fundacion Universidad de Las Americas, Puebla (UDLAP)	Trinidad & Tobago	The University of the West Indies, Jamaica, Trinidad & Tobago, Barbados
Mexique	Universidad de Guanajuato	Royaume-Uni	Anglia Ruskin University
Maroc	École de gouvernance et d'économie de Rabat	Royaume-Uni	Swansea University
Pays-Bas	Université de Maastricht	Royaume-Uni	University of Newcastle Upon Tyne
Pays-Bas	Amsterdam University of Applied Sciences, School of Economics and Management	Royaume-Uni	University of Strathclyde
Pays-Bas	HU University of Applied Sciences Utrecht (Hogeschool Utrecht)	Royaume-Uni	University of Leeds
Pays-Bas	Pays-Bas	Royaume-Uni	Glasgow School of Art
Pays-Bas	Université de Groningen	Royaume-Uni	Bath Spa University
Pays-Bas	VU Université libre d'Amsterdam	Royaume-Uni	City University of London
Nouvelle-Zélande	Auckland University of Technology	Royaume-Uni	Keele University
Norvège	Østfold University College (Norwegian Theatre Academy)	Royaume-Uni	Kingston University
Norvège	BI Norwegian School of Management	Royaume-Uni	Leeds Beckett University (Leeds Metrop)
Norvège	Oslo and Akershus University College of Applied Sciences	Royaume-Uni	University of Abertay Dundee
Pologne	École d'économie de Varsovie	Royaume-Uni	University of Birmingham
Pologne	École d'économie de Varsovie	Royaume-Uni	University of Hertfordshire Higher Education Corporation
Pologne	École d'économie de Varsovie	Royaume-Uni	University of Kent
Fédération de Russie	Financial University under the Government of the Russian Federation	Royaume-Uni	University of Manchester
Sénégal	Sup de Co Dakar École de Commerce	Royaume-Uni	University of London (Royal Holloway and Bedford New College)
Singapour	Université de technologie de Nanyang	Royaume-Uni	University of Nottingham
Singapour	Université de technologie de Nanyang	Royaume-Uni	University of Warwick
Singapour	Université nationale de Singapour	États-Unis	Embry-Riddle Aeronautical University
Singapour	Université de Management de Singapour	États-Unis	San Francisco State University
Espagne	Universidad Carlos III de Madrid	États-Unis	University of New Mexico
Espagne	University Alfonso X El Sabio	États-Unis	University of South Florida
Espagne	Universidad Pontificia Comillas	Plusieurs pays	ALGANT (10 partenaires)
Espagne	Universitat Autònoma de Barcelona	Plusieurs pays	International Forum for the Certification of Educational Services (IFCES)
Espagne	University of La Rioja		
Espagne	Universidad de Navarra		

COURS SUR LE TERRAIN:

1. Chinese Language and Culture (Beijing, Chine)
2. Spanish Language and Culture (Salamanque, Espagne)
3. Summer at Hebrew University of Jerusalem (Jérusalem, Israël)
4. Fine Arts Summer Caldas (Caldas, Colombie)
5. Design for Theater (Prague, République tchèque)
6. Make in Japan: Short-Term Design Field School (Japon)
7. KERAMIK Concordia: Short-term Artist Residency at Guldagergaard International Ceramic Research Center (Danemark)



GENOME
FOUNDRY



CONCORDIA

50 315
ÉTUDIANTS
INSCRITS

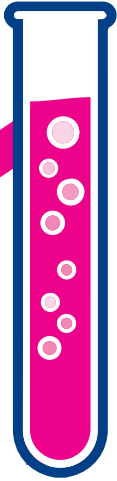


5 338
DIPLOMES DE 1^{ER} CYCLE

2 136
DIPLOMES DES CYCLES SUPERIEURS

CONCORDIA
A DÉCERNÉ :

119



CHAIRES DE
RECHERCHE

18%

D'ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX

REVENUS

FONDS DE FONCTIONNEMENT

485 833 000 \$

RECHERCHE COMMANDITÉE

53 099 000 \$*

16

SECTIONS DE
DIPLOMÉS EN
AMÉRIQUE DU NORD,
EN EUROPE,
EN AFRIQUE, EN
ASIE ET AU MOYEN-
ORIENT

4 222
ÉTUDIANTS EN
FORMATION CONTINUE

9 040
ÉTUDIANTS AUX
CYCLES SUPÉRIEURS

37 053
ÉTUDIANTS AU 1^{ER} CYCLE



215 000 DIPLÔMÉS DANS LE MONDE ENTIER

2 349

PROFESSEURS***


6 450

SALARIÉS AU TOTAL**



UNITÉS DE RECHERCHE
ET PLATEFORMES
INFRASTRUCTURELLES
RECONNUES PAR
L'UNIVERSITÉ





**VERS UN
NOUVEAU PÔLE DE
RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Situé sur le campus Loyola, le nouvel incubateur ultramoderne des sciences appliquées de l'Université ouvrira ses portes à l'automne 2019. « Ce projet reflète la volonté de Concordia de fournir à ses chercheurs de haut calibre les cadres les plus innovants et les mieux adaptés qui soient pour accomplir leurs recherches, donner un élan à leurs projets et former les étudiants aux emplois de demain », déclare Christophe Guy, vice-recteur à la recherche et aux études supérieures.

Le nouvel espace a été entièrement pensé pour accommoder les nombreuses activités de recherche transdisciplinaire qu'il abritera. L'équipe de chercheuses et de chercheurs qui logera au pôle comprend des spécialistes de la biologie aquatique, de la microscopie, de l'imagerie cellulaire, de la nanoscience et de la biotransformation, ainsi que du génie chimique et des matériaux. L'expansion permettra également d'accueillir des équipes de scientifiques et d'ingénieurs collaborateurs du Centre d'innovation District 3 de Concordia, qui nécessitent un laboratoire de travaux pratiques.

LA PREMIÈRE FONDERIE DE GÉNOMES DU CANADA

L'un des fleurons du pôle est la nouvelle fonderie de génomes de Concordia. C'est le premier laboratoire du genre au Canada, et l'un des rares dans le monde à loger dans un établissement d'enseignement reconnu.

Foyer d'un domaine de recherche scientifique nouvelle génération, la fonderie abrite des robots qui accéléreront et intensifieront considérablement les travaux en biologie synthétique. En automatisant des tâches de laboratoire notoirement laborieuses, l'installation éliminera les goulots d'étranglement dans une discipline en rapide évolution où l'on fusionne les principes de la conception technique avec les outils de la biologie afin de créer des systèmes biosynthétiques utiles.

« La fonderie de génomes raffermira la position de Concordia à titre de chef de file de la recherche en biologie synthétique au Canada, affirme Christophe Guy. Elle permettra à nos scientifiques de mener des travaux d'avant-garde et de cultiver des partenariats avec d'autres établissements. »



« LA FONDERIE DE GÉNOMES NOUS DONNE LES MOYENS D'AVANCER EN TERRAIN INCONNU AUX CÔTÉS DE COLLÈGES D'AILLEURS DANS LE MONDE, TOUT EN FORMANT LES FUTURS LEADERS DU DOMAINE. »

À l'heure actuelle, une large part du travail de laboratoire effectué par les biosynthéticiens consiste à déplacer et à combiner d'infimes quantités de liquides et de cellules. Les systèmes de robotique de la fonderie de génomes procurent vitesse et exactitude, augmentant ainsi de beaucoup le nombre et la diversité des expériences qui peuvent être menées de front ainsi que la précision avec laquelle celles-ci peuvent être reproduites.

« Il s'agit d'un ajout monumental à l'écosystème canadien de la biologie synthétique. La fonderie de génomes nous donne les moyens d'avancer en terrain inconnu aux côtés de collègues d'ailleurs dans le monde, tout en formant les futurs leaders du domaine », estime Vincent Martin, codirecteur du pôle de recherche en biologie synthétique et du Centre de biologie synthétique appliquée.

Le centre entend concevoir des applications de grande valeur dans les secteurs de la santé humaine, de l'agriculture, des produits chimiques et des technologies environnementales. Il offre également aux spécialistes du domaine un large éventail de possibilités de formation uniques – comme le programme d'applications en biologie synthétique annoncé récemment, première initiative du Canada en matière de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience dans cette discipline.

Vivek Venkatesh, directeur du Centre d'études sur l'apprentissage et la performance de Concordia, a récemment accepté un prestigieux mandat en qualité de cotitulaire de la Chaire en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Cette chaire est la première du monde en son genre et souligne le rôle de l'éducation comme outil pour contrer la propagation du terrorisme. Les autres cotitulaires de la chaire UNESCO sont David Morin, de l'Université de Sherbrooke, et Ghayda Hassan, de l'Université du Québec à Montréal.

Pour le secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO, Sébastien Goupil, les chaires UNESCO sont devenues des piliers du système des Nations Unies. « Elles apportent un soutien inestimable à la réalisation des objectifs de développement durable de l'UNESCO et à ses réflexions sur les enjeux prioritaires », observe-t-il.

Dans le cadre de son travail pour l'UNESCO, l'équipe formée par Vivek Venkatesh ainsi que le politologue David Morin et la psychologue clinique Ghayda Hassan visera entre autres à développer, à diffuser et à promouvoir la recherche et les actions dans le domaine de la prévention du terrorisme. Elle se concentrera en particulier sur la conception et

l'évaluation de programmes ciblant les jeunes.

« Cette chaire souligne la nécessité de multiplier les approches intersectorielles, comme celle que David, Ghayda et moi adoptons dans nos travaux », commente Vivek Venkatesh, qui est également professeur agrégé au Département d'éducation artistique. « Nous créerons aussi des outils pour faire participer le public à l'élaboration d'un discours visant à contrer les propos haineux et la radicalisation », ajoute-t-il.


Le chercheur est déjà aux commandes d'autres efforts similaires, dont le projet SOMEONE (*SO*cial *Media Educati*ON *Every day*), une initiative internationale qui a pour but de sensibiliser la population au discours haineux et de favoriser les dialogues pluralistes dans les médias sociaux. Le projet comporte un portail Web novateur destiné aux champions de la résilience ainsi que de la prévention de la haine, de la discrimination et de l'extrémisme.

COUP DE POUCE FINANCIER DE 1 MILLION DE DOLLARS

Le gouvernement canadien a récemment accordé au Pr Venkatesh un peu plus d'un million de dollars afin qu'il élabore, mette en œuvre et évalue des initiatives de renforcement des compétences pour contrer le terrorisme au Liban, sur le modèle du projet SOMEONE.

« La contribution du Canada au projet SOMEONE reflète notre engagement indéfectible à promouvoir la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient », a déclaré la ministre des Affaires étrangères du Canada, Chrystia Freeland.

À l'aide des outils du projet, Vivek Venkatesh et son équipe collaboreront avec des intervenants libanais dans les domaines de l'éducation, des politiques publiques et des services sociaux. Le chercheur explique que onze initiatives distinctes touchant au multimédia, à la pédagogie et à l'engagement public, créées dans le cadre du projet SOMEONE, ont été repensées pour le public moyen-oriental de concert avec les organisations partenaires.

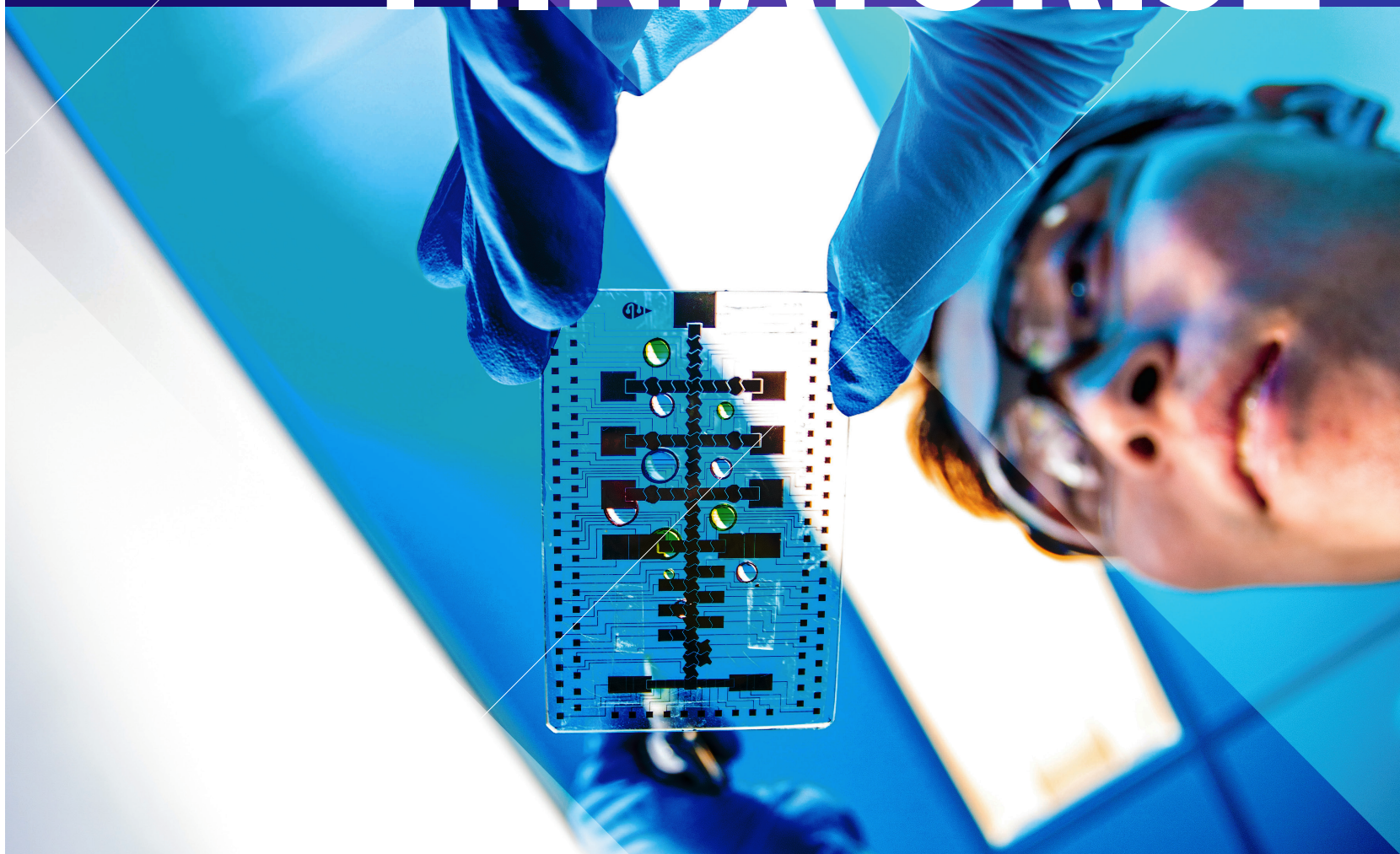


« NOUS CRÉERONS DES OUTILS
POUR FAIRE PARTICIPER LE PUBLIC
À L'ÉLABORATION D'UN DISCOURS
VISANT À CONTRER LES PROPOS
HAINEUX ET
LA RADICALISATION. »

UNE APPROCHE UNIVERSITAIRE POUR CONTRENER LA VIOLENCE



UN AGENT ANTICANCÉREUX MINIATURISÉ



En matière d'édition génique, Steve Shih ne craint pas de voir grand – même si cela implique de travailler dans l'infiniment petit. Son objectif ne saurait être plus ambitieux : il veut éradiquer le cancer! Or, il croit que ses étudiants et lui ont fait une importante découverte qui les rapproche un peu plus de ce but.

Professeur adjoint de génie informatique et électrique à l'École de génie et d'informatique Gina-Cody et titulaire d'une seconde affectation au Département de biologie, le chercheur a en outre fondé le laboratoire de microfluidique Shih.

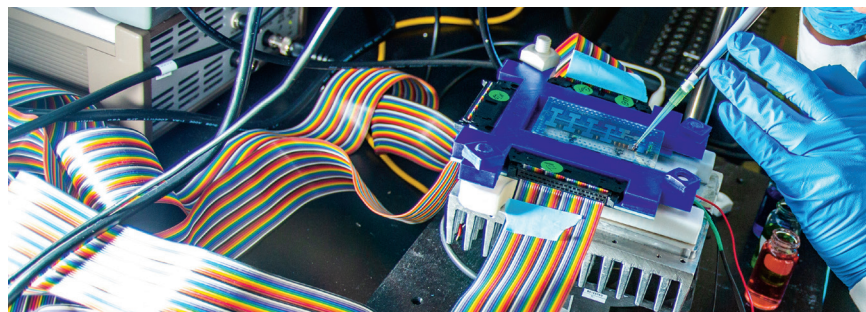
Épaulé par son équipe, il a conçu un système qui s'appuie sur l'automatisation d'expériences biologiques complexes afin de détecter les gènes associés au cancer et de les éliminer avant qu'ils n'induisent la maladie.

« Le repérage des gènes liés au cancer est déjà très difficile, affirme le Pr Shih. Avec les moyens dont nous disposons actuellement, autant chercher une aiguille dans une botte de foin. Mais avec cette nouvelle méthode, nous pouvons accélérer tout le processus et déceler rapidement les gènes responsables de la maladie. »

Trouver ces gènes, c'est une chose; les empêcher de causer le cancer, c'en est une autre. Pour y arriver, l'équipe de Steve Shih emploie la technique d'édition génique des CRISPR (*Clustered Regularly Interspaced Short Palindromic Repeats* [courtes répétitions palindromiques groupées et régulièrement espacées]). Ce procédé s'appuie sur la protéine Cas9 qui, programmée pour servir de « ciseaux génétiques », cible l'oncogène, l'élimine pour ainsi dire de l'ADN et lui substitue un gène sain.

« Une fois ses deux extrémités coupées, le gène se dégrade jusqu'à disparaître de l'organisme, explique le Pr Shih. Cette opération est très laborieuse, car elle repose sur des techniques très statiques à caractère hautement manuel. En automatisant le processus et en travaillant à une échelle miniaturisée, nous parvenons à accélérer l'ensemble du processus – celui-ci ne se déroule plus sur des semaines, mais sur quelques jours. »

« C'EST POURQUOI JE PARLE D'APPLI ÉLIMINATRICE : AVEC UN PEU DE CHANCE, ELLE POURRAIT PERMETTRE UN JOUR D'ÉLIMINER TOUTES LES CELLULES CANCÉREUSES. »



Les membres de l'équipe – tous attachés au Centre de biologie synthétique appliquée de Concordia – ont formulé la première méthode de microfluidique numérique permettant d'automatiser l'édition génique dans des cellules de mammifères.

Ce processus d'automatisation et de miniaturisation a non seulement permis de gagner beaucoup de temps, mais aussi accru légèrement l'efficacité du procédé d'inactivation génique.

« Il n'existe pas encore d'application éliminatrice en microfluidique, mais je crois que nous avons découvert comment un tel outil pourrait être conçu, avance Steve Shih. Nous avons montré que ce type de plateforme miniaturisée pourrait sauver des vies. C'est pourquoi je parle d'appli éliminatrice : avec un peu de chance, elle pourrait permettre un jour d'éliminer toutes les cellules cancéreuses. »

Grâce à un effort de financement du gouvernement provincial, Natasha Blanchet-Cohen, professeure agrégée au Département des sciences humaines appliquées, fait désormais partie de quatre cotitulaires d'une nouvelle chaire-réseau jeunesse intitulée « Les parcours vers l'autonomie et l'épanouissement des jeunes dans une société en transformation ».

Les cotitulaires se partageront une subvention de 4,5 millions de dollars, étalée sur six ans, du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et du Secrétariat à la jeunesse du Québec. Leurs travaux seront axés sur la santé et le bien-être; l'enseignement; la citoyenneté et la culture; l'emploi et l'entrepreneuriat; ainsi que les jeunes Inuits et des Premières Nations.

Pour sa part, Natasha Blanchet-Cohen dirigera le volet autochtone. Elle possède en effet une grande expertise dans la conduite de travaux de recherche collaborative auprès d'organismes communautaires spécialisés dans la défense des droits des jeunes autochtones et la prise en charge des enjeux qui les touchent, ainsi que dans la prestation de services et de



DAVID WARD

« LE VOLET AUTOCHTONE EST UNE OCCASION BIENVENUE DE RÉUNIR UNE FORMIDABLE ÉQUIPE DE CHERCHEURS, D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTOCHTONES ET DE JEUNES. »

programmes culturellement adaptés. Le volet axé sur les Premières Nations et les Inuits viendra appuyer les organismes œuvrant auprès des jeunes autochtones qui mettent de l'avant des stratégies axées sur la recherche-action comme moyens de contribution aux politiques publiques.

« Le volet autochtone est une occasion bienvenue de réunir une formidable équipe de chercheurs, d'organismes communautaires autochtones et de jeunes afin de décoloniser la recherche et de cocréer des outils qui tiennent compte des réalités particulières aux jeunes autochtones », affirme M^{me} Blanchet-Cohen, qui est aussi directrice, à Concordia, du programme de diplôme de deuxième cycle en travail auprès des jeunes.

DEUX NOUVEAUX POSTES DE LEADERSHIP AUTOCHTONE

« L'Université Concordia possède une longue et riche expérience en matière de recherche participative et d'apprentissage expérientiel », souligne le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures Christophe Guy. « Le fait que la P^{re} Blanchet-Cohen, en sa capacité de représentante des nations autochtones, a été nommée cotultrice d'une chaire-réseau axée sur le bien-être des jeunes vient corroborer le statut de notre établissement à ce titre. Grâce à la vaste expertise de M^{me} Blanchet-Cohen, l'Université réalise de grands progrès quant à la reconnaissance de la longue histoire des peuples autochtones au sein du territoire traditionnel sur lequel Concordia est située. »

Par ailleurs, la création de deux nouveaux postes de leadership autochtone s'inscrit dans les efforts continus de l'Université afin d'améliorer le climat culturel à Concordia pour les apprenants, les employés et les enseignants autochtones, ainsi que pour l'ensemble de la collectivité.

Ainsi, Heather Igloliorte, chercheuse inuite et conservatrice indépendante titulaire de la chaire de recherche de l'Université Concordia en histoire de l'art et en engagement communautaire autochtones, a été nommée conseillère spéciale à l'avancement des savoirs autochtones auprès du vice-recteur exécutif aux affaires académiques.

Quant à William Lindsay, qui compte plus de 20 ans d'expérience à titre d'éducateur autochtone et de cadre supérieur, il est le nouveau directeur principal des directions autochtones.



LA RECHERCHE
COLLABORATIVE
AU SERVICE DE LA
**JEUNESSE
AUTOCHTONE**

LE MBA DE JOHN-MOLSON SOUFFLE SES 50 BOUGIES



Dans les années 1960, Montréal voyait grand. La ville était encore enivrée par l'effervescence découlant de l'accueil du monde entier à l'Expo 67; la première vague de Trudeaumanie battait son plein; et la Ligue majeure de baseball accueillait dans son giron le club des Expos de Montréal, en 1968.

À l'automne de la même année, la Sir George Williams University, l'un des deux établissements fondateurs de l'Université Concordia, lançait sa maîtrise en administration des affaires (MBA).

Aujourd'hui, cinq décennies plus tard, ce programme d'études de deuxième cycle, désormais appelé le MBA de John-Molson, est reconnu à l'échelle internationale. En 2018, la revue *The Economist* a conféré au MBA de John-Molson le premier rang au Québec, tandis que le palmarès mondial des MBA établi par QS l'a classé huitième au Canada. Depuis ses débuts, le programme a contribué à propulser la carrière de milliers de diplômés et de diplômées.

À son lancement, 39 étudiants y étaient inscrits. Aux dires du premier directeur du programme, Bruce Mallen (B. Comm. 1958, B.A. 1964, LL. D. 2004), cette première cohorte constituait « la crème de la crème ». Il s'agissait de hauts dirigeants chevronnés – la plupart financés par leur entreprise – qui venaient apprendre ce qu'on décrivait dans un communiqué de presse de l'époque comme étant « les nouvelles techniques de prise de décision et de gestion ».

Au fil des ans, le MBA croît en popularité et suscite une demande de plus en plus forte. Au milieu des années 1970, plus de 400 étudiants y sont inscrits, ce qui correspond à son effectif d'aujourd'hui.

La souplesse et l'accessibilité qui caractérisaient à l'origine le MBA en font encore à ce jour la réputation.

NOUVELLES ORIENTATIONS

L'univers du commerce a évolué à une vitesse effrénée, et le programme s'est adapté afin de tenir le rythme et de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants d'aujourd'hui. En 2016, dans l'optique de rendre

« CHAQUE ANNÉE, PRÈS D'UNE CENTAINE DE DIPLÔMÉS REVIENNENT PARLER À NOS DIVERS GROUPES CLASSES. »



encore meilleur l'un des programmes d'études en administration des affaires les mieux cotés au Canada, le MBA de John-Molson subit une refonte majeure. Désormais plus épuré, le programme offre une plus grande accessibilité pour permettre aux étudiants travailleurs et à temps partiel d'obtenir leur diplôme plus rapidement.

Des enjeux comme l'éthique, la gouvernance et la durabilité – d'une grande pertinence dans le marché du travail actuel – se voient désormais accorder une place prépondérante dans le programme.

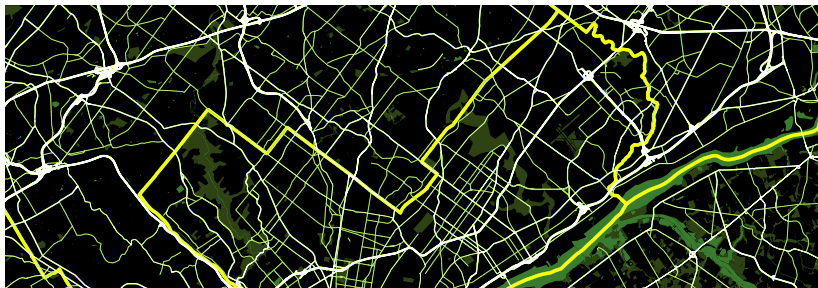
Les appels à une plus grande diversité en milieu de travail se font de plus en plus pressants, et le MBA de John-Molson se veut un modèle à cet égard. Ainsi, plus de 60 pour cent des personnes inscrites viennent de l'extérieur du pays, et les femmes représentent près de 40 pour cent de l'effectif étudiant.

Aujourd'hui, dans les salles de classe du MBA, il n'est pas rare de voir un diplômé ou une diplômée du programme donner une conférence pour faire connaître son expérience de carrière aux étudiants actuels. « Chaque année, près d'une centaine de diplômés reviennent parler à nos divers groupes classes, fait remarquer Anne-Marie Croteau (B. Sc. 1986), doyenne de l'École de gestion John-Molson. Et, nous souhaitons en inviter de plus en plus. »

l'évolution des villes est le résultat du travail de nombreux acteurs, mais chacun y apporte sa couleur distincte. Par exemple, un artiste peut regarder un square public à travers une lentille différente de celle d'un urbaniste. De même, il se peut que la perspective qu'entretient une militante communautaire à l'égard d'un quartier soit différente de celle d'un promoteur immobilier.

Devant cette réalité, il existe peu de plateformes de collaboration interdisciplinaire, où des personnes de différents horizons peuvent proposer leur interprétation de l'espace urbain ou encore, faire part à autrui de leurs aspirations ou de leur vision d'un avenir commun.

C'est pour répondre à ce besoin qu'a été créé l'Institut des avenir urbains (IAU) de Concordia – pouvoir explorer des liens entre des domaines souvent éloignés les uns des autres, comme l'urbanisme, le théâtre et la santé. En plus de réunir des professeurs, des étudiants et des chercheurs des quatre facultés de l'Université à une même table, l'institut invite aussi à la discussion des promoteurs immobiliers, des décideurs politiques, des militants et des membres de la communauté. L'IAU fait en outre partie du pôle de recherche sur les villes intelligentes de Concordia.



« LA FORCE DE L'INSTITUT RÉSIDE DANS SA CAPACITÉ À PERMETTRE L'ADOPTION D'APPROCHES INTERDISCIPLINAIRES ET MULTIDIMENSIONNELLES POUR EXPLORER LA VILLE. »

Si l'entreprise semble complexe, c'est tout à fait voulu. « Cette complexité est nécessaire pour mobiliser les forces vives de la ville », affirme Paul Holmquist, gestionnaire de projets à l'institut.

Dans de nombreuses activités de l'institut, on ne considère pas les villes comme des entités isolées, mais plutôt comme faisant partie d'un écosystème mondial. « En tant que pôle axé sur la recherche et la réalisation de projets, l'IAU possède la capacité d'accueillir un large éventail d'acteurs urbains, et de mettre en commun leurs centres d'intérêt », explique Shauna Janssen (B. Bx-arts 1994, M.A. 2009, Ph. D. 2014), nouvelle directrice de l'institut et professeure adjointe au Département de théâtre ainsi qu'au Département de géographie, d'urbanisme et d'environnement.

Lancé en 2015, l'IAU est né d'un processus de consultation. Dans le cadre de l'élaboration de ses orientations pour les prochaines années, la Faculté des beaux-arts s'est penchée sur les possibilités de collaboration interdisciplinaire. La faculté a formulé un certain nombre de « spéculations stratégiques » et consulté plus de 50 personnes de tous les départements de Concordia, de même que des étudiants et des diplômés.

« L'aspect urbain s'est avéré un des fils conducteurs les plus solides entre de nombreuses idées », note Rebecca Duclos, doyenne de la Faculté des beaux-arts et professeure au Département d'histoire de l'art.

De ces résultats a émergé le projet d'un institut capable de relier les plateformes de recherche et d'innovation de l'Université aux communautés et aux personnes qui souhaitent utiliser ces nouveaux systèmes. « L'IAU est un incubateur où les gens peuvent se réunir et développer des projets de recherche, des cours, des pratiques militantes et des initiatives intégrées », poursuit Rebecca Duclos.

André Roy est doyen de la Faculté des arts et des sciences et professeur au Département de géographie, d'urbanisme et d'environnement. Il ajoute que « la force de l'institut réside dans sa capacité à permettre l'adoption d'approches interdisciplinaires et multidimensionnelles pour explorer la ville en fusionnant l'art, la politique, l'urbanisme et les aspects scientifiques de l'exploitation des sources d'énergie renouvelable. »



UN AVENIR RÉSOLUMENT URBAIN

DISTINCTIONS EXTERNNES

MENTIONS D'HONNEUR
OBTENUES EN 2018

PROFESSEURS

Geneviève Cadieux

Photographie, enseignement des arts
Prix du Québec Paul-Émile-Borduas

Muthukumar Packirisamy

Génie mécanique, industriel et aérospatial
Membre
National Academy of Inventors

Francine Pelletier

Journalisme
Prix Hyman-Solomon
Forum des politiques publiques

Société royale du Canada

Martha Langford

Histoire de l'art

Jean-Philippe Warren

Sociologie et anthropologie

Ordre de l'excellence en éducation

Michel Magnan

Comptabilité

André Roy

Doyen de la Faculté des arts et des sciences
Membres distingués

DIPLÔMÉS

Chloé Beaulac, B. Bx-arts 2010

Prix relève Culture Montérégie
La Fabrique culturelle

Janick Burn, B. Bx-arts 2014

Lauréate
La Bourse Plein sud

Audrey Burt, B.A. 1988

Leader communautaire (région du Québec)
Prix pour le bénévolat du Canada

Nathalie Chapman, B.A. 1971,

M.A. 1998
Prix Solidaires Leadership
Centraide du Grand Montréal

Régine Chassagne, B.A. 1998

Richard Reed Parry, B. Bx-arts 2003
Distinction à l'international,

Arcade Fire

Prix Juno

Robert Coallier, MBA 1989

Prix Personnalité du monde alimentaire
Conseil de la transformation alimentaire
du Québec

Clara Couzino, B. Bx-arts 2018

Concours 1^{res} Œuvres! de BMO
BMO Groupe financier

Moyra Davey, B. Bx-arts 1982

Prix de photographie Banque Scotia
Banque Scotia

Howard Davidson, B. Comm. 1980

Prix du membre honoraire à vie
Association des diplômés de McGill

Erin Doiron-Hartle, B.A. 2018

Prix Levier
Regroupement des organismes
communautaires autonomes jeunesse
du Québec

Adrienne Huard, B. Bx-arts 2018

Résidence rédactionnelle
Canadian Art

Hua Jin, M. Bx-arts 2016

Prix de la diversité culturelle en
arts visuels
Conseil des arts de Montréal et
Ville de Montréal

J. Clark Johnson, étudiant en 1979

Prix Earle-Grey
Académie canadienne du cinéma et
de la télévision

Niloofer Moradi Khaniabadi,

B. Ing. 2010
Programme *Top 20 Under 40* de la
revue *Wings*
Prix Aviation et aérospatiale,
catégorie des prix en génie
Northern Lights Aero Foundation

Stéphanie Jasmin, B. Bx-arts 1999

Prix Siminovitch en théâtre

Lara Kramer, B. Bx-arts 2008

Boursière Ashley en résidence d'artiste
Université Trent

Domenico (Domenic) Mancini,

dipl. 2^e cycle 1984
Transaction de l'année, catégorie
des 10 à 500 M\$
Club M&A

Henry Mintzberg, B.A. 1962,

LL. D. 2001

Prix David-Johnston décerné à
un membre du personnel ou du
corps professoral
Association des diplômés de McGill

Mila Mulroney, étudiante en 1973

Doctorat honorifique
Université St. Thomas, Fredericton
(Nouveau-Brunswick)

Hillel Neuer, B.A. 1993

Doctorat en droit (LL. D.) *honoris causa*
Université McGill

Pierre Lassonde, LL. D. 2016

Prix PDG de l'année, catégorie Haut
dirigeant socialement engagé
Les Affaires

Michael V. Richardson,

B. Comm. 2016
Médaille d'or, région du Québec
Comptables professionnels agréés
du Canada

Andreas Rutkauskas,

M. Bx-arts 2007
Programme de bourses de recherche
Institut canadien de la photographie

Amir Sanati-Nezhad, Ph. D. 2013

Chaire de recherche du Canada en
systèmes bio-électromécaniques
École de génie Schulich, Université
de Calgary

Lino Saputo, Jr., B.A. 1989
Doctorat honorifique
Université St. Francis Xavier, Antigonish
(Nouvelle-Écosse)

Alan Simoneau, B.A. 1994
Les Directeurs et directrices
exceptionnels du Canada
Partenariat en Éducation

Jana Sterbak, B. Bx-arts 1977
Ordre des arts et des lettres du Québec

Catherine Vallejo, B.A. 1968
Professeure honoraire
Université autonome de Santo Domingo

**Réseau des femmes exécutives :
femmes les plus influentes du
Canada**

Madeleine Chenette, B.A. 1985
Catégorie Dirigeantes – HSBC
Julie Quenneville, B.A. 2000
Catégorie Leaders en devenir –
Mercedes-Benz

Ariane Lorrain, B. Bx-arts 2015
Shahab Mihandoust, M. Inf. 2008,
B. Bx-arts 2014
Meilleur court ou moyen métrage
national, *Zagros*
Rencontres internationales du
documentaire de Montréal

Jennie Moushos, B. Comm. 1984
Personnalité de l'année du monde
de l'assurance
Gala Salute

John Player, B. Bx-arts 2008,
M. Bx-arts 2014
Artiste en résidence Pope
Collège d'art et de design de la
Nouvelle-Écosse, Halifax

Capitaine Christopher Robinson,
B. Comm. 1991
Ordre du mérite militaire
Grade d'officier

Justine Skahan, B. Bx-arts 2010
Artiste en résidence
Institut des arts et de la culture
du Klondike, Dawson City (Yukon)

Patricia «Patsy» Van Roost,
B. Bx-arts 1994
Prix Charles-Biddle
Québec

Nancy Neamtan, LL. D. 2015
Prix Marcel-Côté
Forum des politiques publiques

**Prix littéraires du
Gouverneur général**
Phyllis Aronoff, M.A. 1992
Howard Scott, B.A. 1979, M.A. 1984
Traduction du français vers l'anglais,
Explication de la nuit/Descent into Night

Prix Femmes d'affaires du Québec
Françoise Bertrand, LL. D. 2013
Prix Réalisations
Svetlana Sidenko, B. Comm. 2000
Prix Entreprise à propriété féminine
certifiée

Société royale du Canada
Margaret Atwood, LL. D. 1979
Médaille Lorne-Pierce
Deanna Reder, B.A. 1990
Membre du Collège de nouveaux
chercheurs et créateurs en arts et
en science
Jin-Me Yoon, M. Bx-arts 1993
Membre de l'Académie des arts, des
lettres et des sciences du Canada,
Division des arts

Ordre de Montréal
Richard Pound, B.A. 1963,
LL. D. 2010
Commandant
Morton Minc, B.A. 1967
Officier
Jonathan Wener, B. Comm. 1971
Chevalier

Ordre du Canada
Darren Entwistle, B.A. 1986,
LL. D. 2012
Henri-Paul Rousseau, LL. D. 2004
Morton Minc, B.A. 1967
Mutsumi Takahashi, B.A. 1979,
MBA 1995, LL. D. 2013
Sharon Sholzberg-Gray, B.A. 1964
Virendra K. Jha, Ph. D. 1982
Membres

Ordre du Québec
Phoebe Greenberg, étudiante
Officière

**Prix de la Québec Writer's
Federation**
Alisha Dukelow, littérature anglaise
et création littéraire
Prix 3Macs carte blanche, pour
loss of, her, self
Sina Queyras, M.A. 1995
Prix A.-M.-Klein de poésie, pour *My Ariel*
Anne Renaud, B.A. 1983
Prix de littérature pour enfants
et jeunes adultes, pour *Mr. Crum's
Potato Predicament*
Lynn Verge, dipl. 2^e cycle 2004
Prix Judy-Mappin pour service
communautaire

**Prix METAs (Montreal
English Theatre Awards)**
Tyrone Benskin, étudiant en 1981
Catégorie *Outstanding Supporting
Performance – Actor*, pour *Marjorie Prime*
Letitia Brookes, B. Bx-arts 2012
Catégorie *Outstanding Lead Performance
– Actress*, pour *The Mountaintop*
Anisa Cameron, B. Bx-arts 2002
Catégorie *Outstanding Community
Production*, pour *Joseph and the Amazing
Technicolor Dreamcoat*
Michaela Di Cesare, B.A. 2009
Catégorie *Outstanding New Text, Original
or Adaptation*, pour *Successions*
Michael Hughes, B. Bx-arts 2013
Chimwenwe Miller, B. Bx-arts 2015
Catégorie *Outstanding Ensemble*, pour
Around the World in 80 Days
Michael Payette, B. Bx-arts 2007
Catégorie *Outstanding Direction*, pour
Around the World in 80 Days
Zoe Roux-McKean, B. Bx-arts 2016
Catégorie *Outstanding Emerging
Artist – Production* pour *Invasive Species
et Smackhead*
Evan Stepanian, B. Bx-arts 2015
Catégorie *Outstanding Contribution to
Theatre*, pour *Sapientia*

ÉTUDIANTS

**Médaille du Lieutenant-
gouverneur pour la jeunesse**
Brooke Wahsontiiostha Deer,
B. Comm. 2018
Management
Hamaad Nami, B.A. 2012
Génie civil
Yanina Chukhovich, B.A. 2018
Études anglaises et études des femmes

Concours d'art public Legado
Annabelle Daoust
Design
Fany Rodrigue
Arts plastiques
Pour *Misty Valley*

Hannah Halcro
Génie aérospatial
Finaliste à Forces AVENIR

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

INFORMATION EN DATE DE DÉCEMBRE 2018

REPRÉSENTANTS OFFICIELS

EXPIRATION DU MANDAT

PRÉSIDENT
NORMAN HÉBERT JR., O.C. 2020
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
GROUPE PARK AVENUE

VICE-PRÉSIDENTE
FRÉDÉRICA MARTIN 2020
CHEF DES PROGRAMMES D'ÉTUDES
ET DU DÉVELOPPEMENT
UNIVERSITÉ CONCORDIA

VICE-PRÉSIDENTE
FRANÇOISE BERTRAND, O.C., C.Q. 2020
ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

MEMBRE D'OFFICE

RECTEUR ET VICE-CHANCELIER
ALAN SHEPARD

MEMBRES EXTERNES

HELEN ANTONIOU MOLSON 2021
ACCOMPAGNATRICE DE GESTIONNAIRES
ET CONSULTANTE EN STRATÉGIE

FRANÇOISE BERTRAND, O.C., C.Q. 2020
ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

JEFF BICHER, CFRE 2021
RESPONSABLE, JAB STRATEGIES
DIRECTEUR, CAMP MASSAD

ANTOINETTE BOZAC 2021
CHEF DE LA DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
YORK REGION RAPID TRANSIT CORPORATION

GABRIEL BRAN LOPEZ 2021
PRÉSIDENT FONDATEUR, FUSION JEUNESSE

GINA CODY 2020
PRÉSIDENTE
FONDATION GINA-CODY

ADRIANA EMBIRICOS COUMOUNDOUROS 2021
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLES
INVESTISSEMENTS DIRECTS JODDES

RANA GHORAYEB 2020
VICE-PRÉSIDENTE PRINCIPALE –
INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NORMAN HÉBERT JR. 2020
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
GROUPE PARK AVENUE

TONY LOFFREDA 2021
VICE-PRÉSIDENT
RBC GESTION DE PATRIMOINE

MICHAEL NOVAK 2020
CONSEILLER-CADRE ET CONSULTANT

GEORGES PAULEZ 2019
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
CHEF DE LA DIRECTION
MIRABAUD CANADA

PHILIPPE POURREAUX 2021
VICE-PRÉSIDENT – VALORISATION
PWC CANADA

SUZANNE SAUVAGE 2019
PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION
MUSÉE McCORD

REPRÉSENTANTS DU CORPS PROFESSORAL

PATRICE BLAIS
VICE-PRÉSIDENT – GRIEFS ET
CONVENTION COLLECTIVE
APTPUC 2021

WILLIAM BUKOWSKI
PROFESSEUR ET DIRECTEUR
CENTRE DE RECHERCHE EN
DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2019

JARRETT CARTY
PROFESSEUR AGRÉGÉ
D'ÉTUDES HUMANISTES 2020

DANIEL CROSS
PROFESSEUR AGRÉGÉ
DÉPARTEMENT DE CINÉMA 2020

CLAUDINE MANGEN
PROFESSEURE AGRÉGÉE
DÉPARTEMENT DE COMPTABILITÉ 2020

TED STATHOPOULOS
PROFESSEUR
DÉPARTEMENT DE GÉNIE DU BÂTIMENT,
CIVIL ET ENVIRONNEMENTAL 2020

REPRÉSENTANT DES CYCLES SUPÉRIEURS

CHAIM KUHNREICH
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET
ÉTUDIANTES DES CYCLES SUPÉRIEURS 2018

REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS DU 1^{er} CYCLE

SOPHI HOUGH-MARTIN
UNION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DE CONCORDIA 2019

EUNBYUL PARK
UNION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DE CONCORDIA
(SUPPLÉANTE) 2019

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN

FRÉDÉRICA MARTIN
CHEF DES PROGRAMMES D'ÉTUDES
ET DU DÉVELOPPEMENT 2020

OBSERVATEURS (MEMBRES NON VOTANTS)

CHANCELIER
JONATHAN WENER, C.M. 2019

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET
CHEF DE LA DIRECTION
GESTION CANDEREL

CHANCELIER DÉLÉGUÉ*
POSTE VACANT 2019
** EN L'ABSENCE DU CHANCELIER*

CADRE DE L'UNIVERSITÉ AYANT DROIT DE PAROLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FREDERICA JACOBS
MEMBRE D'OFFICE
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANIELLE TESSIER
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ASSOCIÉE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SÉNAT 2018

INFORMATION EN DATE DE DÉCEMBRE 2018

MEMBRES VOTANTS

RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	ALAN SHEPARD
VICE-RECTEUR EXÉCUTIF AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES	GRAHAM CARR
VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE ET AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES	CHRISTOPHE GUY
DOYEN DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES	ANDRÉ ROY
DOYEN DE L'ÉCOLE DE GÉNIE ET D'INFORMATIQUE GINA-CODY	AMIR ASIF
DOYENNE DE LA FACULTÉ DES BEAUX-ARTS	REBECCA DUCLOS
DOYENNE DE L'ÉCOLE DE GESTION JOHN-MOLSON	ANNE-MARIE CROTEAU
DOYENNE DE L'ÉCOLE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES	PAULA WOOD-ADAMS
VICE-RECTRICE EXÉCUTIVE ADJOINTE À LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE ET DIRECTRICE ET BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF DE L'UNIVERSITÉ	GUYLAINE BEAUDRY

QUATORZE MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES EXPIRATION DU MANDAT

PAUL ALLEN	2020
LESLIE BARKER (PROFESSEURE À TEMPS PARTIEL)	2021
PASCALE BIRON	2020
CHRISTOPHER BRETT	2021
CHRISTINE DEWOLF	2019
JILL DIDUR	2019
MARCIE FRANK	2019
DAVID MORRIS	2019
VIRGINIA PENHUNE	2021
DANIEL SALÉE	2019
FRANCESCA SCALA	2019
MATT SOAR	2020
RONALD STERN	2021
JEAN-PHILIPPE WARREN	2019

CINQ MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL DE L'ÉCOLE DE GÉNIE ET D'INFORMATIQUE GINA-CODY

ALI AKGUNDUZ	2021
BRIGITTE JAUMARD	2019
MARTIN PUGH	2020
CHRISTOPHER W. TRUEMAN	2020
RADU ZMEUREANU	2021

QUATRE MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL DE LA FACULTÉ DES BEAUX-ARTS

SALLY COOKE (PROFESSEURE À TEMPS PARTIEL)	2021
RICARDO DAL FARRA	2020
JOHN POTVIN	2019
MARC STEINBERG	2020

QUATRE MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL DE L'ÉCOLE DE GESTION JOHN-MOLSON

REENA ATANASIADIS	2020
FRANK CROOKS	2021
MEHDI FARASHAHI	2021
ROBERT SOROKA (PROFESSEUR À TEMPS PARTIEL)	2019

UN BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL

VINCE GRAZIANO	2021
----------------	------

DOUZE ÉTUDIANTS DU 1^{er} CYCLE

SARAH ABOU-BAKR	2019
SAMI AL-HANBALI	2019
RORY BLAISDELL	2019
MATHILDE BRAEMS	2019
MIKAELA CLARK-GARDNER	2019
RIM HAMILA	2019
SOPHIE HOUGH-MARTIN	2019
JEAN-GABRIEL LACOMBE	2019
SARAH MAZHERO	2019
EUNBYUL PARK	2019
SAFA SHEIKH	2019
ALI SHERRA	2019

QUATRE ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS

SHAINA ALI	2019
ZENOBIA PAIS	2019
RASHMIKAA SETHU MADHAVAN	2019
NAFISA TABASSUM JAMAL	2019

MEMBRES NON VOTANTS

JOANNE BEAUDOIN	REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN
EMMET HENCHEY	REPRÉSENTANT DU PERSONNEL D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN
ISABEL DUNNIGAN	DIRECTRICE DU CENTRE DE FORMATION CONTINUE
PHILIPPE BEAUREGARD	CHEF DES COMMUNICATIONS
DENIS COSSETTE	CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE
ANNE WHITELAW	VICE-RECTRICE EXÉCUTIVE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES
TOM HUGHES	REPRÉSENTANT DES PROFESSEURS À TEMPS PARTIEL DE L'ÉCOLE DE GÉNIE ET D'INFORMATIQUE GINA-CODY
ILZE KRAULIS	REGISTRAIRE PAR INTÉRIM
PAUL CHESSEY	VICE-RECTEUR AU DÉVELOPPEMENT ET AUX RELATIONS EXTÉRIEURES
FREDERICA JACOBS	SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
ROGER CÔTÉ	VICE-RECTEUR AUX SERVICES
DANIELLE TESSIER	SECRÉTAIRE DU SÉNAT



RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

2018-2019

Octobre 2019

Cheminement des étudiants au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat - Temps Plein

Nouveaux inscrits à l'automne 2012 et statut à l'automne 2019

Niveau / Secteur disc.	Nombre d'étudiants admis à l'automne 2012	Statut de la cohorte en nombre			Statut de la cohorte en %				Durée moyenne des études (années) - moins de 100 crédits	Durée moyenne des études (années) - 100 cr et +
		Nombre de diplômés	Nombre d'abandons	Nombre d'étudiants poursuivant leurs études à l'automne 2019	Taux de diplomation	Taux d'abandon	% des étudiants poursuivant leurs études à l'automne 2019	Taux global de rétention ('Diplômés' et 'Poursuivant les études' après 6 ans)		
Baccalauréat										
3 Sciences pures	326	225	83	18	69.0%	25.5%	5.5%	74.5%	4.2	4.8
4 Sciences appliquées	436	305	106	25	70.0%	24.3%	5.7%	75.7%	4.0	4.8
5 Sciences sociales	1,244	819	375	50	65.8%	30.1%	4.0%	69.9%	4.3	4.6
6 Sciences de l'éducation	155	112	38	5	72.3%	24.5%	3.2%	75.5%	4.1	4.6
7 Administration	685	550	123	12	80.3%	18.0%	1.8%	82.0%	4.1	4.5
8 Beaux-Arts	405	284	109	12	70.1%	26.9%	3.0%	73.1%	4.0	4.2
9 Lettres	231	139	81	11	60.2%	35.1%	4.8%	64.9%	4.0	4.3
Sous-Total 1er c.	3,482	2,434	915	133	69.9%	26.3%	3.8%	73.7%		
Maîtrise										
3 Sciences pures	43	36	7	-	83.7%	16.3%	-	83.7%	2.9	
4 Sciences appliquées	305	260	44	1	85.2%	14.4%	0.3%	85.6%	2.6	
5 Sciences sociales	77	61	14	2	79.2%	18.2%	2.6%	81.8%	3.3	
6 Sciences de l'éducation	30	24	6	-	80.0%	20.0%	-	80.0%	3.1	
7 Administration	116	109	5	2	94.0%	4.3%	1.7%	95.7%	2.7	
8 Beaux-Arts	47	41	6	-	87.2%	12.8%	-	87.2%	2.8	
9 Lettres	33	27	5	1	81.8%	15.2%	3.0%	84.8%	3.0	
Sous-Total 2e c.	651	558	87	6	85.7%	13.4%	0.9%	86.6%		
Doctorat										
3 Sciences pures	20	12	4	4	60.0%	20.0%	20.0%	80.0%	5.0	
4 Sciences appliquées	63	36	17	10	57.1%	27.0%	15.9%	73.0%	5.5	
5 Sciences sociales	54	23	9	22	42.6%	16.7%	40.7%	83.3%	5.6	
6 Sciences de l'éducation	7	3	2	2	42.9%	28.6%	28.6%	71.4%	6.0	
7 Administration	12	5	1	6	41.7%	8.3%	50.0%	91.7%	5.9	
8 Beaux-Arts	20	6	3	11	30.0%	15.0%	55.0%	85.0%	5.7	
9 Lettres	1	1	-	-	-	-	-	-	5.5	
Sous-Total 3e c.	177	86	36	55	48.6%	20.3%	31.1%	79.7%		
Total, 1er, 2e, 3e c.	4,310	3,078	1,038	194	71.4%	24.1%	4.5%	75.9%		

Source: Université Concordia, Système d'information sur les étudiants

Notes: Diplômés: ont reçu un diplôme (pas nécessairement dans le programme d'origine)

Poursuivant leurs études: n'ont pas reçu de diplôme, mais inscrits au moins une fois durant les 2 années académiques précédentes

Abandons: Pas inscrits durant les 2 années académiques précédentes

Durée moyenne: pour les étudiants qui ont reçu un diplôme dans leur cycle d'études d'origine

Cheminement des étudiants au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat - Temps Partiel

Nouveaux inscrits à l'automne 2012 et statut à l'automne 2019

Niveau / Secteur disc.	Nombre d'étudiants admis à l'automne 2012	Statut de la cohorte en nombre			Statut de la cohorte en %				Durée moyenne des études (nombre d'années) - moins de 100 crédits	Durée moyenne des études (nombre d'années) - 100 cr et +
		Nombre de diplômés	Nombre d'abandons	Nombre d'étudiants poursuivant leurs études à l'automne 2019	Taux de diplomation	Taux d'abandon	% des étudiants poursuivant leurs études à l'automne 2019	Taux global de rétention ('Diplômés' et 'Poursuivant les études' après 6 ans)		
Baccalauréat										
3 Sciences pures	132	74	45	13	56.1%	34.1%	9.8%	65.9%	4.6	5.4
4 Sciences appliquées	192	86	84	22	44.8%	43.8%	11.5%	56.3%	4.7	5.6
5 Sciences sociales	780	389	323	68	49.9%	41.4%	8.7%	58.6%	4.8	5.2
6 Sciences de l'éducation	80	41	36	3	51.3%	45.0%	3.8%	55.0%	4.9	4.4
7 Administration	263	167	79	17	63.5%	30.0%	6.5%	70.0%	4.4	4.7
8 Beaux-Arts	342	171	149	22	50.0%	43.6%	6.4%	56.4%	4.6	4.9
9 Lettres	142	58	70	14	40.8%	49.3%	9.9%	50.7%	4.7	4.8
Sous-Total 1er c.	1,931	986	786	159	51.1%	40.7%	8.2%	59.3%		
Maîtrise										
3 Sciences pures	13	9	3	1	69.2%	23.1%		69.2%	3.9	
4 Sciences appliquées	86	64	21	1	74.4%	24.4%	1.2%	75.6%	3.3	
5 Sciences sociales	49	44	5	-	89.8%	10.2%	-	89.8%	3.2	
6 Sciences de l'éducation	16	9	4	3	56.3%	25.0%	18.8%	75.0%	4.1	
7 Administration	65	56	7	2	86.2%	10.8%	3.1%	89.2%	3.7	
8 Beaux-Arts	48	46	2	-	95.8%	4.2%	-	95.8%	3.7	
9 Lettres	20	15	4	1	75.0%	20.0%	5.0%	80.0%	3.0	
Sous-Total 2e c.	297	243	46	8	81.8%	15.5%	2.7%	84.5%		
Doctorat										
3 Sciences pures	-	-	-	-				-		
4 Sciences appliquées	-	-	-	-				-		
5 Sciences sociales	2	-	-	2	-		100.0%			
6 Sciences de l'éducation	1	1	-	-	100.0%			100.0%	6.0	
7 Administration	-	-	-	-				-		
8 Beaux-Arts	-	-	-	-				-		
9 Lettres	-	-	-	-				-		
Sous-Total 3e c.	3	1	-	2	33.3%	-	66.7%	100.0%		
Total, 1er, 2e, 3e c.	2,231	1,230	832	169	55.1%	37.3%	7.6%	62.7%		

DIRECTIVES SUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS À LA MAÎTRISE
Dernière mise à jour le 16 janvier 2017

Ces directives remplacent le document Directives pour les superviseurs et les étudiants des cycles supérieurs.

Elles ont été approuvées par le conseil de l'École des études supérieures le 6 mai 1996.

A. Préambule	1
B. Contexte	1
C. Directives.....	2
1. Définition de l'encadrement	2
1.1. Qui peut encadrer les étudiants?	2
1.2. Établissement d'un comité d'encadrement	3
2. Résumé des procédures et des responsabilités.....	4
2.1. École des études supérieures.....	4
2.2. Facultés	4
2.3. Directeurs de département et du programme d'études supérieures	4
2.4. Mentors et superviseurs des étudiants aux cycles supérieurs	5
2.5. Étudiants	7
D. Rapports d'étape.....	8
E. Résolution des conflits	9
F. Annexe.....	9

A. PRÉAMBULE

Les présentes directives ont été préparées pour rehausser la contribution de la formation aux cycles supérieurs au développement intellectuel et à la réussite scolaire des étudiants de l'Université Concordia (« l'Université »). Les rôles et responsabilités de tous les partenaires de formation aux cycles supérieurs sont conformes à l'ensemble des politiques de l'Université en matière de conduite responsable et d'intégrité dans la recherche et le savoir.

Il est important de souligner que les étudiants sont des partenaires de l'entreprise universitaire et de reconnaître le statut de leur pouvoir différentiel, surtout en ce qui concerne leur superviseur. Certains étudiants pourraient avoir l'impression de s'exposer à des risques s'ils se plaignent de leur superviseur ou expriment leur désaccord avec lui. Parallèlement, les professeurs qui occupent un nouveau rôle de conseiller ont besoin de soutien et d'encadrement par leurs pairs à l'échelle du département. Par conséquent, il incombe au département, aux superviseurs et aux étudiants de promouvoir un milieu où les attentes et les préoccupations font l'objet de discussions franches.

De plus, les directives sont conçues pour encourager les unités à examiner leurs programmes d'études supérieures et à définir leurs propres politiques et procédures, tout en assurant le maintien de l'excellence universitaire. Chaque unité d'enseignement doit disposer de politiques et de procédures explicites sur les conseils et l'encadrement offerts aux étudiants, de moyens établis pour informer les étudiants des procédures et des échéances (p. ex. séances d'orientation et manuels) et de mécanismes de résolution des plaintes conformes à ses pratiques et à ses disciplines. Par ailleurs, il incombe aux étudiants de prendre connaissance de ces politiques et procédures.

Enfin, les présentes directives doivent être lues conjointement avec les [Thesis Preparation and Thesis Examination Regulations](#) et les [Thesis Regulations](#) dans l'annuaire des cycles supérieurs.

B. CONTEXTE

En raison de l'éventail de diplômes en recherche et de domaines de recherche, il existe un écart considérable dans les types d'encadrement dont les étudiants ont besoin. De façon générale, les modèles varient entre les activités d'apprentissage dans le cadre desquelles les étudiants bénéficient d'un encadrement étroit et constant de la part de leur superviseur, et les situations de nature plus autonome où les étudiants, qui sont essentiellement des chercheurs indépendants, bénéficient des conseils réguliers de leur superviseur, mais qui assument sinon la plupart des responsabilités destinées à faire avancer un programme de recherche. Dans tous les cas, les étudiants doivent devenir de plus en plus autonomes au cours de leur programme d'études. Il est essentiel d'organiser régulièrement des consultations et des évaluations formelles et informelles entre les étudiants et les superviseurs afin de maximiser les retombées de leur collaboration et de réduire au minimum les malentendus.

Même s'il est important de reconnaître le rôle de leadership des superviseurs, on s'attend à ce que les étudiants partagent leur responsabilité pour maintenir ouverts les modes de communication et définir et atteindre leurs propres objectifs comme étudiants et chercheurs.

C. DIRECTIVES

L'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs aide les étudiants à :

- favoriser l'intégrité universitaire ainsi que l'éthique et les normes professionnelles;
- cheminer dans leur programme en comprenant bien les exigences, les règles et les procédures appropriées et en assurant la résolution rapide d'éventuels problèmes;
- apprendre les méthodes essentielles, les concepts et la culture de leur discipline et mener des recherches de qualité supérieure et de grande importance;
- s'engager dans le contexte élargi de la discipline et auprès des communautés pertinentes de chercheurs et préparer leur parcours professionnel à l'intérieur et à l'extérieur du milieu universitaire;
- réaliser leur plein potentiel de chercheur en offrant un cadre de soutien stimulant sur le plan intellectuel.

1. Définition de l'encadrement

L'encadrement représente la relation professionnelle établie entre un ou plusieurs professeurs et un étudiant en vue de l'aider à améliorer ses aptitudes intellectuelles pour lui permettre d'obtenir son diplôme universitaire. Fondamentalement, l'encadrement vise le transfert des connaissances et de l'expérience d'un professeur spécialisé dans un certain domaine à un étudiant dans une période prédéfinie pour le préparer à l'exercice d'une profession dans ce domaine. Il est important que l'étudiant et le superviseur maintiennent une relation sans lien de dépendance pendant la période d'encadrement.

Dans certains programmes, les superviseurs sont désignés lors du processus d'admission et chaque étudiant est jumelé à un superviseur après son inscription. Pour les programmes dans lesquels un superviseur n'est pas désigné lors du processus d'admission, le département est responsable de fournir de l'encadrement dans un domaine où il dispose de superviseurs compétents et pour lequel l'étudiant a manifesté son intérêt. Par conséquent, les départements doivent admettre uniquement les étudiants avec lesquels il sera raisonnablement possible de jumeler un professeur à titre de superviseur, au besoin. Cela dit, il n'est pas garanti qu'un étudiant sera jumelé à un superviseur en particulier. Les superviseurs doivent être nommés au cours des 12 premiers mois du programme de l'étudiant. Néanmoins, il doit être reconnu que dans certaines circonstances, il peut s'avérer difficile, voire impossible, de trouver un superviseur pour un étudiant. Il est cependant attendu que des efforts raisonnables seront déployés pour permettre à l'étudiant et au département de conclure une entente en matière d'encadrement qui conviendra aux deux parties.

1.1. Qui peut encadrer les étudiants?

Habituellement, les professeurs à temps plein et permanents titulaires d'un diplôme terminal de l'Université Concordia et qui ont un poste de professeur adjoint, de professeur agrégé ou de professeur peuvent offrir de l'encadrement aux étudiants. Les autres professeurs qui répondent aux critères établis par le département auquel ils sont associés, qui comportent habituellement des réalisations importantes et pertinentes en matière de recherche, peuvent être nommés par le directeur du programme d'études supérieures de l'École des études supérieures aux fins d'approbation.

La candidature d'un cosuperviseur provenant d'une autre université ou d'un secteur non universitaire (comme l'industrie) peut être prise en compte à condition qu'une demande (incluant le curriculum vitae du cosuperviseur proposé) soit présentée au directeur du programme d'études supérieures, qui pourra approuver la nomination à titre de cas particulier. Dans cette demande, on doit indiquer les moyens par lesquels on maintiendra une réelle interaction. Les cosuperviseurs externes doivent respecter ces directives en matière d'encadrement. Les professeurs émérites de Concordia, les professeurs nommés pour une durée limitée et les professeurs nommés pour une durée prolongée et les professeurs affiliés peuvent également cosuperviser les demandes d'approbation en cours des départements. Les cosuperviseurs doivent également respecter les critères énoncés ci-dessus. Habituellement, on ne doit compter qu'un seul cosuperviseur.

Dans les cas de cosupervision qui concernent l'entente de [cotutelle](#) et l'entente établie avec le [consortium ALGANT](#), veuillez consulter les directives concernées.

1.2. Établissement d'un comité d'encadrement*

En plus de disposer d'un superviseur, tous les étudiants doivent également disposer d'un comité d'encadrement qui pourra les aider tout au long de leur programme. Ce comité doit être mis en place dès le début du programme de l'étudiant en collaboration avec le superviseur et le directeur du programme d'études supérieures. Tous les efforts doivent être déployés pour assurer le maintien du comité tout au long de la progression de l'étudiant dans le cadre du programme. Certaines situations pourraient cependant exiger des changements.

Même s'ils sont partis à la retraite, les membres du comité peuvent continuer à siéger à titre de membres à condition d'en avoir reçu l'approbation de la part de leur programme disciplinaire (ou d'un équivalent fonctionnel) et de continuer à respecter les critères établis par leur programme d'études supérieures en matière d'encadrement des étudiants.

Les membres du comité doivent être en mesure de fournir une expertise qui complète et élargit celle du superviseur. Ils servent de précieux groupe de rétroaction dans les discussions relatives aux nouvelles idées issues de la recherche. En cas de problèmes avec le superviseur, les membres du comité peuvent donner des conseils, faire du mentorat et au besoin, fournir des services de médiation afin de trouver une solution. Par conséquent, les comités de supervision de thèse sont plus utiles s'ils sont formés le plus tôt possible lors du programme de l'étudiant, à condition que ses membres soient sélectionnés judicieusement et que l'étudiant et ceux-ci soient désireux et en mesure d'interagir plus fréquemment que dans le cadre de la réunion annuelle obligatoire.

La relation entre les membres du comité et les étudiants doit être de nature universitaire. Toute relation personnelle pouvant compromettre ou influencer cette relation pédagogique peut constituer un conflit d'intérêts (p. ex. relation familiale ou intime, relation d'affaires). Les membres du comité doivent également s'efforcer de reconnaître et de gérer les conflits d'intérêts qui pourraient exister entre eux. Le directeur ou le président du programme d'études supérieures doit être informé de ces conflits d'intérêts potentiels. En cas de conflit d'intérêts, les membres examinateurs doivent se retirer du comité. Pour en savoir plus sur le rôle de l'École des études supérieures, des présidents des comités d'examen de thèses et des comités d'examen de thèses, consultez les [Thesis Preparation and Thesis Examination Regulations](#) et les [Thesis Regulations](#) dans l'annuaire des cycles supérieurs.

* La section 1.2 s'applique uniquement aux programmes de maîtrise qui font actuellement appel aux comités de supervision.

2. Résumé des procédures et des responsabilités

En ce qui concerne les directives sur l'encadrement, voici le rôle de l'École des études supérieures, des facultés, des départements, des directeurs de programme d'études supérieures, des mentors et superviseurs et des étudiants :

2.1. École des études supérieures

On s'attend à ce que l'École des études supérieures respecte les exigences suivantes :

- élaborer, réviser et mettre en œuvre les directives, les politiques et les règlements concernant les activités d'encadrement et les examens liés aux thèses, conformément aux règles établies par le conseil de l'École des études supérieures;
- offrir des services de médiation et d'arbitrage des conflits découlant de l'interprétation des règlements, des directives et des politiques de l'École des études supérieures;
- fournir des conseils relatifs à tous les aspects du programme et aux éventuelles situations conflictuelles;
- suivre les progrès des étudiants et rester au fait de leurs activités de recherche (rapport d'étape annuel);
- surveiller le processus d'examen de thèse (l'École des études supérieures peut assister aux procédures).

2.2. Facultés

On recommande ce qui suit aux facultés :

- évaluer et améliorer la qualité des activités d'encadrement et soutenir les nouveaux superviseurs, notamment par l'intermédiaire d'ateliers ou de modèles de mentorat; élaborer des procédures de surveillance de la qualité de l'encadrement offert aux étudiants et de formulation de commentaires constructifs aux superviseurs;
- reconnaître que l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs fait partie intégrante de la responsabilité universitaire de l'unité d'enseignement et en tenir compte dans la répartition de la charge de travail et l'enseignement des cours de cycles supérieurs;
- définir des critères d'excellence liés à l'encadrement et à l'enseignement supérieur adaptés à leur discipline et récompenser convenablement les professeurs qui respectent ces critères, notamment dans les décisions concernant la permanence et l'avancement ou les primes au mérite.

2.3. Directeurs de département et du programme d'études supérieures

Le département, par l'intermédiaire du directeur du programme d'études supérieures, joue un rôle essentiel dans le jumelage initial du superviseur et de l'étudiant. Le directeur du département et le directeur du programme d'études supérieures s'engagent à travailler avec les étudiants pour les aider à réussir leur programme et à atteindre leurs objectifs universitaires et peuvent les guider dans l'établissement et le maintien d'une relation productive avec leur superviseur. Les étudiants qui ne sont pas en mesure d'établir ou de maintenir une telle relation avec un superviseur approprié peuvent être retirés du programme.

Chaque département et chaque faculté doivent disposer de directives écrites sur le rôle et les responsabilités du superviseur et du comité d'encadrement, ainsi que sur la composition du comité. Pour ce qui est des programmes sans comité d'encadrement, les responsabilités doivent être incluses dans celles du superviseur.

Les directeurs de département et de programme d'études supérieures sont tenus de respecter ce qui suit :

- s'assurer que les règlements du département concernant la sélection des superviseurs sont conformes aux exigences de l'Université et communiquer ces règlements aux superviseurs et étudiants potentiels;
- suivre la relation entre le superviseur et l'étudiant pour contribuer à sa stabilité et orienter l'étudiant vers le directeur du programme d'études supérieures en cas de problème;
- établir des procédures pour assurer la continuité de l'encadrement lorsqu'un étudiant est séparé d'un superviseur. Par exemple, lorsque ce dernier prend un congé sabbatique, part à la retraite ou change d'université ou lorsque l'étudiant s'absente pour effectuer du travail sur le terrain ou accepte un emploi avant de présenter sa thèse. Aucun étudiant ne doit être laissé sans encadrement pendant plus de deux mois;
- répondre rapidement aux demandes de remplacement des superviseurs ou d'un membre du comité de supervision de thèse. Le département doit examiner chaque cas afin de mettre en œuvre une solution de rechange en matière d'encadrement, le cas échéant;
- informer toutes les parties que dans les cas où la recherche est effectuée dans le cadre d'une recherche contractuelle, l'accès du public peut être limité.

2.4. Mentors et superviseurs des étudiants aux cycles supérieurs

On s'attend à ce que les mentors et les superviseurs respectent les exigences suivantes :

- être compétents dans le domaine de recherche proposé par l'étudiant;
- évaluer les progrès réalisés par l'étudiant au cours du programme d'études supérieures;
- superviser les travaux de recherche des étudiants en leur offrant de l'encadrement et des consignes liées aux études sur la recherche d'une manière généralement énoncée dans les pratiques et les traditions de leur discipline et de leur département universitaire;
- discuter avec les étudiants de la nature générale de leur relation de travail tôt dans les étapes de développement de leur collaboration pour que les attentes des deux partis soient compatibles concernant notamment la fréquence des rencontres et le délai entre la présentation et l'évaluation des travaux écrits;
- mettre sur pied un comité de supervision de thèse approprié. Si l'étudiant n'est pas à l'aise avec l'un ou l'autre des membres, il doit le signaler au superviseur et lui en expliquer les motifs. Le superviseur peut ensuite suggérer un membre remplaçant;
- établir un calendrier réaliste pour la réalisation des différentes étapes du programme;
- formuler des commentaires en temps opportun sur les documents écrits soumis par les étudiants, notamment sur la pertinence de présenter des thèses pour examen;
- être ouverts, honnêtes et justes avec l'étudiant lorsque ses résultats scolaires ne répondent pas aux attentes. Bien qu'il puisse être difficile de faire face à un rendement scolaire inadéquat, il n'est dans l'intérêt de personne de prolonger un programme d'études lorsque les chances de réussite de l'étudiant sont faibles;
- chercher activement à assurer la disponibilité des ressources de base nécessaires pour la recherche et à discuter des problèmes liés au soutien ou au financement avec l'étudiant;

- contribuer au perfectionnement professionnel général de l'étudiant par les moyens suivants : participation à des séminaires et à des colloques et présentation de travaux lors de conférences à l'échelle locale, nationale ou internationale; publication de travaux au moment approprié; profiter des nombreuses offres proposées par l'Université en matière de perfectionnement professionnel, notamment le programme GradProSkills; aider l'étudiant à faire la transition entre son programme et le marché du travail (par exemple, en lui donnant des conseils sur les perspectives de carrière, dont celles à l'extérieur du milieu universitaire, l'état du marché du travail, la façon de préparer un curriculum vitae et les stratégies de lancement liées à une carrière universitaire ou à une autre carrière professionnelle); en lui présentant des collègues de la profession; faciliter l'établissement d'un réseau professionnel et être disposé à rédiger des lettres de recommandation et à les transmettre aux personnes-ressources pertinentes;
- s'assurer que le milieu de recherche est sécuritaire, équitable et exempt de harcèlement et de discrimination;
- prendre les dispositions appropriées avec les étudiants lorsqu'ils prennent un congé sabbatique ou sont en congé prolongé;
- en cas de conflit dans la relation superviseur-étudiant, il est nécessaire de discuter rapidement du problème avec l'étudiant et le directeur du programme d'études supérieures (consulter la Section E relative à la résolution des conflits pour obtenir des précisions);
- agir conformément aux principes de base de la justice naturelle, de l'intégrité universitaire et du professionnalisme et gérer de façon semblable les situations conflictuelles pouvant découler de la relation avec l'étudiant;
- discuter des problèmes liés à la publication (y compris la paternité des œuvres) avec l'étudiant au début de son programme. Il est recommandé d'établir une entente écrite afin de protéger les intérêts de chaque partie;
- remettre un document écrit à l'étudiant et au directeur des études supérieures en cas de retrait de l'encadrement d'un étudiant;
- reconnaître les défis uniques auxquels les étudiants étrangers peuvent faire face à leur arrivée à Concordia. Les étudiants étrangers peuvent profiter d'aide supplémentaire, surtout au début de leur programme, alors qu'ils s'adaptent à un nouveau milieu universitaire et culturel et dans certains cas, à une université anglophone. Des discussions claires et constructives pourraient être engagées dans les premières semaines et les premiers mois sur des questions telles que les attentes et la communication superviseur-étudiant, les différents styles de rétroaction, les protocoles de laboratoire et l'intégrité universitaire;
- encourager les étudiants étrangers à poser des questions pour éviter que des malentendus dégénèrent en enjeux ou conflits plus importants. Veiller en particulier à ce que les facteurs situationnels et interculturels aient été pris en compte dans l'évaluation des compétences et des progrès. Les superviseurs doivent encourager les étudiants à déterminer les domaines pouvant constituer un obstacle à la réussite scolaire et à les traiter (par exemple, les enjeux liés à l'anglais comme langue supplémentaire, la rédaction universitaire, les connaissances fondamentales essentielles nécessaires pour le programme de recherche). Assurer l'encadrement efficace des étudiants étrangers, en particulier ceux de cultures différentes, qui ont besoin d'un mentor attentif et pragmatique : par exemple, aider l'étudiant dans l'établissement de son réseau social, favoriser un milieu inclusif dans le laboratoire ou programme, et concilier les divergences culturelles dans la communication et les interactions entre le superviseur et l'étudiant.

Les étudiants étrangers doivent être encouragés à communiquer avec le [Bureau des étudiants internationaux](#);

- être attentifs aux besoins spécifiques des étudiants qui ont des responsabilités en matière de prestation de soins, et à leurs difficultés. Faire preuve de souplesse et de compréhension quant à leur disponibilité pourrait leur permettre de gérer efficacement leurs nombreuses responsabilités;
- inciter les étudiants à communiquer avec le [Bureau des droits et des obligations](#), le service de [Consultation et orientation](#) et le [Service de santé](#) si un problème de santé mentale est préoccupant;
- collaborer avec l'étudiant pour veiller à ce que les travaux de recherche soient menés conformément à la [Politique sur la propriété intellectuelle \(VPRGS-9\)](#).

2.5. Étudiants

On s'attend à ce que les étudiants respectent les exigences suivantes :

- s'informer sur les règlements et les normes prévus dans l'annuaire des cycles supérieurs et les documents pertinents produits par le programme qui offre le diplôme et l'École des études supérieures;
- présenter les travaux en cours et respecter les obligations contractuelles en temps opportun et communiquer régulièrement avec leur superviseur;
- préparer un plan de recherche et un calendrier de mise en œuvre du programme d'études. Une bonne approche consiste à collaborer avec les superviseurs ou les conseillers afin de produire un calendrier pour l'ensemble du programme, à noter les étapes et les échéances importantes, comme l'établissement du sujet de thèse; la réalisation d'une synthèse de la documentation; l'atteinte d'objectifs intermédiaires de recherche; assister à des conférences; effectuer du travail saisonnier sur le terrain; publier des articles; mener des recherches; analyser des données; terminer la rédaction de la thèse. Les étudiants peuvent revoir ce plan lors des rencontres annuelles du comité, ou plus fréquemment, et le réviser, s'il y a lieu;
- informer leur superviseur – en fournissant un motif valable – s'ils ne sont pas à l'aise avec le choix d'un membre du comité de supervision de thèse;
- informer leur superviseur sur la façon de communiquer avec eux lorsqu'ils devront s'absenter (p. ex. pour cause de maladie ou de responsabilités familiales), et lui fournir tout renseignement important pouvant nuire à leurs progrès scolaires ou à ceux des autres étudiants;
- présenter à leur superviseur l'ébauche des documents de publication basés sur la recherche collaborative avant de les soumettre pour publication;
- maintenir une communication ouverte avec leur superviseur ou conseiller et le directeur du programme d'études supérieures concernant tout problème; en cas de conflit dans les relations superviseur-étudiant ou conseiller-étudiant, assurer un suivi avec le superviseur ou le directeur du programme d'études supérieures en temps opportun;
- solliciter des conseils auprès de leur superviseur sur les possibilités liées aux bourses, aux ateliers et aux autres occasions de perfectionnement professionnel;
- informer le superviseur au préalable des collaborations pour des projets de recherche, de l'assistantat d'enseignement et de l'assistantat de recherche.

Dans les situations où la relation d'encadrement ne peut être poursuivie, les étudiants peuvent demander d'être jumelés à un superviseur remplaçant ou un superviseur administratif pour des fins de défense. Ladite demande doit être présentée au directeur du programme d'études supérieures, qui transmettra une recommandation au doyen de l'École des études supérieures. Nonobstant les éventuels retards liés au traitement de la demande, les responsables du programme et le superviseur

devront tout faire pour que l'étudiant ne soit pas pénalisé si un changement de superviseur s'avère nécessaire. Veuillez consulter les [Thesis Preparation and Thesis Examination Regulations](#) pour connaître toutes les procédures.

Les étudiants qui ne sont jumelés à aucun superviseur alors que leur programme l'exige seront retirés de celui-ci. Les étudiants peuvent alors demander l'autorisation de rester inscrits au programme pendant un maximum de quatre mois afin de trouver un nouveau superviseur.

D. RAPPORTS D'ÉTAPE

Tous les étudiants et leurs superviseurs doivent remplir et soumettre des rapports d'étape annuels par l'intermédiaire du système de gestion pédagogique. Les rapports d'étape annuels sont les fondements institutionnels de l'évaluation des progrès de l'étudiant et par conséquent indispensables au programme et à l'École des études supérieures lorsqu'il est nécessaire de prendre des décisions concernant le statut d'un étudiant. Les étudiants qui ne soumettent pas leur rapport d'étape annuel ne seront pas en mesure de s'inscrire aux cours du trimestre suivant. Les directeurs du programme d'études supérieures doivent surveiller l'ensemble des rapports et assurer le suivi relatif aux problèmes ou préoccupations qui en découlent, et communiquer avec le vice-doyen des Affaires universitaires de l'École des études supérieures lorsque des problèmes plus graves surviennent. Enfin, on recommande aux facultés de s'assurer que les superviseurs présentent leurs rapports en temps opportun.

En plus de remplir le rapport d'étape annuel, on recommande à chaque étudiant de suivre les étapes suivantes :

1. Rencontrer son superviseur une fois par an dans le cadre du rapport d'étape annuel. À la première rencontre, il est recommandé de consigner les objectifs et les attentes.
2. Environ un an plus tard, et chaque année par la suite, l'étudiant et son superviseur doivent se rencontrer de nouveau pour examiner les progrès réalisés par l'étudiant pour atteindre les objectifs fixés. Avant la rencontre, l'étudiant doit consigner ses réussites et les progrès qu'il a réalisés pendant l'année. Toutes les parties doivent signer le document comportant les objectifs et les attentes. Les directeurs du programme d'études supérieures peuvent décider de participer à la rencontre annuelle s'ils estiment qu'un troisième point de vue serait nécessaire ou utile. Lors de cette même rencontre, il faut consigner les objectifs de l'année suivante.
3. Si les progrès consignés en matière de recherche sont insatisfaisants, de nouveaux objectifs doivent être élaborés pour l'étudiant, puis consignés lors de la rencontre. Ces objectifs nouveaux ou provisoires s'appliquent uniquement au trimestre suivant. Une évaluation des progrès doit être effectuée à la fin du trimestre.
4. Si l'étudiant est en désaccord avec les attentes, les objectifs ou l'évaluation présentés lors de la rencontre, il lui incombe de documenter la nature de son désaccord et de le transmettre au directeur du programme d'études supérieures afin d'approfondir la question.
5. Les rapports d'étape annuels sont archivés dans le système de gestion pédagogique. Tous les documents concernant les rencontres annuelles tenues avec le superviseur doivent être conservés dans le dossier départemental de l'étudiant, puis téléversés dans le système de gestion pédagogique.

E. RÉSOLUTION DES CONFLITS

Le bien-être des étudiants et l'harmonie des relations qu'ils entretiennent avec leur superviseur et le comité de supervision de thèse sont importants pour l'Université. Cependant, il arrive que des conflits surviennent entre un étudiant et son superviseur ou le comité de supervision de thèse. Des problèmes peuvent survenir de bien des façons, mais la plupart sont de nature pédagogique, personnelle ou financière. Dans ces situations, la première étape consiste à tenter de résoudre le conflit ou le malentendu de manière informelle. Les chances de réussite seront plus élevées si le problème est pris en main le plus rapidement possible. Le superviseur, le directeur du programme d'études supérieures et l'étudiant doivent discuter du problème. Le superviseur doit documenter les discussions et tenir un registre des ententes conclues. Tout conflit doit être signalé le plus tôt possible au directeur du programme d'études supérieures. Si le superviseur occupe également la fonction de directeur du programme d'études, le conflit doit être signalé au président du département.

Il incombe au directeur du programme d'études supérieures d'organiser un processus de consultation et de médiation. Le directeur du programme d'études supérieures ou les parties concernées peuvent demander des conseils et des services d'aide à la médiation au vice-doyen à la recherche et aux études supérieures de la faculté et aux autres services appropriés, comme l'École des études supérieures et le Bureau de l'ombudsman. L'étudiant et son superviseur ne sont pas tenus de participer à la résolution du conflit contre leur gré, surtout si le comportement de l'une des parties à l'égard de l'autre justifie une plainte en vertu du [Code des droits et des obligations](#).

Si le processus de résolution informel est rejeté ou inapproprié et que le directeur du programme d'études supérieures détermine que la relation superviseur-étudiant est irréparable, il doit présenter une recommandation au doyen des études supérieures en vue de mettre fin à la relation. Le directeur des programmes ou le directeur du programme d'études supérieures doit ensuite tenter en toute bonne foi de collaborer avec l'étudiant pour trouver un superviseur remplaçant au sein du département et en informera le vice-doyen à la recherche de la faculté et l'École des études supérieures de ces efforts.

Dans le cas où le superviseur apporte un appui financier à l'étudiant, le financement doit être maintenu pendant une période de 30 jours (ou jusqu'à la fin du contrat s'il expire dans les 30 jours) à partir de la date à laquelle le directeur du programme d'études supérieures a informé l'École des études supérieures que la relation superviseur-étudiant était irréparable. Pendant cette période de 30 jours, les étudiants doivent éviter de recevoir l'appui financier d'un autre superviseur.

F. ANNEXE

Références fournies dans le document Directives sur l'encadrement :

[Report of The School of Graduate Studies on the Common Standards and Procedures for Ph.D. Programs](#)

[Thesis Preparation and Thesis Examination Regulations](#)

[Thesis Regulations](#)

[Code des droits et des obligations](#)

[Politique sur la propriété intellectuelle \(VPRGS-9\)](#)

[École des études supérieures](#)

[Bureau de l'ombudsman](#)

[Bureau des étudiants internationaux](#)

[Consultation et orientation](#)

[Service de santé](#)

DIRECTIVES SUR L'ENCADREMENT DES DOCTORANTS

Dernière mise à jour le 16 janvier 2017

Ces directives remplacent le document Directives pour les superviseurs et les étudiants des cycles supérieurs.

Elles ont été approuvées par le conseil de l'École des études supérieures le 6 mai 1996.

A. Préambule	1
B. Contexte	1
C. Directives.....	2
1. Définition de l'encadrement	2
1.1. Qui peut encadrer les étudiants?	2
1.2. Établissement d'un comité d'encadrement.....	3
2. Résumé des procédures et des responsabilités.....	4
2.1. École des études supérieures.....	4
2.2. Facultés	4
2.3. Directeurs de département et de programme d'études supérieures	4
2.4. Mentors et superviseurs des étudiants aux cycles supérieurs	5
2.5. Étudiants	7
D. Rapports d'étape.....	8
E. Résolution des conflits	9
F. Annexe.....	9

A. PRÉAMBULE

Les présentes directives ont été préparées pour rehausser la contribution de la formation aux cycles supérieurs au développement intellectuel et à la réussite scolaire des étudiants de l'Université Concordia (« l'Université »). Les rôles et responsabilités de tous les partenaires de formation aux cycles supérieurs sont conformes à l'ensemble des politiques de l'Université en matière de conduite responsable et d'intégrité dans la recherche et le savoir.

Il est important de souligner que les étudiants sont des partenaires de l'entreprise universitaire et de reconnaître le statut de leur pouvoir différentiel, surtout en ce qui concerne leur superviseur. Certains étudiants pourraient avoir l'impression de s'exposer à des risques s'ils se plaignent de leur superviseur ou expriment leur désaccord avec lui. Parallèlement, les professeurs qui occupent un nouveau rôle de conseiller ont besoin de soutien et d'encadrement par leurs pairs à l'échelle du département. Par conséquent, il incombe au département, aux superviseurs et aux étudiants de promouvoir un milieu où les attentes et les préoccupations font l'objet de discussions franches.

De plus, les directives sont conçues pour encourager les unités à examiner leurs programmes d'études supérieures et à définir leurs propres politiques et procédures, tout en assurant le maintien de l'excellence universitaire. Chaque unité d'enseignement doit disposer de politiques et de procédures explicites sur les conseils et l'encadrement offerts aux étudiants, de moyens établis pour informer les étudiants des procédures et des échéances (p. ex. séances d'orientation et manuels) et de mécanismes de résolution des plaintes conformes à ses pratiques et ses disciplines. Par ailleurs, il incombe aux étudiants de prendre connaissance de ces politiques et procédures.

Enfin, les présentes directives doivent être lues conjointement avec le [Report of The School of Graduate Studies on the Common Standards and Procedures for Ph.D. Programs](#), les [Thesis Preparation and Thesis Examination Regulations](#) et les [Thesis Regulations](#) dans l'annuaire des cycles supérieurs.

B. CONTEXTE

En raison de l'éventail de diplômes en recherche et de domaines de recherche, il existe un écart considérable dans les types d'encadrement dont les étudiants ont besoin. De façon générale, les modèles varient entre les activités d'apprentissage dans le cadre desquelles les étudiants bénéficient d'un encadrement étroit et constant de la part de leur superviseur, et les situations de nature plus autonome où les étudiants, qui sont essentiellement des chercheurs indépendants, bénéficient des conseils réguliers de leur superviseur, mais qui assument sinon la plupart des responsabilités destinées à faire avancer un programme de recherche. Dans tous les cas, les étudiants doivent devenir de plus en plus autonomes au cours de leur programme d'études. Il est essentiel d'organiser régulièrement des consultations et des évaluations formelles et informelles entre les étudiants et les superviseurs afin de maximiser les retombées de leur collaboration et de réduire au minimum les malentendus.

Même s'il est important de reconnaître le rôle de leadership des superviseurs, on s'attend à ce que les étudiants partagent leur responsabilité pour maintenir ouverts les modes de communication et définir et atteindre leurs propres objectifs comme étudiants et chercheurs.

C. DIRECTIVES

L'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs aide les étudiants à :

- favoriser l'intégrité universitaire ainsi que l'éthique et les normes professionnelles;
- cheminer dans leur programme en comprenant bien les exigences, les règles et les procédures appropriées et en assurant la résolution rapide d'éventuels problèmes;
- apprendre les méthodes essentielles, les concepts et la culture de leur discipline et mener des recherches de qualité supérieure et de grande importance;
- s'engager dans le contexte élargi de la discipline et auprès des communautés pertinentes de chercheurs et préparer leur parcours professionnel à l'intérieur et à l'extérieur du milieu universitaire;
- réaliser leur plein potentiel de chercheur en offrant un cadre de soutien stimulant sur le plan intellectuel.

1. Définition de l'encadrement

L'encadrement représente la relation professionnelle établie entre un ou plusieurs professeurs et un étudiant en vue de l'aider à améliorer ses aptitudes intellectuelles pour lui permettre d'obtenir son diplôme universitaire. Fondamentalement, l'encadrement vise le transfert des connaissances et de l'expérience d'un professeur spécialisé dans un certain domaine à un étudiant dans une période prédéfinie pour le préparer à l'exercice d'une profession dans ce domaine. Il est important que l'étudiant et le superviseur maintiennent une relation sans lien de dépendance pendant la période d'encadrement.

Dans certains programmes, les superviseurs sont désignés lors du processus d'admission et chaque étudiant est jumelé à un superviseur après son inscription. Pour les programmes dans lesquels un superviseur n'est pas désigné lors du processus d'admission, le département est responsable de fournir de l'encadrement dans un domaine où il dispose de superviseurs compétents et pour lequel l'étudiant a manifesté son intérêt. Par conséquent, les départements doivent admettre uniquement les étudiants avec lesquels il sera raisonnablement possible de jumeler un professeur à titre de superviseur, au besoin. Cela dit, il n'est pas garanti qu'un étudiant sera jumelé à un superviseur en particulier. Les superviseurs doivent être nommés au cours des 12 premiers mois du programme de l'étudiant. Néanmoins, il doit être reconnu que dans certaines circonstances, il peut s'avérer difficile, voire impossible, de trouver un superviseur pour un étudiant. Il est cependant attendu que des efforts raisonnables seront déployés pour permettre à l'étudiant et au département de conclure une entente en matière d'encadrement qui conviendra aux deux parties.

1.1. Qui peut encadrer les étudiants?

Habituellement, les professeurs à temps plein et permanents titulaires d'un diplôme terminal de l'Université Concordia et qui ont un poste de professeur adjoint, de professeur agrégé ou de professeur peuvent offrir de l'encadrement aux étudiants. Les autres professeurs qui répondent aux critères établis par le département auquel ils sont associés, qui comportent habituellement des réalisations importantes et pertinentes en matière de recherche, peuvent être nommés par le directeur du programme d'études supérieures de l'École des études supérieures aux fins d'approbation.

La candidature d'un cosuperviseur provenant d'une autre université ou d'un secteur non universitaire (comme l'industrie) peut être prise en compte à condition qu'une demande (incluant le curriculum vitæ du cosuperviseur proposé) soit présentée au directeur du programme d'études supérieures, qui pourra approuver la nomination à titre de cas particulier. Dans cette demande, on doit indiquer les moyens par lesquels on maintiendra une réelle interaction. Les cosuperviseurs externes doivent respecter ces directives en matière d'encadrement. Les professeurs émérites de Concordia, les professeurs nommés pour une durée limitée et les professeurs nommés pour une durée prolongée et les professeurs affiliés peuvent également cosuperviser les demandes d'approbation en cours des départements. Les cosuperviseurs doivent également respecter les critères énoncés ci-dessus. Habituellement, on ne doit compter qu'un seul cosuperviseur.

Dans les cas de cosupervision qui concernent l'entente de [cotutelle](#) et l'entente établie avec le [consortium ALGANT](#), veuillez consulter les directives concernées.

1.2. Établissement d'un comité d'encadrement

En plus de disposer d'un superviseur, tous les étudiants doivent également disposer d'un comité d'encadrement qui pourra les aider tout au long de leur programme. Ce comité doit être mis en place dès le début du programme de l'étudiant en collaboration avec le superviseur et le directeur du programme d'études supérieures. Tous les efforts doivent être déployés pour assurer le maintien du comité tout au long de la progression de l'étudiant dans le cadre du programme. Certaines situations pourraient cependant exiger des changements.

Même s'ils sont partis à la retraite, les membres du comité peuvent continuer à siéger à titre de membres à condition d'en avoir reçu l'approbation de la part de leur programme disciplinaire (ou d'un équivalent fonctionnel) et de continuer à respecter les critères établis par leur programme d'études supérieures en matière d'encadrement des étudiants.

Les membres du comité doivent être en mesure de fournir une expertise qui complète et élargit celle du superviseur. Ils servent de précieux groupe de rétroaction dans les discussions relatives aux nouvelles idées issues de la recherche. En cas de problèmes avec le superviseur, les membres du comité peuvent donner des conseils, faire du mentorat et au besoin, fournir des services de médiation afin de trouver une solution. Par conséquent, les comités de supervision de thèse sont plus utiles s'ils sont formés le plus tôt possible lors du programme de l'étudiant, à condition que ses membres soient sélectionnés judicieusement et que l'étudiant et ceux-ci soient désireux et en mesure d'interagir plus fréquemment que dans le cadre de la réunion annuelle obligatoire.

La relation entre les membres du comité et les étudiants doit être de nature universitaire. Toute relation personnelle pouvant compromettre ou influencer cette relation pédagogique peut constituer un conflit d'intérêts (p. ex. relation familiale ou intime, relation d'affaires). Les membres du comité doivent également s'efforcer de reconnaître et de gérer les conflits d'intérêts qui pourraient exister entre eux. Le directeur ou le président du programme d'études supérieures doit être informé de ces conflits d'intérêts potentiels. En cas de conflit d'intérêts, les membres examinateurs doivent se retirer du comité. Pour en savoir plus sur le rôle de l'École des études supérieures, des présidents des comités d'examen de thèses et des comités d'examen de thèses, consultez les [Thesis Preparation and Thesis Examination Regulations](#) et les [Thesis Regulations](#) dans l'annuaire des cycles supérieurs.

2. Résumé des procédures et des responsabilités

En ce qui concerne les directives sur l'encadrement, voici le rôle de l'École des études supérieures, des facultés, des départements, des directeurs du programme d'études supérieures, des mentors et superviseurs et des étudiants :

2.1. École des études supérieures

On s'attend à ce que l'École des études supérieures respecte les exigences suivantes :

- élaborer, réviser et mettre en œuvre les directives, les politiques et les règlements concernant les activités d'encadrement et les examens liés aux thèses, conformément aux règles établies par le conseil de l'École des études supérieures;
- offrir des services de médiation et d'arbitrage des conflits découlant de l'interprétation des règlements, des directives et des politiques de l'École des études supérieures;
- fournir des conseils relatifs à tous les aspects du programme et aux éventuelles situations conflictuelles;
- suivre les progrès des étudiants et rester au fait de leurs activités de recherche (rapport d'étape annuel);
- surveiller le processus d'examen de thèse (l'École des études supérieures peut assister aux procédures).

2.2. Facultés

On recommande ce qui suit aux facultés :

- évaluer et améliorer la qualité des activités d'encadrement et soutenir les nouveaux superviseurs, notamment par l'intermédiaire d'ateliers ou de modèles de mentorat; élaborer des procédures de surveillance de la qualité de l'encadrement offert aux étudiants et de formulation de commentaires constructifs aux superviseurs;
- reconnaître que l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs fait partie intégrante de la responsabilité universitaire de l'unité d'enseignement et en tenir compte dans la répartition de la charge de travail et l'enseignement des cours de cycles supérieurs;
- définir des critères d'excellence liés à l'encadrement et à l'enseignement supérieur adaptés à leur discipline et récompenser convenablement les professeurs qui respectent ces critères, notamment dans les décisions concernant la permanence et l'avancement ou les primes au mérite.

2.3. Directeurs de département et de programme d'études supérieures

Le département, par l'intermédiaire du directeur du programme d'études supérieures, joue un rôle essentiel dans le jumelage initial du superviseur et de l'étudiant. Le directeur du département ou des programmes et le directeur du programme d'études supérieures s'engagent à travailler avec les étudiants pour les aider à réussir leur programme et à atteindre leurs objectifs universitaires et peuvent les guider dans l'établissement et le maintien d'une relation productive avec leur superviseur. Les étudiants qui ne sont pas en mesure d'établir ou de maintenir une telle relation avec un superviseur approprié peuvent être retirés du programme.

Chaque département et chaque faculté doivent disposer de directives écrites sur le rôle et les responsabilités du superviseur et du comité d'encadrement, ainsi que sur la composition du comité. Pour ce qui est des programmes sans comité d'encadrement, les responsabilités doivent être incluses dans celles du superviseur.

Les directeurs de département et de programme d'études supérieures sont tenus de respecter ce qui suit :

- s'assurer que les règlements du département concernant la sélection des superviseurs sont conformes aux exigences de l'Université et communiquer ces règlements aux superviseurs et étudiants potentiels;
- suivre la relation entre le superviseur et l'étudiant pour contribuer à sa stabilité et orienter l'étudiant vers le directeur du programme d'études supérieures en cas de problème;
- établir des procédures pour assurer la continuité de l'encadrement lorsqu'un étudiant est séparé d'un superviseur. Par exemple, lorsque ce dernier prend un congé sabbatique, part à la retraite ou change d'université ou lorsque l'étudiant s'absente pour effectuer du travail sur le terrain ou accepte un emploi avant de présenter sa thèse. Aucun étudiant ne doit être laissé sans encadrement pendant plus de deux mois;
- répondre rapidement aux demandes de remplacement des superviseurs ou d'un membre du comité de supervision de thèse. Le département doit examiner chaque cas afin de mettre en œuvre une solution de rechange en matière d'encadrement, le cas échéant;
- informer toutes les parties que dans les cas où la recherche est effectuée dans le cadre d'une recherche contractuelle, l'accès du public peut être limité.

2.4. Mentors et superviseurs des étudiants aux cycles supérieurs

On s'attend à ce que les mentors et les superviseurs respectent les exigences suivantes :

- être hautement qualifiés dans le domaine de recherche proposé par l'étudiant;
- évaluer les progrès réalisés par l'étudiant au cours du programme d'études supérieures;
- superviser les travaux de recherche des étudiants en leur offrant de l'encadrement et des consignes liées aux études sur la recherche d'une manière généralement énoncée dans les pratiques et les traditions de leur discipline et de leur département universitaire;
- discuter avec les étudiants de la nature générale de leur relation de travail tôt dans les étapes de développement de leur collaboration pour que les attentes des deux partis soient compatibles concernant notamment la fréquence des rencontres et le délai entre la présentation et l'évaluation des travaux écrits;
- mettre sur pied un comité de supervision de thèse approprié. Si l'étudiant n'est pas à l'aise avec l'un ou l'autre des membres, il doit le signaler au superviseur et lui en expliquer les motifs. Le superviseur peut ensuite suggérer un membre remplaçant;
- établir un calendrier réaliste pour la réalisation des différentes étapes du programme;
- formuler des commentaires en temps opportun sur les documents écrits soumis par les étudiants, notamment sur la pertinence de présenter des thèses pour examen;
- être ouverts, honnêtes et justes avec l'étudiant lorsque ses résultats scolaires ne répondent pas aux attentes. Bien qu'il puisse être difficile de faire face à un rendement scolaire inadéquat, il n'est dans l'intérêt de personne de prolonger un programme d'études lorsque les chances de réussite de l'étudiant sont faibles;
- chercher activement à assurer la disponibilité des ressources de base nécessaires pour la recherche et à discuter des problèmes liés au soutien ou au financement avec l'étudiant;

- contribuer au perfectionnement professionnel général de l'étudiant par les moyens suivants : participation à des séminaires et à des colloques et présentation de travaux lors de conférences à l'échelle locale, nationale ou internationale; publication de travaux au moment approprié; profiter des nombreuses offres proposées par l'Université en matière de perfectionnement professionnel, notamment le programme GradProSkills; aider l'étudiant à faire la transition entre son programme et le marché du travail (par exemple, en lui donnant des conseils sur les perspectives de carrière, dont celles à l'extérieur du milieu universitaire, l'état du marché du travail, la façon de préparer un curriculum vitae et les stratégies de lancement liées à une carrière universitaire ou à une autre carrière professionnelle); en lui présentant des collègues de la profession; faciliter l'établissement d'un réseau professionnel et être disposé à rédiger des lettres de recommandation et à les transmettre aux personnes-ressources pertinentes;
- s'assurer que le milieu de recherche est sécuritaire, équitable et exempt de harcèlement et de discrimination;
- prendre les dispositions appropriées avec les étudiants lorsqu'ils prennent un congé sabbatique ou sont en congé prolongé;
- en cas de conflit dans la relation superviseur-étudiant, il est nécessaire de discuter rapidement du problème avec l'étudiant et le directeur du programme d'études supérieures (consulter la Section E relative à la résolution des conflits pour obtenir des précisions);
- agir conformément aux principes de base de la justice naturelle, de l'intégrité universitaire et du professionnalisme et gérer de façon semblable les situations conflictuelles pouvant découler de la relation avec l'étudiant;
- discuter des problèmes liés à la publication (y compris la paternité des œuvres) avec l'étudiant au début de son programme. Il est recommandé d'établir une entente écrite afin de protéger les intérêts de chaque partie;
- remettre un document écrit à l'étudiant et au directeur des études supérieures en cas de retrait de l'encadrement d'un étudiant;
- reconnaître les défis uniques auxquels les étudiants étrangers peuvent faire face à leur arrivée à Concordia. Les étudiants étrangers peuvent profiter d'aide supplémentaire, surtout au début de leur programme, alors qu'ils s'adaptent à un nouveau milieu universitaire et culturel et dans certains cas, à une université anglophone. Des discussions claires et constructives pourraient être engagées dans les premières semaines et les premiers mois sur des questions telles que les attentes et la communication superviseur-étudiant, les différents styles de rétroaction, les protocoles de laboratoire et l'intégrité universitaire;
- encourager les étudiants étrangers à poser des questions pour éviter que des malentendus dégénèrent en enjeux ou conflits plus importants. Veiller en particulier à ce que les facteurs situationnels et interculturels aient été pris en compte dans l'évaluation des compétences et des progrès. Les superviseurs doivent encourager les étudiants à déterminer les domaines pouvant constituer un obstacle à la réussite scolaire et à les traiter (par exemple, les enjeux liés à l'anglais comme langue supplémentaire, la rédaction universitaire, les connaissances fondamentales essentielles nécessaires pour le programme de recherche). Assurer l'encadrement efficace des étudiants étrangers, en particulier ceux de cultures différentes, qui ont besoin d'un mentor attentif et pragmatique : par exemple, aider l'étudiant dans l'établissement de son réseau social, favoriser un milieu inclusif dans le laboratoire ou programme, et concilier les divergences culturelles dans la communication et les interactions entre le superviseur et l'étudiant.

Les étudiants étrangers doivent être encouragés à communiquer avec le [Bureau des étudiants internationaux](#);

- être attentifs aux besoins spécifiques des étudiants qui ont des responsabilités en matière de prestation de soins, et à leurs difficultés. Faire preuve de souplesse et de compréhension quant à leur disponibilité pourrait leur permettre de gérer efficacement leurs nombreuses responsabilités;
- inciter les étudiants à communiquer avec le [Bureau des droits et des obligations](#), le service de [Consultation et orientation](#), et le [Service de santé](#) si un problème de santé mentale est préoccupant;
- collaborer avec l'étudiant pour veiller à ce que les travaux de recherche soient menés conformément à la [Politique sur la propriété intellectuelle \(VPRGS-9\)](#).

2.5. Étudiants

On s'attend à ce que les étudiants respectent les exigences suivantes :

- s'informer sur les règlements et les normes prévus dans l'annuaire des cycles supérieurs et les documents pertinents produits par le programme qui offre le diplôme et l'École des études supérieures;
- présenter les travaux en cours et respecter les obligations contractuelles en temps opportun et communiquer régulièrement avec leur superviseur;
- préparer un plan de recherche et un calendrier de mise en œuvre du programme d'études. Une bonne approche consiste à collaborer avec les superviseurs ou les conseillers afin de produire un calendrier pour l'ensemble du programme, à noter les étapes et les échéances importantes, comme l'établissement du sujet de thèse; la réalisation d'une synthèse de la documentation; l'atteinte d'objectifs intermédiaires de recherche; assister à des conférences; effectuer du travail saisonnier sur le terrain; publier des articles; mener des recherches; analyser des données; terminer la rédaction de la thèse. Les étudiants peuvent revoir ce plan lors des rencontres annuelles du comité, ou plus fréquemment, et le réviser, s'il y a lieu;
- informer leur superviseur – en fournissant un motif valable – s'ils ne sont pas à l'aise avec le choix d'un membre du comité de supervision de thèse;
- informer leur superviseur sur la façon de communiquer avec eux lorsqu'ils devront s'absenter (p. ex. pour cause de maladie ou de responsabilités familiales), et lui fournir tout renseignement important pouvant nuire à leurs progrès scolaires ou à ceux des autres étudiants;
- présenter à leur superviseur l'ébauche des documents de publication basés sur la recherche collaborative avant de les soumettre pour publication;
- maintenir une communication ouverte avec leur superviseur ou conseiller et le directeur du programme d'études supérieures concernant tout problème; en cas de conflit dans les relations superviseur-étudiant ou conseiller-étudiant, assurer un suivi avec le superviseur ou le directeur du programme d'études supérieures en temps opportun;
- solliciter des conseils auprès de leur superviseur sur les possibilités liées aux bourses, aux ateliers et aux autres occasions de perfectionnement professionnel;
- informer le superviseur au préalable des collaborations pour des projets de recherche, de l'assistantat d'enseignement et de l'assistantat de recherche.

Dans les situations où la relation d'encadrement ne peut être poursuivie, les étudiants peuvent demander d'être jumelés à un superviseur remplaçant ou un superviseur administratif pour des fins de défense. Ladite demande doit être présentée au directeur du programme d'études supérieures, qui transmettra une recommandation au doyen de l'École des études supérieures. Nonobstant les éventuels retards liés au traitement de la demande, les responsables du programme et le superviseur

devront tout faire pour que l'étudiant ne soit pas pénalisé si un changement de superviseur s'avère nécessaire. Veuillez consulter les [Thesis Preparation and Thesis Examination Regulations](#) pour connaître toutes les procédures.

Les étudiants qui ne sont jumelés à aucun superviseur alors que leur programme l'exige seront retirés de celui-ci. Les étudiants peuvent alors demander l'autorisation de rester inscrits au programme pendant un maximum de quatre mois afin de trouver un nouveau superviseur.

D. RAPPORTS D'ÉTAPE

Tous les étudiants et leurs superviseurs doivent remplir et soumettre des rapports d'étape annuels par l'intermédiaire du système de gestion pédagogique. Les rapports d'étape annuels sont les fondements institutionnels de l'évaluation des progrès de l'étudiant et par conséquent indispensables au programme et à l'École des études supérieures lorsqu'il est nécessaire de prendre des décisions concernant le statut d'un étudiant. Les étudiants qui ne soumettent pas leur rapport d'étape annuel ne seront pas en mesure de s'inscrire aux cours du trimestre suivant. Les directeurs de programme d'études supérieures doivent surveiller l'ensemble des rapports et assurer le suivi relatif aux problèmes ou préoccupations qui en découlent, et communiquer avec le vice-doyen des Affaires universitaires de l'École des études supérieures lorsque des problèmes plus graves surviennent. Enfin, on recommande aux facultés de s'assurer que les superviseurs présentent leurs rapports en temps opportun.

En plus de remplir le rapport d'étape annuel, on recommande à chaque étudiant de suivre les étapes suivantes :

1. Rencontrer son superviseur une fois par an dans le cadre du rapport d'étape annuel. À la première rencontre, il est recommandé de consigner les objectifs et les attentes.
2. Environ un an plus tard, et chaque année par la suite, l'étudiant et son superviseur doivent se rencontrer de nouveau pour examiner les progrès réalisés par l'étudiant pour atteindre les objectifs fixés. Avant la rencontre, l'étudiant doit consigner ses réussites et les progrès qu'il a réalisés pendant l'année. Toutes les parties doivent signer le document comportant les objectifs et les attentes. Les directeurs de programme d'études supérieures peuvent décider de participer à la rencontre annuelle s'ils estiment qu'un troisième point de vue serait nécessaire ou utile. Lors de cette même rencontre, il faut consigner les objectifs de l'année suivante.
3. Si les progrès consignés en matière de recherche sont insatisfaisants, de nouveaux objectifs doivent être élaborés pour l'étudiant, puis consignés lors de la rencontre. Ces objectifs nouveaux ou provisoires s'appliquent uniquement au trimestre suivant. Une évaluation des progrès doit être effectuée à la fin du trimestre.
4. Si l'étudiant est en désaccord avec les attentes, les objectifs ou l'évaluation présentés lors de la rencontre, il lui incombe de documenter la nature de son désaccord et de le transmettre au directeur du programme d'études supérieures afin d'approfondir la question.
5. Les rapports d'étape annuels sont archivés dans le système de gestion pédagogique. Tous les documents concernant les rencontres annuelles tenues avec le superviseur doivent être conservés dans le dossier départemental de l'étudiant, puis téléversés dans le système de gestion pédagogique.

E. RÉOLUTION DES CONFLITS

Le bien-être des étudiants et l'harmonie des relations qu'ils entretiennent avec leur superviseur et le comité de supervision de thèse sont importants pour l'Université. Cependant, il arrive que des conflits surviennent entre un étudiant et son superviseur ou le comité de supervision de thèse. Des problèmes peuvent survenir de bien des façons, mais la plupart sont de nature pédagogique, personnelle ou financière. Dans ces situations, la première étape consiste à tenter de résoudre le conflit ou le malentendu de manière informelle. Les chances de réussite seront plus élevées si le problème est pris en main le plus rapidement possible. Le superviseur, le comité de supervision de thèse et l'étudiant doivent en discuter. Le superviseur doit documenter les discussions et tenir un registre des ententes conclues. Tout conflit doit être signalé le plus tôt possible au directeur du programme d'études supérieures. Si le superviseur occupe également la fonction de directeur du programme d'études, le conflit doit être signalé au président du département.

Il incombe au directeur du programme d'études supérieures d'organiser un processus de consultation et de médiation. Le directeur du programme d'études supérieures ou les parties concernées peuvent demander des conseils et des services d'aide à la médiation au vice-doyen à la recherche et aux études supérieures de la faculté et aux autres services appropriés, comme l'École des études supérieures et le Bureau de l'ombudsman. L'étudiant et son superviseur ne sont pas tenus de participer à la résolution du conflit contre leur gré, surtout si le comportement de l'une des parties à l'égard de l'autre justifie une plainte en vertu du [Code des droits et des obligations](#).

Si le processus de résolution informel est rejeté ou inapproprié et que le directeur du programme d'études supérieures détermine que la relation superviseur-étudiant est irréparable, il doit présenter une recommandation au doyen des études supérieures en vue de mettre fin à la relation. Le directeur des programmes ou le directeur du programme d'études supérieures doit ensuite tenter en toute bonne foi de collaborer avec l'étudiant pour trouver un superviseur remplaçant au sein du département et en informera le vice-doyen à la recherche de la faculté et l'École des études supérieures de ces efforts.

Dans le cas où le superviseur apporte un appui financier à l'étudiant, le financement doit être maintenu pendant une période de 30 jours (ou jusqu'à la fin du contrat s'il expire dans les 30 jours) à partir de la date à laquelle le directeur du programme d'études supérieures a informé l'École des études supérieures que la relation superviseur-étudiant était irréparable. Pendant cette période de 30 jours, les étudiants doivent éviter de recevoir l'appui financier d'un autre superviseur.

F. ANNEXE

Références fournies dans le document Directives sur l'encadrement :

[Report of The School of Graduate Studies on the Common Standards and Procedures for Ph.D. Programs](#)

[Thesis Preparation and Thesis Examination Regulations](#)

[Thesis Regulations](#)

[Code des droits et des obligations](#)

[Politique sur la propriété intellectuelle \(VPRGS-9\)](#)

[École des études supérieures](#)

[Bureau de l'ombudsman](#)

[Bureau des étudiants internationaux](#)

[Consultation et orientation](#)

[Service de santé](#)

Family Name, Given Name and Initial(s) of Grantee Anne Whitelaw and Lisa Ostiguy	Council/Personal Identification No. (CID/PIN)	Date 11/1/2019	PERIOD OF MAY 1, 2018 TO APRIL 30, 2019
Institution Concordia University	University Account No. H00495	Grant Name Strategie d'intervention pour prevenir et contrer les violences a caractere sexuel en enseignement superieur	

FUNDS AVAILABLE FOR CURRENT YEAR

Balance of grant at close of previous year	\$ 80,604.25
Current year (Actual Funds Received) Donations	\$ 262,800.00
Other Grants	\$ -
Internal transfers	\$ -
Total funds available for current year	A \$ 343,404.25

EXPENDITURES INCURRED FOR CURRENT YEAR

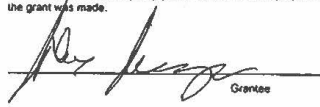


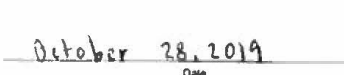
	Canadian and Permanent Residents	Foreign	
1) Salaries to students (including benefits)			
a) Bachelor's	\$ -	\$ -	\$ -
b) Master's	\$ -	\$ -	\$ -
c) Doctorate	\$ -	\$ -	\$ -
2) Salaries to non-students (including benefits)			
a) Coordinator Sexual Assault Resource Centre		\$ -	\$ -
b) Department Administrator	\$ 28,287.50	\$ -	\$ 28,287.50
c) Trainer	\$ 19,933.34	\$ -	\$ 19,933.34
d) Office Salary	\$ 1,601.23	\$ -	\$ 1,601.23
3) Salary and benefits of incumbent			\$ -
4) Professional and technical services/contracts/memberships			\$ -
5) Equipment (including powered vehicles)			\$ -
6) Materials, supplies and other expenditures			\$ -
7) Administrative costs related to the Canada Research Chair (proposal writing, technology transfer costs, libraries, relocation, etc.)			\$ -
8) Travel including Visiting lecturer's costs			\$ -
9) Research time stipends (SSHRC grantees and NCE Program Leaders only)			\$ -
10) Additional expenditures			\$ -
a) Travel in Canada			\$ -
b) International travel			\$ -
c) Other (e.g., conferences, workshops, seminars)			\$ -
11) Other expenditures (e.g. NCE administration costs)			\$ -
Total expenditures incurred for current year			B \$ 49,822.07
Balance (A - B)			\$ 293,582.18

UNSPENT BALANCE

Outstanding commitments at close of year	\$ -
--	------



SIGNATURES

<p>I hereby certify that the above statement is correct; that the expenditures conform to the general conditions and regulations governing grants as outlined in the Federal Agency guide, and were for the purpose for which the grant was made.</p> <p><i>Lisa Ostiguy</i> Lisa Ostiguy Grantee</p> <p><u>Oct. 10, 2019</u> Date</p>	<p>I hereby certify that the expenditures summarized above were incurred and paid wholly on behalf of the grantee, and that the vouchers are available for monitoring purposes.</p> <p><i>[Signature]</i> Financial Officer</p> <p><u>October 28, 2019</u> Date</p>
--	---

Family Name, Given Name and Initial(s) of Grantee ALEX ARAGONA IITS GENERAL RESTRICTED (RSTR)		Council/Personal Identification No. (CID/PIN)	Date 10/24/2019	PERIOD OF 9/30/2019
Institution Concordia University		University Account No. T25519-RAC001	Grant Name Pôle régional en enseignement supérieur dans le domaine de l'intelligence artificielle	
FUNDS AVAILABLE FOR CURRENT YEAR				
Balance of grant at close of previous year				\$ -
Current year (Actual Funds Received) Donations				\$ 416,200.00
Other Grants				\$ -
Internal transfers				\$ -
Total funds available for current year				A \$ 416,200.00
EXPENDITURES INCURRED FOR CURRENT YEAR				
	Canadian and Permanent Residents	Foreign		
1) Salaries to students (including benefits)				
a) Bachelor's	\$ -	\$ -	\$ -	
b) Master's	\$ -	\$ -	\$ -	
c) Doctorate	\$ -	\$ -	\$ -	
2) Salaries to non-students (including benefits)				
a) Office Salary	\$ -	\$ -	\$ -	
b) Research Associate & Research Assistant	\$ -	\$ -	\$ -	
3) Salary and benefits of incumbent				
4) Professional and technical services/contracts				
5) Equipment (including powered vehicles)				
				\$ 5,574.88
6) Materials, supplies and other expenditures				
				\$ -
7) Administrative costs related to the Canada Research Chair (proposal writing, technology transfer costs, libraries relocation, etc.)				
				\$ -
8) Travel including Visiting lecturer's costs				
				\$ -
9) Research time stipends (SSHRC grantees and NCE Program Leaders only)				
				\$ -
10) Additional expenditures				
a) Travel in Canada				\$ -
b) International travel				\$ -
c) Research awards				\$ -
d) Research infrastructure (ASU only)				\$ -
e) Other (e.g., conferences, workshops, seminars)				\$ -
11) Other expenditures (e.g. NCE administration costs, transfer costs)				
				\$ -
Total expenditures incurred for current year				B \$ 5,574.88
Balance (A - B)				\$ 410,625.12
UNSPENT BALANCE				
Outstanding commitments at close of year				\$ -
SIGNATURES				
I hereby certify that the above statement is correct; that the expenditures conform to the general conditions and regulations governing grants as outlined in the Federal Agency guide, and were for the purpose for which the grant was made.		I hereby certify that the expenditures summarized above were incurred and paid wholly on behalf of the grantee, and that the vouchers are available for monitoring purposes.		
				
Grantee		Financial Officer		
				
Date		Date		



GRANTS IN AID OF RESEARCH
STATEMENT OF ACCOUNT

Family Name, Given Name and Initial(s) of Grantee Whitelaw, Anne		Council/Personal Identification No. (CID/PIN)		Date 10/15/2019	PERIOD OF MAY 1, 2018 TO APRIL 30, 2019
Institution Concordia University		University Account No. T25014		Grant Name Pôle régional en enseignement supérieur dans le domaine de l'intelligence artificielle	
FUNDS AVAILABLE FOR CURRENT YEAR					
Balance of grant at close of previous year					\$ -
Current year (Actual Funds Received) Donations					\$ 42,857.00
Other Grants					\$ -
Internal transfers					\$ -
Total funds available for current year					A \$ 42,857.00
EXPENDITURES INCURRED FOR CURRENT YEAR					
1) Salaries to students (including benefits)		Canadian and Permanent Residents	Foreign		
a) Bachelor's		\$ -	\$ -	\$ -	
b) Master's		\$ -	\$ -	\$ -	
c) Doctorate		\$ -	\$ -	\$ -	
2) Salaries to non-students (including benefits)					
a) Office Salary		\$ -	\$ -	\$ -	
b) Research Associate & Research Assistant		\$ -	\$ -	\$ -	
3) Salary and benefits of incumbent				\$ -	
4) Professional and technical services/contracts				\$ -	
5) Equipment (including powered vehicles)				\$ -	
6) Materials, supplies and other expenditures				\$ -	
7) Administrative costs related to the Canada Research Chair (proposal writing, technology transfer costs, libraries, relocation, etc.)				\$ -	
8) Travel including Visiting lecturer's costs				\$ -	
9) Research time stipends (SSHRC grantees and NCE Program Leaders only)				\$ -	
10) Additional expenditures				\$ -	
a) Travel in Canada				\$ -	
b) International travel				\$ -	
c) Research awards				\$ -	
d) Research infrastructure (ASU only)				\$ -	
e) Other (e.g., conferences, workshops, seminars)				\$ -	
11) Other expenditures (e.g. NCE administration costs, transfer costs)				\$ 42,857.00	
Total expenditures incurred for current year					B \$ 42,857.00
Balance (A - B)					\$ -
UNSPENT BALANCE					
Outstanding commitments at close of year					\$ -
SIGNATURES					
I hereby certify that the above statement is correct; that the expenditures conform to the general conditions and regulations governing grants as outlined in the Federal Agency guide, and were for the purpose for which the grant was made.			I hereby certify that the expenditures summarized above were incurred and paid wholly on behalf of the grantee, and that the vouchers are available for monitoring purposes.		
 _____ Grantee			 _____ Financial Officer		
18 October 2019 _____ Date			October 15, 2019 _____ Date		

Nom de l'établissement :												Date :
I. Éléments d'information											II. Observations	III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS												
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)												
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P	
Étudiant												
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	25,909.66	26,769.13	27,251.22	27,704.00	27,804.77	28,134.34	27,959.12	28,743.48	29,569.02	n.d.
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	22,906.65	23,518.04	23,896.17	24,311.97	24,270.75	24,427.71	24,118.10	24,730.53	25,259.33	n.d.
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	2,389.72	2,585.07	2,661.46	2,684.50	2,783.18	2,940.61	3,086.22	3,206.56	3,453.69	n.d.
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	613.29	666.03	693.59	707.53	750.84	766.03	754.79	806.39	855.99	n.d.
5	Effectif étudiant total	n	33,299	34,365	35,091	35,584	35,667	36,206	36,025	37,325	38,545	39,093
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	18,858	19,480	19,877	20,250	20,391	21,161	19,705	20,628	22,052	22,244
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	9,372	9,495	9,794	9,821	9,639	9,109	10,164	10,207	9,622	9,613
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	84.78%	84.32%	84.55%	84.51%	84.20%	83.60%	82.91%	82.61%	82.17%	81.49%
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	4,048	4,311	4,303	4,364	4,427	4,689	4,936	5,151	5,453	5,699
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	12.16%	12.54%	12.26%	12.26%	12.41%	12.95%	13.70%	13.80%	14.15%	14.58%
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	1,021	1,079	1,117	1,149	1,210	1,247	1,220	1,339	1,418	1,537
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	3.07%	3.14%	3.18%	3.23%	3.39%	3.44%	3.39%	3.59%	3.68%	3.93%
13	Effectif étudiant internationaux	n	3,721	4,001	4,227	4,791	5,154	5,577	5,622	5,906	6,825	7,571
14	Effectif étudiant internationaux	%	11.17%	11.64%	12.05%	13.46%	14.45%	15.40%	15.61%	15.82%	17.71%	19.37%
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	138	136	129	144	191	183	158	138	107	157
16	Stagiaires postdoctoraux	n	58	68	79	77	104	103	87	99	106	70
17	Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignants-chercheurs												
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n										
19	Hommes	n										
20	Femmes	n										
21	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	842	896	897	919	879	883	898	n.d.
22	Hommes	n	n.d.	n.d.	541	575	569	571	553	547	546	n.d.
23	Femmes	n	n.d.	n.d.	301	321	328	348	326	336	352	n.d.
24	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	969	932	768	773	723	930	n.d.
25	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	542	499	421	411	393	492	n.d.
26	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	427	433	347	362	330	438	n.d.
27	Nombre moyen de cours par professeur	n										
28	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n										
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n										
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n										
31	Ratio EETP / professeur	EETP										
32	Cours donnés par les professeurs	%										
33	Cours donnés par les chargés de cours	%										
34	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%										

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)												
36												
37	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
38	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire											
	Hommes	n	n.d.	n.d.	541	575	569	571	553	547	546	n.d.
	Médecine	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
	Périmédical	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
	Paramédical	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
39	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	72	69	67	63	62	59	62	n.d.
40	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	25	25	26	23	28	25	27	n.d.
41	Génie	n	n.d.	n.d.	100	107	106	104	107	118	121	n.d.
42	Arts	n	n.d.	n.d.	49	53	54	56	55	53	46	n.d.
43	Lettres	n	n.d.	n.d.	36	38	34	36	33	35	37	n.d.
44	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	n.d.	153	163	163	158	150	151	148	n.d.
45	Éducation	n	n.d.	n.d.	23	24	23	22	18	15	18	n.d.
46	Droit	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
47	Administration	n	n.d.	n.d.	82	91	88	98	94	91	87	n.d.
48	Inconnu	n	n.d.	n.d.	1	5	8	11	6	0	0	n.d.
49	Femmes	n	n.d.	n.d.	301	321	328	348	326	336	352	n.d.
50	Médecine	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
51	Périmédical	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
52	Paramédical	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
53	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	17	17	18	22	21	21	19	n.d.
54	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	5	6	6	6	5	7	8	n.d.
55	Génie	n	n.d.	n.d.	15	17	21	21	25	27	30	n.d.
56	Arts	n	n.d.	n.d.	55	58	59	56	52	58	55	n.d.
57	Lettres	n	n.d.	n.d.	36	45	44	45	38	39	38	n.d.
58	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	n.d.	100	106	101	109	102	106	120	n.d.
59	Éducation	n	n.d.	n.d.	24	25	25	29	29	29	31	n.d.
60	Droit	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
61	Administration	n	n.d.	n.d.	47	46	45	49	50	49	51	n.d.
62	Inconnu	n	n.d.	n.d.	2	2	9	11	4	0	0	n.d.
63	Total	n	n.d.	n.d.	842	896	897	919	879	883	898	n.d.
64	Médecine	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
65	Périmédical	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
66	Paramédical	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
67	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	89	86	85	85	83	80	81	n.d.
68	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	30	31	32	29	33	32	35	n.d.
69	Génie	n	n.d.	n.d.	115	124	127	125	132	145	151	n.d.
70	Arts	n	n.d.	n.d.	104	111	113	112	107	111	101	n.d.
71	Lettres	n	n.d.	n.d.	72	83	78	81	71	74	75	n.d.
	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	n.d.	253	268	264	267	252	257	268	n.d.
	Éducation	n	n.d.	n.d.	47	49	48	51	47	44	49	n.d.
	Droit	n	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
	Administration	n	n.d.	n.d.	129	137	133	147	144	140	138	n.d.
72	Inconnu	n	n.d.	n.d.	3	7	17	22	10	0	0	n.d.
	Sources : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2019-05-10. Sysper. P : Les données de 2018-2019 sont provisoires.											

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

Nom de l'établissement :												
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^a
105	Hommes	n	12,064	12,310	12,379	12,558	12,602	13,006	12,781	13,169	13,417	13,665
106	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
107	Sciences pures	n	710	719	728	782	817	874	834	923	967	997
108	Sciences appliquées	n	2,676	2,665	2,665	2,784	2,949	3,296	3,452	3,806	4,116	4,413
109	Arts	n	1,055	1,046	1,023	995	970	1,014	1,047	1,048	1,068	1,057
110	Lettres	n	612	610	603	554	547	549	494	456	474	452
111	Sciences humaines	n	3,638	3,726	3,751	3,751	3,717	3,604	3,409	3,372	3,331	3,287
112	Education	n	159	179	194	194	175	181	167	152	137	123
113	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
114	Administration	n	3,110	3,253	3,287	3,363	3,290	3,362	3,268	3,249	3,196	3,198
115	Autres ¹	n	104	112	128	135	137	126	110	163	128	138
116	Femmes	n	12,812	13,167	13,581	13,760	13,911	14,128	14,011	14,312	14,858	15,151
117	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
118	Sciences pures	n	729	732	744	802	844	918	945	988	1,058	1,095
119	Sciences appliquées	n	720	733	792	877	915	1,034	1,115	1,222	1,331	1,493
120	Arts	n	1,660	1,699	1,764	1,764	1,791	1,780	1,784	1,781	1,806	1,828
121	Lettres	n	1,254	1,281	1,278	1,186	1,211	1,164	1,107	1,091	1,131	1,109
122	Sciences humaines	n	4,659	4,731	4,847	4,953	4,978	5,014	4,927	5,124	5,299	5,330
123	Education	n	777	832	866	916	940	951	912	865	833	812
124	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
125	Administration	n	2,762	2,882	3,005	2,981	2,940	2,960	2,935	2,946	3,082	3,210
126	Autres	n	251	277	285	281	292	307	286	295	318	274
127	Total	n	24,876	25,477	25,960	26,318	26,513	27,134	26,792	27,481	28,275	28,816
128	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
129	Sciences pures	n	1,439	1,451	1,472	1,584	1,661	1,792	1,779	1,911	2,025	2,092
130	Sciences appliquées	n	3,396	3,398	3,457	3,661	3,864	4,330	4,567	5,028	5,447	5,906
131	Arts	n	2,715	2,745	2,787	2,759	2,761	2,794	2,831	2,829	2,874	2,885
132	Lettres	n	1,866	1,891	1,881	1,740	1,758	1,713	1,601	1,547	1,605	1,561
133	Sciences humaines	n	8,297	8,457	8,598	8,704	8,695	8,618	8,336	8,496	8,630	8,617
134	Education	n	936	1,011	1,060	1,110	1,115	1,132	1,079	1,017	970	935
135	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
136	Administration	n	5,872	6,135	6,292	6,344	6,230	6,322	6,203	6,195	6,278	6,408
137	Autres	n	355	389	413	416	429	433	396	458	446	412

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
1er cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P
138	Hommes	n	1,708	1,773	1,943	1,890	1,880	1,651	1,625	1,815	1,831	1,626
139	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
140	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	34	59	77	90
141	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	17	97	126	166	137
142	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
143	Lettres	n	11	10	10	10	8	10	12	11	6	8
144	Sciences humaines	n	20	19	15	11	13	7	4	3	4	8
145	Éducation	n	20	16	19	19	12	19	15	14	13	6
146	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
147	Administration	n	51	53	66	75	69	75	60	102	170	194
148	Autres	n	1,606	1,675	1,833	1,775	1,778	1,523	1,403	1,500	1,395	1,183
149	Femmes	n	1,646	1,725	1,768	1,863	1,637	1,485	1,452	1,539	1,568	1,415
150	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
151	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	40	72	78	98
152	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	3	14	22	39	32
153	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
154	Lettres	n	25	16	15	14	20	11	10	11	8	3
155	Sciences humaines	n	32	24	29	26	25	14	6	11	9	9
156	Éducation	n	102	109	102	102	87	70	59	53	44	43
157	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
158	Administration	n	84	109	138	154	142	126	98	125	169	152
159	Autres	n	1,403	1,467	1,484	1,567	1,363	1,261	1,225	1,245	1,221	1,078
160	Total	n	3,354	3,498	3,711	3,753	3,517	3,136	3,077	3,354	3,399	3,041
161	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
162	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	74	131	155	188
163	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	20	111	148	205	169
164	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
165	Lettres	n	36	26	25	24	28	21	22	22	14	11
166	Sciences humaines	n	52	43	44	37	38	21	10	14	13	17
167	Éducation	n	122	125	121	121	99	89	74	67	57	49
168	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
169	Administration	n	135	162	204	229	211	201	158	227	339	346
170	Autres	n	3,009	3,142	3,317	3,342	3,141	2,784	2,628	2,745	2,616	2,261

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	2e cycle - Maîtrise	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^a
171	Hommes	n	1,782	1,970	2,083	2,139	2,211	2,298	2,411	2,515	2,690	2,847
172	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
173	Sciences pures	n	55	73	77	61	65	61	66	76	80	79
174	Sciences appliquées	n	958	1,095	1,176	1,281	1,347	1,465	1,594	1,660	1,852	1,986
175	Arts	n	94	92	93	88	93	81	76	79	83	89
176	Lettres	n	65	67	63	57	60	70	66	68	58	64
177	Sciences humaines	n	194	222	243	221	230	210	192	207	199	216
178	Éducation	n	49	54	58	65	58	47	50	48	52	47
179	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
180	Administration	n	359	348	352	346	333	339	348	356	342	337
181	Autres	n	8	19	21	20	25	25	19	21	24	29
182	Femmes	n	1,397	1,407	1,383	1,444	1,505	1,642	1,692	1,786	1,967	2,098
183	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
184	Sciences pures	n	64	53	58	54	60	65	67	65	66	72
185	Sciences appliquées	n	275	319	348	379	413	487	486	559	712	831
186	Arts	n	155	152	133	135	137	134	133	149	152	146
187	Lettres	n	135	126	95	102	110	145	159	160	152	136
188	Sciences humaines	n	368	372	353	362	351	365	375	338	360	407
189	Éducation	n	181	169	175	169	178	193	213	233	221	211
190	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
191	Administration	n	200	197	195	207	223	221	222	236	252	240
192	Autres	n	19	19	26	36	33	32	37	46	52	55
193	Total	n	3,179	3,377	3,466	3,583	3,716	3,940	4,103	4,301	4,657	4,945
194	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
195	Sciences pures	n	119	126	135	115	125	126	133	141	146	151
196	Sciences appliquées	n	1,233	1,414	1,524	1,660	1,760	1,952	2,080	2,219	2,564	2,817
197	Arts	n	249	244	226	223	230	215	209	228	235	235
198	Lettres	n	200	193	158	159	170	215	225	228	210	200
199	Sciences humaines	n	562	594	596	583	581	575	567	545	559	623
200	Éducation	n	230	223	233	234	236	240	263	281	273	258
201	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
202	Administration	n	559	545	547	553	556	560	570	592	594	577
203	Autres	n	27	38	47	56	58	57	56	67	76	84

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	2e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^a
204	Hommes	n	443	469	416	368	347	349	402	417	374	372
205	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
206	Sciences pures	n	5	7	6	7	3	3	5	9	4	7
207	Sciences appliquées	n	61	71	52	29	43	42	50	54	78	63
208	Arts	n	3	3	2	0	0	0	0	0	0	0
209	Lettres	n	12	22	9	11	16	7	14	8	6	5
210	Sciences humaines	n	36	40	32	25	27	39	41	51	40	40
211	Éducation	n	3	2	7	4	4	4	3	6	6	6
212	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
213	Administration	n	166	194	192	209	196	166	218	205	200	192
214	Autres	n	157	130	116	83	58	88	71	84	40	58
215	Femmes	n	426	465	421	413	364	400	431	433	422	382
216	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
217	Sciences pures	n	8	2	4	15	12	17	11	10	10	11
218	Sciences appliquées	n	25	17	20	18	9	15	19	25	23	23
219	Arts	n	15	13	4	0	0	0	0	0	0	1
220	Lettres	n	53	62	55	50	45	25	23	13	6	5
221	Sciences humaines	n	79	66	55	78	63	88	77	90	92	77
222	Éducation	n	14	14	14	18	17	21	17	10	18	20
223	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
224	Administration	n	172	223	216	191	172	173	221	232	230	207
225	Autres	n	60	68	53	43	46	61	63	53	43	38
226	Total	n	869	934	837	781	711	749	833	850	796	754
227	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
228	Sciences pures	n	13	9	10	22	15	20	16	19	14	18
229	Sciences appliquées	n	86	88	72	47	52	57	69	79	101	86
230	Arts	n	18	16	6	0	0	0	0	0	0	1
231	Lettres	n	65	84	64	61	61	32	37	21	12	10
232	Sciences humaines	n	115	106	87	103	90	127	118	141	132	117
233	Éducation	n	17	16	21	22	21	25	20	16	24	26
234	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
235	Administration	n	338	417	408	400	368	339	439	437	430	399
236	Autres	n	217	198	169	126	104	149	134	137	83	96

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
3e cycle - Doctorat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^a
237	Hommes	n	616	645	655	667	693	727	709	767	805	847
238	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
239	Sciences pures	n	49	48	55	57	47	47	54	63	62	86
240	Sciences appliquées	n	379	386	383	376	407	429	408	422	462	475
241	Arts	n	15	23	29	34	32	39	39	47	46	50
242	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	3	5	7	7
243	Sciences humaines	n	111	115	105	112	114	119	115	133	132	138
244	Éducation	n	15	13	17	15	15	16	15	14	14	15
245	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
246	Administration	n	42	51	50	55	57	54	59	62	64	61
247	Autres	n	5	9	16	18	21	23	16	21	18	15
248	Femmes	n	403	429	462	482	517	519	510	571	611	689
249	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
250	Sciences pures	n	38	40	47	48	47	42	41	45	44	60
251	Sciences appliquées	n	94	94	98	115	123	127	131	144	157	179
252	Arts	n	17	24	22	27	35	37	38	41	50	44
253	Lettres	n	0	0	0	0	0	1	2	3	3	8
254	Sciences humaines	n	160	173	184	181	194	201	189	215	228	257
255	Éducation	n	36	38	45	43	47	42	48	52	63	64
256	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
257	Administration	n	38	36	36	42	39	39	31	37	37	41
258	Autres	n	20	24	30	26	32	30	30	34	29	36
259	Total	n	1,019	1,074	1,117	1,149	1,210	1,246	1,219	1,338	1,416	1,536
260	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
261	Sciences pures	n	87	88	102	105	94	89	95	108	106	146
262	Sciences appliquées	n	473	480	481	491	530	556	539	566	619	654
263	Arts	n	32	47	51	61	67	76	77	88	96	94
264	Lettres	n	0	0	0	0	0	1	5	8	10	15
265	Sciences humaines	n	271	288	289	293	308	320	304	348	360	395
266	Éducation	n	51	51	62	58	62	58	63	66	77	79
267	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
268	Administration	n	80	87	86	97	96	93	90	99	101	102
269	Autres	n	25	33	46	44	53	46	55	47	47	51

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

3e cycle - Autres sanctions	Unité	Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^a	
270 Hommes	n	2	3	0	0	0	0	1	1	1	1	
271 Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
272 Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	
273 Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
274 Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
275 Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
276 Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	
277 Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
278 Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
279 Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
280 Autres	n	2	3	0	0	0	0	0	0	0	1	
281 Femmes	n	0	2	0	0	0	1	0	0	1	0	
282 Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
283 Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
284 Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
285 Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
286 Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
287 Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
288 Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
289 Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
290 Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
291 Autres	n	0	2	0	0	0	1	0	0	1	0	
292 Total	n	2	5	0	0	0	1	1	1	2	1	
293 Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
294 Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	
295 Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
296 Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
297 Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
298 Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	
299 Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
300 Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
301 Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
302 Autres	n	2	5	0	0	0	1	0	0	1	1	

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)									
Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^a
303 Hommes	n	14,462	14,925	15,117	15,364	15,506	16,031	15,901	16,451	16,912	17,359
304 Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
305 Sciences pures	n	814	840	860	900	929	982	954	1,062	1,109	1,162
306 Sciences appliquées	n	4,013	4,146	4,224	4,441	4,703	5,190	5,454	5,888	6,430	6,874
307 Arts	n	1,164	1,161	1,145	1,117	1,095	1,134	1,162	1,174	1,197	1,196
308 Lettres	n	677	677	666	611	607	619	563	529	539	523
309 Sciences humaines	n	3,943	4,063	4,099	4,084	4,061	3,933	3,716	3,712	3,662	3,641
310 Éducation	n	223	246	269	274	248	244	232	214	203	185
311 Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
312 Administration	n	3,511	3,652	3,689	3,764	3,680	3,755	3,675	3,667	3,602	3,596
313 Autres	n	117	140	165	173	183	174	145	205	170	182
314 Femmes	n	14,612	15,003	15,426	15,686	15,933	16,289	16,213	16,669	17,436	17,938
315 Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
316 Sciences pures	n	831	825	849	904	951	1,025	1,053	1,098	1,168	1,227
317 Sciences appliquées	n	1,089	1,146	1,238	1,371	1,451	1,648	1,732	1,925	2,200	2,503
318 Arts	n	1,832	1,875	1,919	1,926	1,963	1,951	1,955	1,971	2,008	2,018
319 Lettres	n	1,389	1,407	1,373	1,288	1,321	1,310	1,268	1,254	1,286	1,253
320 Sciences humaines	n	5,187	5,276	5,384	5,496	5,523	5,580	5,491	5,677	5,887	5,994
321 Éducation	n	994	1,039	1,086	1,128	1,165	1,186	1,173	1,150	1,117	1,087
322 Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
323 Administration	n	3,000	3,115	3,236	3,230	3,202	3,220	3,188	3,219	3,371	3,491
324 Autres	n	290	320	341	343	357	369	353	375	399	365
325 Total	n	29,074	29,928	30,543	31,050	31,439	32,320	32,114	33,120	34,348	35,297
326 Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
327 Sciences pures	n	1,645	1,665	1,709	1,804	1,880	2,007	2,007	2,160	2,277	2,389
328 Sciences appliquées	n	5,102	5,292	5,462	5,812	6,154	6,838	7,186	7,813	8,630	9,377
329 Arts	n	2,996	3,036	3,064	3,043	3,058	3,085	3,117	3,145	3,205	3,214
330 Lettres	n	2,066	2,084	2,039	1,899	1,928	1,929	1,831	1,783	1,825	1,776
331 Sciences humaines	n	9,130	9,339	9,483	9,580	9,584	9,513	9,207	9,389	9,549	9,635
332 Éducation	n	1,217	1,285	1,355	1,402	1,413	1,430	1,405	1,364	1,320	1,272
333 Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
334 Administration	n	6,511	6,767	6,925	6,994	6,882	6,975	6,863	6,886	6,973	7,087
335 Autres	n	407	460	506	516	540	543	498	580	569	547

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
Total (autres sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P
336	Hommes	n	2,153	2,245	2,359	2,258	2,227	2,000	2,028	2,233	2,206	1,999
337	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
338	Sciences pures	n	5	7	6	7	3	3	40	68	81	97
339	Sciences appliquées	n	61	71	52	29	43	59	147	180	245	200
340	Arts	n	3	3	2	0	0	0	0	0	0	0
341	Lettres	n	23	32	19	21	24	17	26	19	12	13
342	Sciences humaines	n	56	59	47	36	40	46	45	55	44	48
343	Éducation	n	23	18	26	23	16	23	18	20	19	12
344	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
345	Administration	n	217	247	258	284	265	241	278	307	370	386
346	Autres	n	1,765	1,808	1,949	1,858	1,836	1,611	1,474	1,584	1,435	1,242
347	Femmes	n	2,072	2,192	2,189	2,276	2,001	1,886	1,883	1,972	1,991	1,797
348	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
349	Sciences pures	n	8	2	4	15	12	17	51	82	88	109
350	Sciences appliquées	n	25	17	20	18	9	18	33	47	62	55
351	Arts	n	15	13	4	0	0	0	0	0	0	1
352	Lettres	n	78	78	70	64	65	36	33	24	14	8
353	Sciences humaines	n	111	90	84	104	88	102	83	101	101	86
354	Éducation	n	116	123	116	120	104	91	76	63	62	63
355	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
356	Administration	n	256	332	354	345	314	299	319	357	399	359
357	Autres	n	1,463	1,537	1,537	1,610	1,409	1,323	1,288	1,298	1,265	1,116
358	Total	n	4,225	4,437	4,548	4,534	4,228	3,886	3,911	4,205	4,197	3,796
359	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
360	Sciences pures	n	13	9	10	22	15	20	91	150	169	206
361	Sciences appliquées	n	86	88	72	47	52	77	180	227	307	255
362	Arts	n	18	16	6	0	0	0	0	0	0	1
363	Lettres	n	167	149	131	140	128	148	128	156	145	134
364	Sciences humaines	n	101	110	89	85	89	53	59	43	26	21
365	Éducation	n	139	141	142	143	120	114	94	83	81	75
366	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
367	Administration	n	473	579	612	629	579	540	597	664	769	745
368	Autres	n	3,228	3,345	3,486	3,468	3,245	2,934	2,762	2,882	2,700	2,358

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
Total (toutes les sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P
369	Hommes	n	16,615	17,170	17,476	17,622	17,733	18,031	17,929	18,684	19,118	19,358
370	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
371	Sciences pures	n	819	847	866	907	932	985	994	1,130	1,190	1,259
372	Sciences appliquées	n	4,074	4,217	4,276	4,470	4,746	5,249	5,601	6,068	6,675	7,074
373	Arts	n	1,167	1,164	1,147	1,117	1,095	1,134	1,162	1,174	1,197	1,196
374	Lettres	n	700	709	685	632	631	636	589	548	551	536
375	Sciences humaines	n	3,999	4,122	4,146	4,120	4,101	3,979	3,761	3,767	3,706	3,689
376	Éducation	n	246	264	295	297	264	267	250	234	222	197
377	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
378	Administration	n	3,728	3,899	3,947	4,048	3,945	3,996	3,953	3,974	3,972	3,982
379	Autres	n	1,882	1,948	2,114	2,031	2,019	1,785	1,619	1,789	1,605	1,424
380	Femmes	n	16,684	17,195	17,615	17,962	17,934	18,175	18,096	18,641	19,427	19,735
381	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
382	Sciences pures	n	839	827	853	919	963	1,042	1,104	1,180	1,256	1,336
383	Sciences appliquées	n	1,114	1,163	1,258	1,389	1,460	1,666	1,765	1,972	2,262	2,558
384	Arts	n	1,847	1,888	1,923	1,926	1,963	1,951	1,955	1,971	2,008	2,019
385	Lettres	n	1,467	1,485	1,443	1,352	1,386	1,346	1,301	1,278	1,300	1,261
386	Sciences humaines	n	5,298	5,366	5,468	5,600	5,611	5,682	5,574	5,778	5,988	6,080
387	Éducation	n	1,110	1,162	1,202	1,248	1,269	1,277	1,249	1,213	1,179	1,150
388	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
389	Administration	n	3,256	3,447	3,590	3,575	3,516	3,519	3,507	3,576	3,770	3,850
390	Autres	n	1,753	1,857	1,878	1,953	1,766	1,692	1,641	1,673	1,664	1,481
391	Total	n	33,299	34,365	35,091	35,584	35,667	36,206	36,025	37,325	38,545	39,093
392	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
393	Sciences pures	n	1,658	1,674	1,719	1,826	1,895	2,027	2,098	2,310	2,446	2,595
394	Sciences appliquées	n	5,188	5,380	5,534	5,859	6,206	6,915	7,366	8,040	8,937	9,632
395	Arts	n	3,014	3,052	3,070	3,043	3,058	3,085	3,117	3,145	3,205	3,215
396	Lettres	n	2,167	2,194	2,128	1,984	2,017	1,982	1,890	1,826	1,851	1,797
397	Sciences humaines	n	9,297	9,488	9,614	9,720	9,712	9,661	9,335	9,545	9,694	9,769
398	Éducation	n	1,356	1,426	1,497	1,545	1,533	1,544	1,499	1,447	1,401	1,347
399	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
400	Administration	n	6,984	7,346	7,537	7,623	7,461	7,515	7,460	7,550	7,742	7,832
401	Autres	n	3,635	3,805	3,992	3,984	3,785	3,477	3,260	3,462	3,269	2,905
Sources : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2019-05-10.												
P : Les données de 2018-2019 sont provisoires.												

Nom de l'établissement : **Université Concordia**

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

Page 4 de 8

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
S487	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	2,332	2,401	2,394	2,230	2,468	2,467
S488	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	186	164	154	168	187	175
S489	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	8	7	9	10
S490	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	146	161	178	165
S491	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	862	898	932	902	895	902
S492	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	12	18	7	11	4
S493	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	18	7	11	4
S494	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0
S495	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	122	136	137	138	146	150
S496	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	488	501	517	509	571	590
S497	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	105	104	99	100	101	108
S498	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	480	495	461	313	466	451
S499	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	82	91	76	93	91	87
S500	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	76	93	91	87
S501	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0

Effectif de chargés de cours		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
S531	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	969	932	768	773	723	930
S532	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	542	499	421	411	393	492
S533	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	427	433	347	362	330	438

Source: Sysper

Nom de l'établissement :											Date :
I. Éléments d'information											Page 5 de 8
II. Observations											III. Remarques
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT											
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											
Fonds de fonctionnement	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
A. Produits											
534 Subventions	k\$	218,418	240,967	238,168	257,956	244,567	237,953	248,731	256,669	0	
535 Subvention du MEES (515)	k\$	213,504	235,988	233,770	253,560	240,024	233,411	243,959	251,842		
538 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	20	21	0	0	5	0	0	0		
537 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	4,080	4,432	4,398	4,396	4,538	4,543	4,772	4,827		
538 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	814	517	0	0	0	0	0	0		
539 Produits provenant des étudiants	k\$	139,302	149,644	156,821	169,774	163,746	165,537	175,669	195,690	0	
540 Droits de scolarité (401)	k\$	61,574	66,491	67,463	66,998	67,543	68,242	71,878	77,281		
541 Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k\$	31,329	34,339	39,151	35,490	37,806	33,081	34,545	42,882		
542 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k\$	8,299	9,073	8,831	8,581	8,933	10,133	11,483	12,785		
543 Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k\$	0	0	0	6,416	6,840	17,729	19,065	22,458		
544 Cotisations des étudiants (455)	k\$	10,718	10,795	10,853	10,913	11,048	10,951	11,305	11,625		
545 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k\$	9,823	17,174	21,906	22,045	22,349	22,022	23,717	24,731		
546 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k\$	17,559	11,771	8,616	9,331	9,327	3,378	3,677	3,828		
547 Autres produits	k\$	30,561	34,203	36,749	36,472	40,304	38,697	45,344	35,220	0	
548 Intérêts et dividendes (435)	k\$	525	952	746	866	571	633	630	919		
549 Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
550 Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
551 Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	501	558	1,123	2,247	3,782	3,189	10,835	0		
552 Subventions et donc non gouvernementaux (430)	k\$	(0)	0	(0)	0	0	0	(0)	0		
553 Gains sur vente de placement (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
554 Recouvrement des coûts indirects (485)	k\$	647	564	802	699	1,586	1,719	1,041	1,646		
555 Ventes externes (480)	k\$	23,268	26,031	26,743	26,422	27,587	27,674	27,630	27,550		
556 Autres produits (466, 470)	k\$	5,620	6,098	6,334	6,438	6,769	5,483	5,208	5,105		
557 Total des produits	k\$	388,281	424,803	430,738	454,202	448,617	442,188	469,744	487,479	0	

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

B. Charges											
558	Masse salariale	k\$	217,869	239,910	244,613	253,570	269,853	263,370	285,764	282,915	0
559	Direction	k\$	25,938	24,573	24,398	25,511	26,559	26,690	28,546	28,225	
560	Gérance	k\$	8,493	9,397	10,003	10,414	13,224	9,791	11,852	10,720	
561	Enseignants-chercheurs	k\$	76,184	84,048	85,243	89,679	92,578	94,183	101,425	97,603	
562	Chargés de cours	k\$	21,281	22,499	23,232	21,901	21,931	21,027	22,041	24,195	
563	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	1,698	1,956	1,364	1,264	2,418	3,085	3,350	3,121	
564	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	4,996	5,648	6,923	6,989	8,223	8,396	9,259	10,489	
565	Personnel professionnel non enseignant	k\$	39,169	46,667	47,514	50,580	53,577	54,989	59,793	61,928	
566	Personnel de soutien technique	k\$	7,236	8,125	8,078	8,852	9,931	8,890	9,499	9,692	
567	Personnel de soutien de bureau	k\$	27,739	31,159	31,726	32,017	34,717	29,750	33,145	30,690	
568	Personnel de métier et ouvrier	k\$	5,135	5,839	6,132	6,562	6,695	6,580	6,854	6,252	
569	Avantages sociaux (700)	k\$	43,932	53,017	56,322	58,308	62,194	62,804	69,504	68,877	
570	Autres charges	k\$	91,304	100,424	150,740	142,655	109,663	102,219	105,852	113,293	0
571	Avantages sociaux futurs (704)	k\$	11,931	6,451	38,514	42,878	12,106	7,971	8,292	5,368	
572	congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	(766)	0	479	735	150	(1,595)	23	227	
573	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	96	119	153	117	159	149	115	128	
574	Stagiaires Postdoctoraux (706)	k\$	123	144	211	220	275	311	752	1,311	
575	Formation et perfectionnement (710)	k\$	2,553	2,837	3,202	3,442	3,095	3,570	3,575	3,689	
576	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	4,063	4,675	4,345	4,604	5,036	5,072	5,564	5,981	
577	Bourses (735)	k\$	9,244	11,970	12,446	13,856	15,564	12,774	14,549	18,265	
578	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	1,635	784	2,586	2,227	3,052	3,388	1,968	3,166	
579	Fournitures et matériel (745)	k\$	6,352	7,132	7,326	7,402	9,372	10,342	11,827	12,823	
580	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	11,126	16,705	15,525	12,467	10,606	10,220	9,335	9,185	
581	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	18,491	22,083	23,432	22,932	28,489	27,022	28,437	29,263	
582	Volumes et périodiques (750)	k\$	911	884	1,020	1,030	797	903	569	925	
583	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	12,307	14,038	13,709	14,368	14,386	14,629	13,792	14,941	
584	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	1,814	2,026	1,650	1,660	1,554	944	1,357	1,241	
585	Location-exploitation (830)	k\$	677	849	744	736	669	767	736	918	
586	Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	
587	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	1,499	1,942	1,142	1,893	1,725	2,030	1,806	2,019	
588	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	
589	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	1,364	1,701	1,758	1,629	1,496	1,339	1,404	1,327	
590	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	
591	Autres charges (860, 870)	k\$	7,882	6,086	22,498	10,459	1,134	2,382	1,748	2,514	
592	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	
593	Ventes internes (878)	k\$	0	(6,592)	(5,276)	(4,466)	(2,827)	(2,861)	(2,938)	(2,884)	
594	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	
595	Total avant éléments extraordinaires	k\$	353,105	386,759	446,400	450,066	438,883	425,533	458,181	462,201	0
596	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	2,000	0	0	0	0	0	0	0
597	Total des charges	k\$	353,105	388,759	446,400	450,066	438,883	425,533	458,181	462,201	0
598	Résultat de l'exercice	k\$	35,177	36,044	(15,662)	4,136	9,733	16,655	11,562	25,278	0

Nom de l'établissement :												Date :
I. Éléments d'information		II. Observations										Page 6 de 6
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS												III. Remarques
Fonds avec restrictions		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
A. Produits		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
599	Subventions	k\$	27.856	28.969	30.545	29.542	29.817	28.694	29.263	30.656	0	
600	Subvention du Ministère (515)	k\$	113	236	399	878	557	689	1.025	800		
601	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	4.909	3.489	4.861	4.359	5.950	6.013	5.220	4.582		
602	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	21.952	25.254	25.286	24.505	23.310	22.192	23.018	25.170		
603	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	991	0	0	0	(0)	0	0	104		
604	Autres produits	k\$	9.732	11.907	14.022	14.370	14.837	19.071	24.404	21.548	0	
605	Intérêts et de dividendes (435)	k\$	103	80	88	29	12	36	382	6		
606	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
607	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
608	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	3.052	3.208	3.552	3.981	2.010	4.493	4.456	4.127		
609	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	5.338	6.831	8.897	9.416	11.211	12.454	16.431	15.056		
610	Gains sur vente de placements (52b)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
611	Ventes externes (460)	k\$	593	1.244	925	813	1.001	1.286	1.922	919		
612	Autres produits (466, 470)	k\$	645	875	870	731	603	802	1.214	838		
613	Total des produits	k\$	37.588	40.885	44.568	43.912	44.654	47.955	53.667	52.201	0	
B. Charges												
614	Masses salariales	k\$	12.039	13.642	13.658	12.988	12.234	12.898	14.837	16.198	0	
615	Direction	k\$	81	81	58	46	361	409	535	580		
616	Gérance	k\$	68	72	14	4	4	3	64	58		
617	Enseignants-chercheurs	k\$	739	1.947	1.831	1.552	1.205	1.265	1.586	2.124		
618	Chargés de cours	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
619	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	4.026	3.959	4.015	4.071	5.884	5.534	6.279	6.449		
620	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	3.267	3.275	3.405	3.188	3.409	3.932	4.038	4.174		
621	Personnel professionnel non enseignant	k\$	2.007	2.186	2.235	2.448	816	1.393	1.950	884		
622	Personnel de soutien technique	k\$	941	1.072	1.188	883	137	70	230	533		
623	Personnel de soutien de bureau	k\$	809	1.089	917	719	538	682	146	392		
624	Personnel de métier et ouvrier	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
625	Avantages sociaux	k\$	1.721	2.004	2.063	2.125	2.454	2.540	3.290	3.387		
626	Autres charges	k\$	23.501	25.057	26.631	28.782	29.798	31.129	36.606	33.141	0	
627	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	0	0	0	0	1	0	0	0		
628	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	1	8	(0)	8	8	3	0	(0)		
629	Stipendes postdoctoraux (706)	k\$	110	62	124	156	115	124	1.772	1.702		
630	Formation et perfectionnement (710)	k\$	1.971	2.379	2.645	2.527	2.678	2.612	2.931	2.726		
631	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	1.523	1.776	1.892	1.610	1.879	1.943	1.941	2.012		
632	Bourses (735)	k\$	11.274	12.774	13.521	14.296	12.231	14.621	16.419	14.549		
633	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	1.484	1.575	1.318	1.650	2.026	1.518	1.384	1.811		
634	Fournitures et matériel (745)	k\$	2.810	3.238	3.224	3.038	3.034	2.784	2.871	3.084		
635	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	1	1	4	0	0	0	0	(0)		
636	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	1.625	1.490	2.456	1.881	2.730	2.629	2.462	2.957		
637	Volumes et périodiques (760)	k\$	99	198	226	200	182	224	218	254		
638	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	115	139	166	219	84	160	21	70		
639	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	40	26	22	11	36	18	17	40		
640	Location exploitation (850)	k\$	66	69	47	170	74	97	75	128		
641	Transfert de coûts indirects (865)	k\$	638	621	869	776	1.566	1.719	1.041	1.646		
642	Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
643	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	548	414	358	454	388	228	343	700		
644	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
645	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	3	4	5	5	4	5	4	9		
646	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
647	Autres charges (860, 870)	k\$	1.195	292	1.765	1.784	2.832	2.243	6.206	1.652		
648	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
649	Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
650	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	363		
651	Total avant éléments extraordinaires	k\$	37.260	40.703	44.352	43.796	44.477	46.657	54.733	52.087	0	
652	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0		
653	Total des charges	k\$	37.260	40.703	44.352	43.796	44.477	46.657	54.733	52.087	0	
654	Résultat de l'exercice	k\$	328	462	216	116	177	1.308	(1.066)	114	0	

Nom de l'établissement :											Date :									
I. Éléments d'information											II. Observations	III. Remarques								
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DES IMMOBILISATIONS																				
Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)											Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)																				
855	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)	k\$	17,050	31,184	21,517	20,645	31,183	25,289	23,826	23,763										
856	Fonds de fonctionnement	k\$	6,926	7,108	7,952	8,362	7,062	8,055	2,758	2,246										
857	Fonds avec restrictions	k\$	2,185	1,966	2,247	1,731	2,008	1,392	1,710	1,835										
858	Fonds de dotation	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0										
859	Autres fonds, fondations et dons	k\$	840	546	229	176	2,304	82	629	84										
860	Autres sources	k\$	56,320	22,024	34,402	44,391	20,636	19,138	15,821	28,041										
861	Total	k\$	83,321	62,828	66,347	75,305	63,192	53,955	44,744	55,969										0
Acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)											Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
862	Projets en cours	k\$	45,902	431	6,966	12,019	12,064	0	133	4,026										
863	Terrains	k\$	1,233	1,636	5,898	304	1,973	1,521	564	1,269										
864	Aménagement de terrains	k\$	0	0	1,834	80	911	1,301	63	122										
865	Bâtiments	k\$	1,819	15,762	8,496	3,468	1,181	0	293	1,513										
866	Bâtiments - construction prestigieuse	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0										
867	Améliorations majeures aux bâtiments	k\$	18,864	27,934	26,987	41,219	31,832	31,562	23,304	29,523										
868	Améliorations locales	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0										
869	Équipements informatiques	k\$	3,745	5,107	4,727	4,387	2,602	4,054	4,281	2,491										
870	Équipements de communication multimédia	k\$	2,062	988	1,289	3,630	1,219	2,000	1,676	1,878										
871	Mobilier et équipement de bureau	k\$	227	342	533	385	466	827	1,008	1,953										
872	Autres équipements	k\$	47	357	218	59	337	1,807	190	211										
873	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	k\$	3,334	4,443	2,910	3,784	3,139	4,196	6,466	3,037										
874	Documents de bibliothèques	k\$	3,174	3,511	4,561	4,212	3,814	4,191	3,355	6,053										
875	Manuels pédagogiques	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0										
876	Matériels roulants	k\$	33	0	33	0	4	0	195	0										
877	Réseaux de télécommunications	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0										
878	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	k\$	321	0	0	0	0	0	0	0										
879	Autres actifs corporels (note A)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0										
880	Actifs non amortissables	k\$	5	47	91	18	487	0	0	12										
881	Logiciels (note B)	k\$	2,374	2,085	1,637	1,550	3,207	890	756	1,732										
882	Développements informatiques (note B)	k\$	0	0	0	0	0	1,667	2,307	1,999										
883	Autres actifs incorporels	k\$	183	185	187	181	156	139	151	151										
884	TOTAL	k\$	83,321	62,828	66,347	75,305	63,192	53,955	44,744	55,969										0

Nom de l'établissement :												
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE												
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
Fonds de recherche par source de financement		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
685	Fonds de recherche (total)	k\$	48 229	42 958	42 142	42 906	43 609	48 259	55 836	50 592	61 562	69 054
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	2 864	1 656	968	437	190	400	2 594	200	1 179	2 198
Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI		k\$	861	497	290	107	57	120	718	60	356	659
687	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	47	15	119	104	0	19	11	192	125	68
688	Chaires de recherche du Canada	k\$	2 100	2 100	2 600	2 500	2 800	2 295	2 245	2 555	3 000	3 630
690	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	18 919	19 901	20 475	21 180	21 456	22 335	23 681	24 238	28 361	27 967
691	Gouvernement du Canada	k\$	70	170	205	227	246	200	497	560	247	342
692	Subventions de recherche du Québec	k\$	253	324	479	442	229	120	209	54	203	194
693	Fonds de recherche du Québec	k\$	3 746	3 177	2 731	2 981	3 787	3 673	3 185	2 980	4 012	4 627
694	Gouvernement du Québec	k\$	3 902	2 261	1 624	852	455	880	3 120	747	1 630	2 569
695	Financement institutionnel	k\$	5 817	4 743	5 552	6 400	6 026	8 387	9 177	8 372	9 145	9 943
696	Autres sources	k\$	2 255	918	984	855	1 090	881	2 408	1 480	1 739	2 512
697	Contrats	k\$	7 395	7 198	6 115	6 821	7 272	8 969	7 991	9 156	11 565	14 344
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
Fonds de recherche par secteur disciplinaire		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
698	Fonds de recherche (total)	k\$	48 229	42 958	42 142	42 906	43 609	48 259	55 836	50 592	61 562	69 054
699	Sciences de la santé	k\$										
700	Sciences pures	k\$	10 741	8 180	7 379	6 923	7 745	9 364	11 825	8 871	11 812	15 307
701	Sciences appliquées	k\$	14 337	16 233	15 160	15 973	16 484	17 933	20 926	17 919	23 047	28 038
702	Arts	k\$	7 033	1 955	2 611	2 386	2 798	3 705	3 798	3 855	4 695	4 206
703	Lettres	k\$	498	1 241	380	481	652	715	959	559	790	740
704	Sciences humaines	k\$	7 263	7 920	8 779	9 732	8 551	8 604	9 493	9 991	11 128	10 385
705	Éducation	k\$	1 559	1 380	1 798	1 428	1 630	1 462	1 607	2 035	2 748	2 356
706	Droit	k\$										
707	Administration	k\$	2 280	1 409	1 420	1 379	1 195	1 458	1 857	1 911	2 003	1 990
708	Autres	k\$	4 517	4 641	4 614	4 604	4 553	5 017	5 389	5 451	5 439	6 032

Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
%			59	55	53	56	58	57	61	
%			0	0	0	0	0	0	0	
%			9	8	8	8	9	9	9	
%			18	17	16	16	18	17	19	
%			5	6	6	7	6	5	7	
%			2	2	2	2	2	2	2	
%			16	15	13	14	14	13	15	
%			2	2	2	2	2	2	2	
%			0	0	0	0	0	0	0	
%			5	4	5	4	6	7	6	
%			1	1	0	1	1	1	1	
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
\$	16,844	20,000	18,174	17,309	20,000	18,791	19,750	20,000	20,000	20,000
\$										
\$	22 489	27 910	24 000	20 000	21 000	22 000	21 000	25 000	26 000	25 000
\$	18 180	20 000	18 000	18 119	20 000	19 281	19 049	20 000	20 000	20 000
\$	6 720	24 979	20 000	12 992	13 146	10 000	14 574	20 000	15 000	20 000
\$	6 983	17 855	16 246	14 673	13 189	10 500	12 810	10 367	11 119	13 860
\$	15 000	17 750	16 543	19 213	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
\$	15 000	19 105	20 000	20 000	20 000	12 542	16 404	19 749	24 992	21 500
\$										
\$	15 400	15 000	13 051	12 917	11 891	12 219	11 581	11 369	12 787	10 000
\$	7 736	17 100	11 954	10 710	46 494	46 667	55 000	30 000	72 500	40 000

Université Concordia

**Système d'information financière des universités
2018-2019**

Hervé Conette

Responsable des ressources financières

23 octobre 2019

Date

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec 

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
ACTIF										
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	55,912,000	0	0	0	0		55,912,000	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	731,566		731,566	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		\$	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	50,198,425	---	---	---	---		50,198,425	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	6,773,702	---	---	---	---		6,773,702	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	20,741,596	38,022,915	6,854,690	0	0		65,619,200	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	98,907,310	36,119,449	(0)	(0)	1,861,472		136,888,231	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	5,698,568	0	52,632	0	0		5,751,200	10
11	Stocks (075)	s/o	1,749,437	0	---	0	0		1,749,437	11
Total de l'actif court terme			239,981,037	74,142,364	6,907,322	(0)	2,593,038	\$	323,623,760	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		0	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	69,784,809	0	0		69,784,809	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	916,485	0	0	0		916,485	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	875,681,771	---	---		875,681,771	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	0	(0)	(0)		(0)	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		239,981,037 \$	75,058,849 \$	952,373,902 \$	(0) \$	2,593,038 \$	- \$	1,270,006,826 \$	22

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	133,400,000	0	0	0	0	133,400,000	\$ 24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---		\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	58,426,834	0	---	0	0	58,426,834	\$ 27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0		\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	26,882,914	10,202,686	16,869,414	0	0	53,955,014	\$ 29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	27,317,568	0	---	---	0	27,317,568	\$ 30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	132,561,503	0	0	132,561,503	\$ 32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	37,980,921	0	98,907,310	0	0	136,888,231	\$ 33
Total du passif à court terme			284,008,238	10,202,686	248,338,227	\$	\$	\$	542,549,151
Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	190,305,400	0	0	0	0	190,305,400	\$ 34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	501,131,503	0	0	501,131,503	\$ 35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	64,856,163	77,676,277	---	---	142,532,441	\$ 37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	2,593,038	2,593,038	\$ 39
TOTAL DU PASSIF			474,313,638	75,058,849	827,146,007	-	2,593,038	-	1,379,111,533
SOLDES DE FONDS									
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	69,628,399	0	0	0	0	69,628,399	\$ 41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0		\$ 42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(303,961,000)	---	---	---	---	(303,961,000)	\$ 43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	125,227,895	---	---	125,227,895	\$ 46
TOTAL DES SOLDES DE FONDS			(234,332,601)	-	125,227,895	-	-	-	(109,104,706)
48 TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS			239,981,037	75,058,849	952,373,902	-	2,593,038	-	1,270,006,826

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	80,342,757	---	---	---	---	80,342,757	1
2	Montants forfaitaires réglés des étudiants étrangers (402)	s/o	49,801,928	---	---	---	---	49,801,928	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	13,720,271	---	---	---	---	13,720,271	3
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	s/o	25,727,647	---	---	---	---	25,727,647	4
5	Cotisations des étudiants (455)	s/o	11,775,242	---	---	---	---	11,775,242	5
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalisés (450)	s/o	25,699,325	---	---	---	---	25,699,325	6
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	3,875,690	---	---	---	---	3,875,690	7
8	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		210,942,859	\$	\$	\$	\$	210,942,859	8
9	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	271,576,583	1,580,486	36,166,779	---	---	309,323,849	9
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	140,566	6,202,063	710,540	0	0	7,053,169	10
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	5,212,895	29,704,078	0	0	0	34,916,974	11
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	0	31,836	0	0	0	31,836	12
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	\$	13
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:								
14	Ministère (530)	s/o	---	---	(2,449,107)	---	---	(2,449,107)	14
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	1,360,045	---	---	1,360,045	15
16	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	3,491,457	---	---	3,491,457	16
17	Autres (533)	s/o	---	---	0	---	---	\$	17
18	TOTAL DES SUBVENTIONS		276,930,044	37,518,463	39,279,715	\$	\$	353,728,222	18
19	Intérêts et dividendes (435)	s/o	717,718	(0)	16,666	0	0	734,384	19
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	20
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$	21
22	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	3,642,665	288,926	0	164,026	4,095,617	22
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	2,696,687	19,184,713	1,120,070	0	1,135,206	24,136,677	23
24	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$	24
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---	\$	25
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	2,596,700	---	---	---	---	2,596,700	26
27	Ventes externes (460)	s/o	27,414,360	1,121,613	115,445	---	0	28,651,418	27
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	5,570,458	833,483	3,251	0	0	6,407,192	28
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		38,995,923	24,782,474	1,544,358	\$	1,299,233	66,621,988	29
30	TOTAL DES PRODUITS		526,868,826	62,300,937	40,824,073	\$	1,299,233	631,293,069	30

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masses salariales								1
2	Direction	s/o	15,371,219	3,962	-	-		15,375,181	2
3	Gérance	s/o	25,489,417	324,593	-	-		25,814,011	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	122,452,493	2,269,461	-	-		124,721,955	4
5	Chargés de cours	s/o	25,284,533	0	-	-		25,284,533	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	3,076,636	8,882,941	-	-		11,959,577	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	12,089,050	4,634,004	-	0		16,723,054	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	53,569,957	978,117	-	0		54,548,075	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	10,142,929	456,493	-	0		10,599,422	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	32,589,033	585,797	-	-		33,174,831	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	6,437,457	1,872	-	-		6,439,329	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	72,947,479	3,971,738	-	0		76,919,217	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		379,450,205	22,108,979	\$	\$	\$	\$ 401,559,184	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	10,971,500	-	-	-		10,971,500	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	(11,685)	0	-	0		(11,685)	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	176,449	24,386	-	0		200,835	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	1,977,334	2,306,121	-	0		4,283,455	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	3,811,528	2,991,728	-	0		6,803,257	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	6,716,898	2,447,140	-	0		9,164,039	19
20	Bourses (735)	s/o	20,372,259	16,507,770	-	0		36,880,029	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	2,591,977	4,184,887	0	0		6,776,864	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	12,460,695	3,909,111	-	0		16,369,806	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	8,738,502	11,296	-	0		8,749,798	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	30,431,764	3,117,770	0	733,613		34,283,148	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	555,717	246,668	-	0		802,385	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	18,236,518	93,509	0	0		18,330,027	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	3,690,249	19,147	-	0		3,709,396	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	714,467	161,119	-	0		875,587	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	2,596,700	-	-		2,596,700	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0		\$ 0	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	1,929,474	471,547	10,506,000	-	7,575	12,914,596	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-	\$ 0	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	1,507,747	163,019	12,744,375	0	0	14,415,141	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 0	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-	\$ 0	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	48,274,994	-	-	48,274,994	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	0	-	-	\$ 0	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	4,833,320	3,529,656	13,038,713	0	580,747	21,982,436	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		129,704,712	42,781,574	84,564,082	\$	1,321,936	\$ 258,372,304	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(3,032,097)		-	0		(3,035,099)	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0		\$ 0	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		126,672,615	42,778,572	84,564,082	\$	1,321,936	\$ 255,337,205	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0		\$ 0	43
44	TOTAL DES CHARGES		506,122,820	64,887,551	84,564,082	\$	1,321,936	\$ 656,896,389	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		20,746,006	(2,586,614)	(43,740,009)	\$	(22,703)	\$ (25,603,319)	45

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(223,206,778)	0	136,993,060	91,444	22,703	0	(86,099,571)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 0	0	0	0	0	0	\$	2
3	Solde de fonds redressé	(223,206,778)	\$	136,993,060	91,444	22,703	\$	(86,099,571)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 526,868,826	62,300,937	40,824,073	0	1,299,233	0	631,293,069	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 506,122,820	64,887,551	84,564,082	0	1,321,936	0	656,896,389	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	20,746,006	(2,586,614)	(43,740,009)	\$	(22,703)	\$	(25,603,319)	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o 2,689,629	-	-	-	-	-	2,689,629	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o			(91,444)			(91,444)	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o						\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 0	2,819,354	31,974,844	0	0	0	34,794,198	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 34,561,458	232,740	0	0	0	0	34,794,198	11
12	Sous-total	(11,125,823)	0	(11,765,165)	(91,444)	(22,703)	\$	(23,005,134)	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(234,332,601) \$	0 \$	125,227,895 \$	(0) \$	(0) \$	- \$	(109,104,705) \$	13

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Droits de scolarité (401)	72,928,273	---	---	---	---	7,414,484	---	---		80,342,757	1
2 Montants forfaitaires réglés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	49,801,928	---	---	---	---		49,801,928	2
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	13,720,271	---	---	---	---		13,720,271	3
4 Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	25,727,647	---	---	---	---		25,727,647	4
5 Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	11,775,242	---		11,775,242	5
6 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	1,297,607	0	0	23,841,605	0	374,590	0	185,523		25,699,325	6
7 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	3,554,160	0	0	215,489	0	0	0	106,041		3,875,690	7
8 Total des produits provenant des étudiants	77,780,040	\$	\$	113,306,939	\$	7,789,074	11,775,242	291,564	\$	210,942,859	8
9 Subventions du Ministère (515)	---	---	0	271,576,583	---	---	0	---		271,576,583	9
10 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	0	0	140,566	0	0	0	0		140,566	10
11 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	0	0	5,212,895	0	0	0	0		5,212,895	11
12 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	12
13 Total des subventions	\$	\$	\$	276,930,044	\$	\$	\$	\$	\$	276,930,044	13
14 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	717,718	---	0	0	0		717,718	14
15 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0		\$	16
17 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	17
18 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	291,722	(0)	154,148	1,962,830	0	194,433	93,554	0		2,696,687	18
19 Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	19
20 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	0	2,596,700	0	0	0	0		2,596,700	20
21 Ventes externes (460)	1,959,871	0	164,720	623,172	0	3,530,206	2,745,309	18,391,082		27,414,360	21
22 Autres produits (466, 470)	0	0	0	683,943	(0)	112,254	100	4,774,161		5,570,458	22
23 Total des produits autres	2,251,593	(0)	318,868	6,584,363	(0)	3,836,893	2,838,963	23,165,243	\$	38,995,923	23
24 TOTAL DES PRODUITS	80,031,633	\$ (0)	\$ 318,868	\$ 396,821,346	(0)	\$ 11,625,967	\$ 14,614,206	\$ 23,456,807	- \$	\$ 526,868,826	24

Université Concordia
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales										1	
2	Direction	2,117,842	0	1,861,377	9,214,850	905,337	609,924	553,167	108,722	15,371,219	2	
3	Gérance	8,868,650	426,461	2,466,167	6,953,447	2,152,736	1,421,838	2,082,947	1,117,171	25,489,417	3	
4	Enseignants-chercheurs	120,786,315	907,846	21,059	443,796	0	293,477	0	0	122,452,493	4	
5	Chargés de cours	23,039,486	650	0	600	0	2,243,797	0	0	25,284,533	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	871,491	1,719,360	0	244,835	0	225,752	15,199	0	3,076,636	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	10,482,973	1,140,578	312	335,110	0	35,382	94,696	0	12,089,050	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	14,502,038	368,694	9,801,562	19,092,256	2,088,654	1,303,019	6,006,668	407,066	53,569,957	8	
9	Personnel de soutien technique	5,656,456	215,610	2,769,935	303,480	415,155	745,253	35,493	1,546	10,142,929	9	
10	Personnel de soutien de bureau	11,970,398	217,969	4,362,810	9,158,685	1,271,788	1,064,422	2,270,788	2,272,174	32,589,033	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	4,152	0	0	1,294	5,390,094	114,618	765,850	161,449	6,437,457	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	46,970,626	938,624	5,093,901	11,382,189	2,868,301	1,917,832	2,837,884	938,123	72,947,479	12	
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	245,270,427	5,935,791	26,377,123	57,130,541	15,092,066	9,975,314	14,662,691	5,006,251	\$ 379,450,205	13	
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	10,971,500	10,971,500	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	(489,514)	20,026	84,091	171,058	237,225	(76,401)	113,430	(71,600)	(11,685)	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	171,982	3,857	0	0	131	499	0	0	176,449	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	1,557,834	419,500	0	0	0	0	0	0	1,977,334	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	1,632,220	902,808	186,902	554,321	69,082	360,646	90,002	15,546	3,811,528	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	2,068,409	524,139	55,961	2,487,500	41,946	700,289	743,732	94,921	6,716,898	19	
20	Bourses (735)	12,047,240	7,636,038	0	(179,061)	6,814	80,611	780,616	0	20,372,259	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	679,468	195,187	143,380	1,076,528	90,862	534	306,671	99,347	2,591,977	21	
22	Fournitures et matériel (745)	2,623,051	757,141	4,077,504	3,126,605	470,918	906,279	329,100	170,097	12,460,695	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	11,998	4,049	280	650	579,677	4,007	43,564	8,094,277	8,738,502	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7,636,238	318,473	1,352,465	4,632,400	13,000,684	1,009,783	459,273	2,022,447	30,431,764	24	
25	Volumes et périodiques (750)	310,724	41,386	13,350	133,018	2,912	42,051	11,994	282	555,717	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	476,469	12,164	1,058,140	472,365	13,452,216	580,050	143,793	2,041,320	18,236,518	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	581,079	17,528	13	1,050	1,207,971	760,233	71,894	1,050,482	3,690,249	27	
28	Location-exploitation (830)	21,325	18,442	42,139	9,785	642,953	(33,773)	13,567	30	714,467	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 29		
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	364,369	122,432	32,664	276,654	210,874	70,855	439,658	411,969	1,929,474	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 31		
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	420	201	0	1,181,908	780	106,037	44,644	173,758	1,507,747	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 33		
34	Autres charges (860, 870)	222,415	0	0	4,203,789	22,732	(0)	50,304	334,080	4,833,320	34	
35	Total des charges autres	29,915,726	10,993,352	7,046,889	18,148,569	30,037,778	4,511,699	3,642,242	14,436,957	10,971,500	129,704,712	35
36	Virements interfonctions (877)	(744,149)	11,185,144	(1,380,345)	(6,879,858)	(2,180,792)	0	0	0	(0)	36	
37	Ventes internes (878)	(139,364)	(40,355)	(1,250)	(6,497)	0	(117,427)	(7,323)	(2,719,882)	(3,032,097)	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 38		
39	Total avant éléments extraordinaires	274,302,640	28,073,932	32,042,417	68,392,756	42,949,052	14,369,587	18,297,610	16,723,325	10,971,500	506,122,820	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 40		
41	TOTAL DES CHARGES	274,302,640 \$	28,073,932 \$	32,042,417 \$	68,392,756 \$	42,949,052 \$	14,369,587 \$	18,297,610 \$	16,723,325 \$	10,971,500 \$	506,122,820 \$	41

Université Concordia
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 3

		Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Subvention du Ministère (515)	319,952	457	0	42,847	0	150,000	1,067,231	0		1,580,486	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	530,425	5,627,438	0	0	0	0	44,200	0		6,202,063	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	382,753	29,321,325	0	0	0	0	0	0		29,704,078	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	31,836	0	0	0	0	0	0		31,836	4
5	Total des subventions	1,233,130	34,981,056	\$	42,847	\$	150,000	1,111,431	\$	\$	37,518,463	5
6	Intérêts et de dividendes (435)	(0)	0	(0)	0	0	0	0	0		(0)	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	2,797,263	28,579	0	163,797	0	9,636	643,390	0		3,642,665	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	5,695,102	10,339,799	316,791	1,901,114	0	280,931	650,975	0		19,184,713	10
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12	Ventes externes (460)	324,931	0	679,378	92,914	0	0	24,390	0		1,121,613	12
13	Autres produits (466, 470)	794,225	0	0	4,000	0	0	35,258	0		833,483	13
14	Total des produits autres	9,611,521	10,368,378	996,170	2,161,825	\$	290,567	1,354,012	\$	\$	24,782,474	14
15	TOTAL DES PRODUITS	10,844,651	\$ 45,349,434	\$ 996,170	\$ 2,204,672	- \$	\$ 440,567	\$ 2,465,443	- \$	- \$	\$ 62,300,937	15

Université Concordia
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales										
2	0	0	0	0	0	3,962	0	0		3,962	1
3	149,702	0	0	84,021	0	11,570	79,300	0		324,593	2
4	439,945	1,827,959	0	1,558	0	0	0	0		2,269,461	3
5	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	4
6	564,856	8,243,056	0	11,601	0	600	62,828	0		8,882,941	5
7	206,410	4,258,546	0	15,715	0	0	153,334	0		4,634,004	6
8	546,128	62,819	0	53,354	0	44,425	271,391	0		978,117	7
9	423,469	10,570	0	22,454	0	0	0	0		456,493	8
10	327,863	7,541	0	1,189	0	89,616	159,589	0		585,797	9
11	0	0	0	0	0	0	1,872	0		1,872	10
12	590,484	3,106,710	0	45,260	0	29,232	190,052	0		3,971,738	11
13	3,248,856	17,517,200	\$	235,151	\$	189,406	918,366	\$	\$	22,108,979	12
14	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	13
15	2,404	21,983	0	0	0	0	0	0		24,386	14
16	11,430	2,294,691	0	0	0	0	0	0		2,306,121	15
17	421,671	2,527,801	(0)	9,135	0	23,984	9,137	0		2,991,728	16
18	591,121	1,588,999	1,875	120,676	0	24,360	120,109	0		2,447,140	17
19	4,395,733	10,835,761	1,160	205,873	0	0	1,069,243	0		16,507,770	18
20	331,017	3,007,041	271,345	476,769	0	5,250	93,465	0		4,184,887	19
21	232,480	3,498,471	78,666	22,546	0	17,575	59,372	0		3,909,111	20
22	7,041	2,029	0	2,226	0	0	0	0		11,296	21
23	343,000	1,808,360	307,837	469,966	0	53,049	135,559	0		3,117,770	22
24	12,207	128,246	103,853	0	0	2,362	0	0		246,668	23
25	18,517	74,955	0	37	0	0	0	0		93,509	24
26	5,561	13,267	0	0	0	69	250	0		19,147	25
27	24,033	133,557	0	0	0	3,424	105	0		161,119	26
28	0	2,596,700	0	0	0	0	0	0		2,596,700	27
29	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	28
30	8,422	167,891	292,524	444	0	0	2,266	0		471,547	29
31	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	30
32	700	162,318	0	0	0	0	0	0		163,019	31
33	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	32
34	2,141,056	1,090,940	6	87,352	0	(0)	210,301	0		3,529,656	33
35	8,546,395	29,953,007	1,057,266	1,395,025	\$	130,073	1,699,808	\$	\$	42,781,574	34
36	(95,969)	50,000	(107,487)	93,097	0	184,550	(124,191)	0		0	35
37	0	(3,002)	0	0	0	0	0	0		(3,002)	36
38	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
39	8,450,426	30,000,004	949,780	1,488,122	\$	314,623	1,575,617	\$	\$	42,778,572	38
40	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	39
41	11,699,282	47,517,204	949,780	1,723,273	\$	504,029	2,493,983	\$	- \$	64,887,551	40
											41

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE TRAITEMENT

2018-2019

Octobre 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de l'Université Concordia

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2018-2019 de l'Université Concordia (l'« Université ») pour l'exercice clos le 30 avril 2019 (ci-après, l'« État du traitement »).

À notre avis, l'État du traitement de l'Université Concordia pour l'exercice clos le 30 avril 2019 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de l'État du traitement** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'État du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur le fait que l'État du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* qui décrit le référentiel d'information financière applicable et l'usage prévu pour l'État du traitement.

En conséquence, il est possible que l'État du traitement ne puisse se prêter à un usage autre.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du Tableau 3, Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés.

Notre opinion sur l'État du traitement ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit de l'État du traitement, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et l'État du traitement ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Tableau 3, Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés, autres que l'État du traitement et le rapport des auditeurs sur cet État du traitement, à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur l'État du traitement, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard de l'État du traitement

La direction de l'Université Concordia est responsable de la préparation de l'État du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un État du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de l'État du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'État du traitement est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'État du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



Page 3

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'État du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada

Le 18 septembre 2019

Nom de l'établissement : Université Concordia

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2018-2019
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur des politiques et des relations du travail dans les réseaux
Juillet 2019**

ÉTABLISSEMENT : Université Concordia

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)			Montant reçu d'une fondation ou d'une personne morale
				Salaires de base	Autres éléments du traitement	Indemnité de départ exercée ⁽¹⁾	
Asif, Amir	Doyen, École de génie et d'informatique Gina-Cody	12		\$ 277 577	\$ 6 463		
Beaufly, Guilaine	Vice-rectrice, stratégie numérique et bibliothécaire en chef	12		\$ 209 670	\$ 12 511		
Beauregard, Philippe	Chef des communications	12		\$ 260 602	\$ 27 159		
Carr, Graham	Vice-recteur exécutif aux affaires académiques	12		\$ 306 649	\$ 15 494		
Chealb, William	Chef de cabinet et vice-recteur associé, Relations internationales	12		\$ 208 208	\$ 1 310		
Chesser, Paul	Vice-recteur, Relations avec les diplômés et Relations extérieures depuis le 1er décembre 2018	5		\$ 275 000	\$ 875		
Cossé, Denis	Chef de la direction financière	12		\$ 257 414	\$ 15 030		
Côté, Roger	Vice-recteur, Services	12		\$ 277 134	\$ 12 159		
Croteau, Anne-Marie	Doyenne, École de gestion John-Molson	12		\$ 266 852	\$ 2 677		
Denoncourt, Marc	Vice-recteur associé et dirigeant principal de l'information jusqu'au 26 avril 2019	12		\$ 228 489	\$ 32 742		
Ductos, Rebecca	Doyenne, Faculté des beaux-arts	12		\$ 224 401	\$ 2 256		
Dumigan, Isabel	Vice-rectrice associée et directrice générale, Formation continue depuis le 1er juillet 2018	10		\$ 195 000	\$ 1 275		
Dupuis, Marcel	Vice-recteur associé, Développement	12		\$ 197 221	\$ 4 018		
Dupuis, Marcel	Vice-recteur par intérim, Relations avec les diplômés et Relations extérieures* du 6 juillet 2018 au 30 novembre 2018	5		\$ 197 221	\$ 21 364		
Freedman, Bram	Vice-recteur, Relations avec les diplômés et Relations extérieures jusqu'au 6 juillet 2018	2		\$ 313 185	\$ 100 528		
Gauthier, Marc	Trésorier et agent de placement corporatif	12		\$ 202 877	\$ 6 008		
Guy, Christophe	Vice-recteur, Recherche et études supérieures	12		\$ 304 172	\$ 14 990		
Jacobs, Frederica	Secrétaire générale et directrice, Services des affaires juridiques, Secrétariat général	12		\$ 255 776	\$ 18 706		
Lavoie, Marie-Claude	Vice-rectrice associée, Gestion immobilière	12		\$ 219 871	\$ 2 383		
Ostiguy, Lisa	Vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques jusqu'au 29 juin 2018 (Droit acquis du congé administratif - Employée toujours en fonction)	2		\$ 244 852	\$ 992	\$ 270 448	
Pardillo, Gracy	Vice-rectrice associée et Contrôleuse	12		\$ 200 211	\$ 8 997		
Powlowski, Justin	Vice-recteur associé, stratégie et opérations	12		\$ 140 813	\$ 52 584		
Roy, André	Doyen, Faculté des arts et des sciences	12		\$ 283 236	\$ 1 736		
Shepard, Alan	Recteur et vice chancelier	12		\$ 406 349	\$ 70 123		
Whitelaw, Anne	Vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques et vice-rectrice exécutive adjointe à la planification et au positionnement depuis le 1er juillet 2018	10		\$ 146 893	\$ 62 713		
Willsher, Carolina	Vice-rectrice associée, Ressources Humaines	12		\$ 225 741	\$ 6 501		
Wood-Adams, Paula	Doyenne, Études supérieures (Paiement de congé administratif - Employée toujours en fonction)	12		\$ 225 000	\$ 5 520	\$ 19 076	

⁽¹⁾ La valeur pécuniaire de l'indemnité de départ et de l'indemnité de transition exercées d'un membre du personnel de direction supérieure. Toutefois, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2018-2019 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

Note **: Marcel Dupuis a cumulé plus d'une fonction pendant l'année.

ÉTABLISSEMENT : Université Concordia

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base ⁽³⁾ (4)	Autres éléments du traitement ⁽⁵⁾ (6)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) ⁽¹⁾	111	Le plus élevé	\$ 220 000	\$ 146 607
		Moyenne	\$ 128 836	\$ 30 015
		Le moins élevé	\$ 89 869	\$ -
Personnel de direction des services	44	Le plus élevé	\$ 239 940	\$ 17 568
		Moyenne	\$ 129 665	\$ 5 272
		Le moins élevé	\$ 75 146	\$ 47
Personnel de gérance des emplois de soutien	251	Le plus élevé	\$ 180 000	\$ 38 253
		Moyenne	\$ 91 961	\$ 4 006
		Le moins élevé	\$ 58 876	\$ -

⁽¹⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au Tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

⁽²⁾ Effectif total de la catégorie en équivalence au temps plein (EETP).

⁽³⁾ Le salaire de base moyen correspond à la somme des salaires de base réellement versés durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

⁽⁴⁾ Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2019.

⁽⁵⁾ La valeur moyenne des autres éléments du traitement correspond à la somme de la valeur des bénéfices imposables accordés ou des montants versés ou gagnés durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

⁽⁶⁾ Concernant la colonne relative aux autres éléments du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des éléments du traitement versés durant l'année 2018-2019.

ÉTABLISSEMENT : Université Concordia

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

1^e partie : Personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en \$)
Asif, Amir	Doyen, École de génie et d'informatique Gins-Cody	12	\$ 23 728
Beaudry, Guylaire	Vice-recteur, stratégie numérique et bibliothécaire en chef	12	\$ 33 714
Beauregard, Philippe	Chef des communications	12	\$ 15 186
Carr, Graham	Vice-recteur exécutif aux affaires académiques	12	\$ 55 198
Cheah, William	Chief de cabinet et vice-recteur associé, Relations internationales	12	\$ 7 883
Chesser, Paul	Vice-recteur, Relations avec les diplômés et Relations extérieures depuis le 1 ^{er} décembre 2018	5	\$ 24 611
Cosselle, Denis	Chief de la direction financière	12	\$ 12 142
Côté, Roger	Vice-recteur, Services	12	\$ 5 321
Croteau, Anne-Marie	Doyenne, École de gestion John-Molson	12	\$ 13 287
Denoncourt, Marc	Vice-recteur associé et Dirigeant principal de l'information jusqu'au 26 avril 2019	12	\$ 13 489
Duclos, Rebecca	Doyenne, Faculté des beaux-arts	12	\$ 13 052
Dunningan, Isabel	Vice-rectrice associée et directrice générale, Formation continue depuis le 1 ^{er} juillet 2018	10	\$ 13 902
Dupuis, Marcel	Vice-recteur associé, Développement	12	\$ 12 641
Freedman, Bram	Vice-recteur, Relations avec les diplômés et Relations extérieures jusqu'au 6 juillet 2018	2	\$ 22 448
Gauthier, Marc	Trésorier et agent de placement corporatif	12	\$ 14 455
Guy, Christophe	Vice-recteur, Recherche et études supérieures	12	\$ 37 236
Jacobs, Frédérique	Secrétaire générale et directrice, Services des affaires juridiques, Secrétariat général	12	\$ 872
Lavoie, Marie-Claude	Vice-rectrice associée, Gestion immobilière	12	\$ 6 225
Ostiguy, Lisa	Vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques jusqu'au 29 juin 2018 (Droit acquis du congé administratif - Employée toujours en fonction)	2	\$ 1 300
Pardillo, Gracy	Vice-rectrice associée et Contrôleure	12	\$ 6 851
Powłowski, Justin	Vice-recteur associé, stratégie et opérations	12	\$ 626
Roy, André	Doyen, Faculté des arts et des sciences	12	\$ 7 211
Shepard, Alan	Recteur et vice chancelier	12	\$ 68 670
Whitelaw, Anne	Vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques et vice-rectrice exécutive adjoindue à la planification et au positionnement depuis le 1 ^{er} juillet 2018	10	\$ 7 981
Wiltsher, Carolina	Vice-rectrice associée, Ressources Humaines	12	\$ 11 980
Wood-Adams, Paula	Doyenne, Études supérieures (Paiement de congé administratif - Employée toujours en fonction)	12	\$ 21 771

2^e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) ⁽²⁾	115	Le plus élevé	65 905
		Moyenne ⁽¹⁾	5 135
		Le moins élevé	19
Personnel de direction des services	44	Le plus élevé	39 342
		Moyenne ⁽¹⁾	6 077
		Le moins élevé	50
Personnel de gérance des emplois de soutien	184	Le plus élevé	55 302
		Moyenne ⁽¹⁾	4 385
		Le moins élevé	9

⁽¹⁾ La valeur moyenne des allocations et des frais remboursés correspond à la somme des frais remboursés et des allocations versées aux personnes exerçant les fonctions visées durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif concerné par une allocation ou un remboursement de dépenses de la catégorie de personnel correspondante, que cette allocation ou ce remboursement ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'université à un fournisseur de services.

⁽²⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du Tableau 3 relative au personnel de direction supérieure.

Annexe 1

État du traitement

Établissement : Université Concordia

Année financière : 2018-19

Personnel de direction supérieure

Valeur pécuniaire des droits d'indemnités de départ détenus et non exercés pendant l'année 2018-19

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Valeur en \$
Asif, Amir	Doyen, École de génie et d'informatique Gina-Cody	245 494
Beaudry, Guylaine	Vice-rectrice, stratégie numérique et bibliothécaire en chef	194 686
Carr, Graham	Doyen, Recherche et études supérieures jusqu'au 31 juillet 2012	72 763
Carr, Graham	Vice-recteur, Recherche et études supérieures du 1er Août 2012 jusqu'au 25 septembre 2016	197 217
Carr, Graham	Vice-recteur exécutif aux affaires académiques depuis le 26 septembre 2016	152 611
Croteau, Anne-Marie	Doyenne, École de gestion John-Molson	100 120
Duclos, Rebecca	Doyenne, Faculté des beaux-arts	158 724
Guy, Christophe	Vice-recteur, Recherche et études supérieures	99 750
Powlowski, Justin	Vice-recteur associé, stratégie et opérations jusqu'au 25 septembre 2016 et depuis le 1er août 2017	181 227
Powlowski, Justin	Vice-recteur par intérim, Recherche et études supérieures du 26 septembre 2016 au 31 juillet 2017	35 154
Roy, André	Doyen, Faculté des arts et des sciences	250 503
Shepard, Alan	Recteur et vice chancelier	368 309
Whitelaw, Anne	Vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques et vice-rectrice exécutive adjointe à la planification et au positionnement depuis le 1er juillet 2018	35 717
Wood-Adams, Paula	Doyenne, Études supérieures	235 000

Les indemnités de départ (indemnité pour congé administratif tel que prévu dans le contrat) correspondent à l'ensemble des droits détenus du salarié lors de la fin de son mandat calculés prorata temporis tel que prévue par la politique de l'Université sur la rémunération et l'évaluation de la direction supérieure (BD-8).

État du traitement

Annexe 2

Établissement : 980000-Concordia

Année financière : 2018-2019

Page: 1 de 1

Liste des composantes du traitement imposable autres que le salaire de base pour le Recteur et vice-chancelier

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Autres éléments de traitement	Coût des composantes
Shepard, Alan	Recteur et vice-chancelier	Valeur de publication à des fins personnelles d'un véhicule dont les coûts sont assumés par l'Université, ou allocation (et/ou à cette fin, (incluant les frais d'utilisation)) Allocation de logement (événements et activités) Coûts assumés par l'Université pour ses régimes collectifs d'assurance Frais de stationnement fourni à l'employé	\$ 14 455 \$ 50 594 \$ 1 738 \$ 3 335